

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES JARDINIERS PROFESSIONNELS DE MONTRÉAL AU XVIII^E SIÈCLE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

GUILLAUME FORTIN

JUIN 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord et avant tout à remercier ma directrice Sylvie Dépatie, qui a su me transmettre son amour de la Nouvelle-France. Merci de m'avoir accompagné à chacune des étapes de ce mémoire, même durant celles qui se sont éternisées. Merci pour votre bienveillance, votre franc-parler, votre patience et vos encouragements. Je n'aurais pu souhaiter avoir une meilleure directrice.

Un merci spécial à Joanne Burgess, du Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, qui a su me guider dans le monde de la recherche en histoire appliquée, et qui m'a accordé sa confiance année après année. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance au FRQSC, au CRSH et aux donateurs de la Fondation de l'UQAM pour leur soutien financier, sans lequel ce mémoire n'aurait pu voir le jour.

Je n'aurais pu passer à travers ces dernières années sans l'appui inconditionnel de ma famille. Merci à mon père, de qui je tiens ma curiosité, pour sa bonne humeur et ses encouragements. Tu es un exemple de résilience et de courage devant l'adversité. Merci à ma sœur Marilou, ma confidente et mon amie, qui a toujours été à mes côtés dans les hauts et les bas. Merci à Tatie Ruth, l'autre historienne de la famille, pour ses conseils. Merci à mon conjoint James, qui me pousse à sortir de ma zone de confort et faire des choses que je redoute, comme aller rencontrer une professeure en deuxième année de baccalauréat pour discuter d'un éventuel projet de mémoire... Merci pour ton soutien indéfectible. Merci d'avoir cru en moi.

Enfin, merci à toi, qui m'a transmis ton amour de la lecture, et qui était derrière chacune de ces pages...

DÉDICACE

À la mémoire de ma mère,
qui nous a quittés durant la rédaction de ce mémoire,
et qui serait aujourd'hui très fière

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, PROBLÉMATIQUE, CADRE SPATIOTEMPOREL ET CONSTITUTION DE LA COHORTE.....	5
1.1 Bilan historiographique	5
1.1.1 Historiographie canadienne.....	5
1.1.2 Historiographie française	9
1.1.3 Historiographie anglaise.....	14
1.2 Problématique	17
1.3 Programme de recherche	20
1.4 Cadre spatiotemporel	23
1.5 Sources et constitution de la cohorte	28
CHAPITRE II ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIOPROFESSIONNELLES DES JARDINIERS	31
2.1 Méthodologie.....	32
2.2 Origine géographique des jardiniers.....	33
2.3 Les origines socioprofessionnelles des jardiniers et de leurs épouses.....	42
2.3.1 Statut matrimonial, âge au mariage et origine des épouses.....	42
2.3.2 Les professions des pères des jardiniers.....	57
2.3.3 Les professions des beaux-pères des jardiniers.....	60

CHAPITRE III EXERCICE DU MÉTIER ET REPRODUCTION SOCIOPROFESSIONNELLE	65
3.1 Méthodologie.....	66
3.2 Formation des jardiniers	69
3.3 Les monoactifs	71
3.3.1 Durée de la période de jardinage.....	72
3.3.2 Biens fonciers et baux de location	77
3.4 Les biactifs.....	86
3.4.1 Les biactifs ruraux.....	86
3.4.2 Les biactifs urbains	93
3.5 Les pluriactifs	98
3.6 Le maraîchage et la main d'œuvre familiale	104
3.6.1 Les épouses mentionnées dans les actes notariés.....	106
3.6.2 Le travail des enfants	109
3.6.3 La mise en apprentissage des fils.....	111
3.6.4 Les filles et les garçons engagés comme domestiques.....	112
3.7 La transmission du métier et le destin socioprofessionnel des enfants	116
3.7.1 Le destin socioprofessionnel des fils.....	117
3.7.2 Le destin socioprofessionnel des gendres	119
3.7.3 Facteurs influençant la reproduction socioprofessionnelle	122
 CHAPITRE IV STATUT ÉCONOMIQUE AU MARIAGE, NIVEAU DE FORTUNE ET NIVEAU DE VIE	 135
4.1 Le statut économique au mariage	135
4.1.1 Sources et méthodologie	135
4.1.2 Le douaire et le préciput.....	139
4.1.3 Les apports au mariage.....	148
4.2 Niveau de fortune et niveau de vie	153
4.2.1 Sources et méthodologie	153
4.2.2 Analyse du niveau de fortune mobilière	163
4.2.3 Analyse de l'indice du niveau de vie	171
4.2.4 Composantes de l'indice du niveau de vie	175

CONCLUSION.....	183
ANNEXE A TABLE DE CONVERSION DES ANCIENNES MESURES FRANÇAISES EN VIGEUR AU CANADA SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS.....	189
ANNEXE B PYRAMIDE SOCIALE DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT BASÉE SUR LE CHOIX DU MONTANT DU DOUAIRE SELON LE LIVRE DE PETER MOOGK <i>LA NOUVELLE-FRANCE. THE MAKING FO FRENCH CANADA :A CULTURAL HISTORY</i>	190
ANNEXE C FICHE INDIVIDUELLE POUR LE CALCUL DE L'INDICE DU NIVEAU DE VIE	191
ANNEXE D FICHE INDIVIDUELLE POUR LE CALCUL DU NIVEAU DE FORTUNE	192
BIBLIOGRAPHIE	193

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Localisation des vergers et jardins dans le recensement de Montréal de 1825	27
2.1 Origine géographique des jardiniers.....	34
2.2 Statut matrimonial des épouses lors du premier mariage des jardiniers.....	43
2.3 Tableau comparatif : l'âge moyen au mariage	45
2.4 Analyse croisée des lieux de résidence au mariage des jardiniers et de leurs épouses.....	51
2.5 Lieu de résidence des épouses au premier mariage des jardiniers.....	53
2.6 Analyse croisée du lieu de résidence des conjoints et de la région où a été célébré le mariage	55
2.7 Profession des pères des jardiniers	59
2.8 Profession des beaux-pères des jardiniers	62
3.1 Les jardiniers monoactifs.....	73
3.2 Biens fonciers et baux de location chez les jardiniers monoactifs	79
3.3 Superficies des terrains horticoles possédés par les jardiniers	85
3.4 Les jardiniers biactifs ruraux	87
3.5 Les jardiniers biactifs urbains.....	95

3.6	Les jardiniers pluriactifs	100
3.7	Professions exercées par les jardiniers pluriactifs	101
3.8	Profession des fils de jardiniers	118
3.9	Profession des gendres des jardiniers	121
3.10	Reproduction socioprofessionnelle : les fils et les gendres devenus jardiniers	123
4.1	Distribution des douaires et des préciputs accordés dans les contrats de mariage	143
4.2	Tableau comparatif : les douaires et les préciputs	145
4.3	Apports au mariage.....	150
4.4	Niveau de fortune de 15 jardiniers montréalais au XVIII ^e siècle	164
4.5	Tableau comparatif : le niveau de fortune mobilière.....	166
4.6	Niveau de vie de 16 jardiniers montréalais au XVIII ^e siècle.....	172
4.7	Tableau comparatif : l'indice du niveau de vie	179

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique	Page
3.1 Durée du maraîchage chez les jardiniers monoactifs	75
3.2 Durée du maraîchage chez les jardiniers biactifs ruraux	88

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif de vérifier si les individus qui pratiquent l'horticulture à des fins commerciales à Montréal au XVIIIe siècle constituent un groupe socioprofessionnel cohérent affichant des caractéristiques sociales, économiques et démographiques qui les distinguent des acteurs du monde artisanal, marchand et paysan. Le premier volet de cette recherche dresse un portrait historique d'un groupe de 83 jardiniers montréalais à travers l'analyse de certains indicateurs sociodémographiques tels que l'origine géographique des jardiniers et de leurs épouses ainsi que le milieu socioprofessionnel duquel les époux proviennent. Il s'avère que ces hommes, surtout immigrants, souvent soldats, ont des stratégies matrimoniales similaires à celles de leurs compatriotes sauf en ce qui a trait à l'âge au mariage, nettement plus élevé chez les jardiniers et leurs conjointes. L'étude de l'exercice du métier a révélé l'existence d'une grande diversité de pratiques. À côté d'une minorité qui parvient à vivre uniquement de l'horticulture commerciale, on constate que la plupart des hommes qui se sont adonnés au jardinage l'ont fait de façon temporaire, en pratiquant fréquemment une deuxième ou troisième activité économique complémentaire. L'examen de la reproduction socioprofessionnelle indique que la transmission du métier est très faible dans les familles de jardiniers. L'analyse des douaires et des préciputs nous apprend que les jardiniers embrassent des pratiques semblables à celles des artisans et que leur statut socioéconomique se rapproche de celui d'autres acteurs du secteur agroalimentaire tels que les boulangers et les meuniers. La mesure du niveau de vie et du niveau de fortune à travers l'analyse des inventaires après décès indique une grande hétérogénéité des profils économiques chez les jardiniers. Ces trois étapes de recherche démontrent qu'on ne peut affirmer être en présence d'une véritable communauté professionnelle de jardiniers à Montréal au XVIIIe siècle.

Mots clés (français) : Montréal (ville), Montréal (île), Potager, Verger, Jardin, Jardinier, Groupe professionnel.

Mots clés (anglais) : Montreal (city), Montreal (island), Garden, Market Garden, Orchard, Gardener, Professional Group.

INTRODUCTION

Nos ancêtres avaient transporté de France et propagé dans le pays un certain nombre d'arbres fruitiers principalement des pommiers. Leurs maisons furent bientôt entourées de vergers qui étaient à la fois un ornement et une source de bien-être et de revenu. Ils avaient même réussi à créer certaines variétés d'arbres fruitiers d'une qualité excellente, dont quelques-unes furent transportées dans la suite en France, où elles sont encore cultivées avec succès. De ce nombre sont les espèces de pommiers, dont les fruits, très estimés sur le marché, sont connus sous le nom de rainette du Canada.

Sous le rapport de l'horticulture et sous bien d'autres, les premiers colons étaient supérieurs à leurs descendants d'aujourd'hui. Où sont les magnifiques vergers que l'on voyait autrefois dans nos environs? Ils ont disparu peu à peu et n'ont pas été renouvelés¹.

Cette citation de l'abbé Henri-Raymond Casgrain date de 1880. Avec sa monographie de la seigneurie de Rivière-Ouelle, le prêtre-historien entend redorer le blason du régime seigneurial, passablement terni quelques années plus tôt par son collègue américain et ami Francis Parkman². L'abbé brosse toutefois un tableau un peu trop idyllique de la vie sous le régime français, selon ses contemporains³ : les talents horticoles de l'habitant canadien moyen ont sans doute aussi été surestimés. Il est vrai qu'un bon nombre de citadins et la plupart des habitants des campagnes entretiennent

¹ Henri-Raymond Casgrain, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, Québec, Imprimerie de Léger Brousseau, 1880, p.128-129.

² Francis Parkman, *The Old Régime in Canada*, Boston, Little, Brown & Company, 1874, 448p.

³ Maurice Lemire, « Henri-Raymond Casgrain, historien », *Voix et Images*, 22, 2, hiver 1997, p.265.

un petit potager nourricier sur leur terrain : celui-ci sert essentiellement à répondre aux besoins alimentaires quotidiens de la famille. Néanmoins, les « magnifiques vergers d'autrefois », décrits par l'abbé, ne sont pas simplement le fait du commun des mortels, mais plutôt le résultat du travail acharné et de l'expertise d'une poignée d'individus spécialisés dans la culture des fruits et des légumes.

Alors que les questions qui touchent à l'alimentation sont aujourd'hui sur toutes les tribunes, l'historiographie canadienne a depuis longtemps apporté des nuances à l'image d'Épinal des colons cuisinant maïs, courges et haricots sous l'influence bienveillante des autochtones. Le mythe tenace d'un ordinaire composé uniquement de pain, de lard et de pommes de terre a aussi été déboulonné. On sait maintenant que la population avait accès au XVIII^e siècle à une diversité d'aliments, dont une variété importante de fruits et de légumes : pommes, gadelles, choux et légumes racines bien sûr, mais aussi céleris, salades et concombres, alors que les palais les plus raffinés peuvent se régaler d'asperges et de melons⁴. Ces aliments, ils en cultivaient eux-mêmes une partie dans le potager familial, mais ils pouvaient aussi se les procurer au marché, à l'étal du jardinier. Les communautés religieuses et les élites propriétaires de terrains horticoles pouvaient, quant à eux, s'assurer d'un approvisionnement régulier en produits frais en recourant aux services d'un horticulteur professionnel, engagé ou à loyer.

L'objet de notre recherche porte précisément sur ce groupe de jardiniers professionnels qui s'installent progressivement au courant du XVIII^e siècle sur l'île de Montréal et y pratiquent l'horticulture à des fins commerciales. L'historiographie rurale canadienne

⁴ Sylvie Dépatie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » dans Sylvie Dépatie et al., dir., *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p.239-241 ; Paul-Louis Martin *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douces de la table*, Sillery (Québec), Septentrion, 2002, *passim* ; Yvon Desloges, *À table en Nouvelle-France. Alimentation populaire, gastronomie et traditions alimentaires dans la vallée laurentienne avant l'avènement des restaurants*, Québec, Septentrion, 2009, *passim*.

s'est intéressée principalement aux paysans propriétaires des campagnes, dont on a étudié toutes les facettes, et l'historiographie urbaine a produit de nombreuses études sur la plupart des professions artisanales. Les jardiniers montréalais, qui se situent à mi-chemin entre la zone rurale et la zone urbaine, n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Il existe pourtant à Montréal et dans ses environs au XVIII^e siècle des terrains exclusivement consacrés à l'arboriculture et à la culture maraîchère, ce qui suggère l'hypothèse d'une horticulture commerciale. Par ailleurs, les baux de location concernant ces terrains montrent qu'un groupe de jardiniers de métier se constitue progressivement au cours du siècle⁵, ce que confirme entre autres le recensement de 1825 de Jacques Viger⁶. Ainsi, nous pouvons poser les questions de recherche suivantes : qui sont les acteurs qui participent à cette horticulture commerciale ? Comment se sont-ils installés et ont-ils pratiqué leur profession ? Quelles sont leurs stratégies de reproduction familiale et sociale ?

Ce mémoire est divisé en quatre parties. Le premier chapitre présente tout d'abord l'état de l'historiographie canadienne sur la thématique de l'arboriculture fruitière et de la culture maraîchère sur l'île de Montréal et dresse un bilan des études historiques qui se sont penchées sur les jardiniers professionnels en France et en Angleterre. Nous poursuivons ensuite avec l'élaboration de la problématique et du cadre spatio-temporel, pour terminer avec une présentation des sources et de la cohorte étudiée. Le second chapitre dresse un portrait historique des jardiniers montréalais en s'intéressant à leur origine socioprofessionnelle et en examinant plusieurs indicateurs sociodémographiques. Le chapitre troisième aborde la question des modalités de l'exercice du métier à Montréal en se penchant sur l'itinéraire professionnel des jardiniers, sur les formes de mise en valeur des exploitations, sur la place des femmes

⁵ Sylvie Dépatie, *loc. cit.*, *passim*.

⁶ Jean-Paul Bernard, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, « La structure professionnelle de Montréal en 1825 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 3, 1976, p.383-425.

et des enfants dans cette activité économique et sur la reproduction socioprofessionnelle du groupe. Enfin la dernière partie de ce mémoire examine le niveau de vie et de fortune des familles de jardiniers afin de mieux comprendre où s'insère ce groupe professionnel dans la hiérarchie économique montréalaise du XVIII^e siècle. À travers ces différentes étapes, ce mémoire entend combler les lacunes de l'historiographie sur ces horticulteurs professionnels jusqu'ici ignorés par les historiens et qui sont pourtant des acteurs incontournables du paysage montréalais et de son économie agricole.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, PROBLÉMATIQUE, CADRE SPATIOTEMPOREL ET CONSTITUTION DE LA COHORTE

1.1 Bilan historiographique

Les études retenues dans le cadre de ce bilan peuvent être regroupées en deux catégories, qui représentent bien les grandes orientations de notre recherche. Dans un premier temps, nous avons sélectionné des ouvrages qui nous permettent d'asseoir les bases théoriques de notre projet. Ces études d'histoire rurale se sont penchées, soit partiellement ou de façon plus approfondie, sur la thématique de l'arboriculture et de la culture maraîchère sur l'île de Montréal entre le XVII^e et le début du XIX^e siècle. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le groupe socioprofessionnel des jardiniers n'a pas fait l'objet de recherches approfondies de la part des historiens. Or pour pouvoir explorer l'univers de ces jardiniers professionnels, il nous faut tout d'abord comprendre comment l'historiographie a abordé la question des vergers et des potagers à Montréal.

1.1.1 Historiographie canadienne

Les travaux de Stéphane Castonguay, de Louise Dechêne, de Sylvie Dépatie, de Martin Fournier, de Paul-Louis Martin, d'Alan M. Stewart et de Jennifer Waywell démontrent tous l'importance des vergers et des potagers dans le paysage de Montréal jusqu'au

début du XX^e siècle⁷. Basant leurs recherches sur des sources primordiales pour l'histoire socioéconomique préindustrielle, et sur lesquelles nous serons aussi appelé à travailler (actes notariés, aveux et dénombrements, recensements), ces auteurs nous donnent des informations essentielles pour notre recherche telles que le nombre de vergers et de potagers, leur emplacement géographique, le nombre de jardiniers recensés dans la ville, etc. Plus encore, leurs travaux caractérisent l'évolution des terres consacrées à cette activité agricole selon les facteurs de taille, de nombre, de production, ce qui nous permet de confirmer le passage d'une activité domestique, orientée vers la consommation familiale, à une activité professionnelle orientée vers le marché local.

Effectivement, alors que Louise Dechêne, dans son ouvrage sur le XVII^e montréalais, affirme que « même lorsque la terre est affermée, la production des potagers sert essentiellement à la consommation des exploitants »⁸, Stéphane Castonguay considère, pour la période allant de 1790 à 1850, que « dans les faubourgs, la production de certains vergers et jardins potagers dépasse le stade de l'autosubsistance et contribue à

⁷ Stéphane Castonguay, « Agriculture et société urbaine sur l'île de Montréal », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I : Des origines à 1930*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p.570-611; Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, 532 p.; Louise Dechêne, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 2, 1973, p.163-179; Sylvie Dépatie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » dans Sylvie Dépatie et al., dir., *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p.226-253; Martin Fournier, *Jardins et potagers en Nouvelle-France. Joie de vivre et patrimoine culinaire*, Sillery (Québec), Septentrion, 2004, 240 p. ; Paul-Louis Martin *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douceurs de la table*, Sillery (Québec), Septentrion, 2002, 219 p.; Jean-Claude Robert, « Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal 1820-1840 », dans Normand Séguin et François Lebrun, dir., *Sociétés Villageoises et rapports ville-campagne au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987, p.91-100; Alan M. Stewart, *Settling an 18th Century Faubourg : Property and Family in the Saint-Laurent Suburb, 1735-1810*, mémoire de M.A. (histoire), Université McGill, 1988, 230 p.; Jennifer Waywell, *Farm Leases and Agriculture on the Island of Montreal, 1780-1820*, mémoire de M.A. (histoire), Université McGill, 1989, 178 p.

⁸ Louise Dechêne, *op. cit.*, p.320.

nourrir la population urbaine »⁹. À la fin du XVIII^e, selon lui, Montréal est devenu « un marché de consommation pour des produits du cru »¹⁰. Pour Sylvie Dépatie, qui a réalisé la première étude portant spécifiquement sur l'horticulture commerciale montréalaise, c'est à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle que l'on trouve à Montréal un nombre important de terrains horticoles dont la capacité productive dépasse les besoins de consommation d'une famille¹¹.

À cet égard, le texte de Dépatie « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle », paru dans l'ouvrage collectif « Vingt ans après *Habitants et marchands de Montréal* », a servi d'élément déclencheur à notre projet de recherche. L'historienne ruraliste se penche sur la multiplication des terrains horticoles au XVIII^e siècle et souhaite identifier les groupes sociaux prenant part à l'essor de cette agriculture, ce qui lui permet de mieux comprendre les facteurs et les intérêts économiques et sociaux à l'origine des vergers et des jardins montréalais. S'appuyant, entre autres, sur certains constats faits par Jennifer Waywell et Alan Stewart dans leurs mémoires de maîtrise (respectivement *Farm Leases and Agriculture on the Island of Montreal, 1780-1820* et *Settling an 18th Century Faubourg : Property and Family in the Saint-Laurent Suburb, 1735-1820*), Dépatie explore le phénomène de l'horticulture commerciale montréalaise en offrant des comparaisons avec le modèle français et elle constate une saisissante conformité au modèle européen, tant en ce qui a trait aux groupes sociaux impliqués, aux facteurs à l'origine du phénomène qu'à son développement dans l'espace.

En analysant les baux de location des terres dédiées à l'horticulture, elle parvient à brosser un portrait assez précis des propriétaires de jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle. Ainsi, il semble que les communautés religieuses furent les premiers

⁹ Stéphane Castonguay, *op. cit.*, p.571.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Sylvie Dépatie, *ibid.*, p.246.

propriétaires à créer de grands jardins à Montréal au cours du XVII^e siècle. Vinrent ensuite les marchands, les officiers civils et militaires à partir des premières décennies du XVIII^e siècle, rejoints quelques années plus tard par un certain nombre de paysans et jardiniers qui deviennent propriétaires de petits lopins dans les faubourgs¹². Alors que chez ces derniers, le faire-valoir direct semble dominer, les notables et presque toutes les communautés religieuses favorisent plutôt un faire-valoir indirect en faisant appel à des salariés pour cultiver leurs terrains horticoles¹³. Bien qu'un bon nombre de baux de location semblent avoir été passés sous seing privé, l'examen des baux et des engagements révèle plusieurs traits intéressants au sujet de l'exploitation des vergers et des potagers montréalais. Alors que la plupart des bailleurs sont des marchands et des officiers civils et militaires, les preneurs et les engagés sont en majorité des gens qui se désignent comme des jardiniers, ce qui permet à Dépatie d'affirmer qu'il y a « une main-d'œuvre spécialisée dans le domaine et les propriétaires en sont sans doute satisfaits, puisque seulement 4 des 83 baux passés entre 1720 et 1780 sont annulés avant qu'ils n'aient expiré et que 10 d'entre eux constituent des renouvellements¹⁴. C'est ici que notre étude des jardiniers montréalais intervient. Nous souhaitons jeter de la lumière sur ce groupe d'individus que l'historiographie canadienne a jusqu'à maintenant ignorés et qui se spécialisent dans la culture maraîchère et arboricole afin de comprendre qui ils sont, comment ils ont vécu et de quelle façon ils se sont insérés dans la structure socioprofessionnelle montréalaise du XVIII^e siècle.

¹² Sylvie Dépatie, *loc. cit.*, p.234.

¹³ *Ibid.*, p.236.

¹⁴ *Ibid.*

1.1.2 Historiographie française

Afin de pouvoir mettre en perspective notre étude des jardiniers montréalais, nous avons, dans un deuxième temps, sélectionné des ouvrages qui offrent des éléments comparatifs et contextuels. Nous avons ainsi tourné notre regard vers la France et l'Angleterre pour voir de quelles façons les historiens outre-Atlantique ont étudié la question des cultures fruitières et légumières et quelle place a été réservée aux jardiniers dans l'historiographie de ces pays.

À l'instar des historiens canadiens, l'historiographie française s'est peu intéressée au groupe socioprofessionnel des jardiniers, et les études sur les jardins potagers, les vergers et les individus qui y travaillent sont rares et anciennes¹⁵. La plupart des travaux de recherche qui abordent le travail des professionnels de l'horticulture portent sur les grands jardins d'agrément et sur l'horticulture ornementale : histoire des jardins de Versailles, du potager du roi, des grands parcs des châteaux de la Loire, etc. Toutefois, quelques études assez récentes arrivent à nous informer sur la pratique du métier de jardinier dans la région parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles, soit le livre *Le grand marché : l'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime* de Reynald Abad, celui de Clément Gurvil, *Les paysans de Paris du milieu du XV^e au début du XVII^e siècle* ainsi que l'ouvrage de Florent Quellier *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600- vers 1800)*¹⁶. Certains travaux

¹⁵ Georges Gibault, « Origines, conditions et salaires des jardiniers au XVI^e et XVII^e siècles », *Le Vieux Marly, bulletin de la société archéologique, historique et artistique de Marly-le-Roi*, 3, 2, 1907, p.23-29; Jean-Baptiste Curé, *Les jardiniers de Paris et leur culture à travers les siècles*, Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1900, 459p.; Michel Phlipponneau, *La vie rurale dans la banlieue parisienne, étude de géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1956, 503p.

¹⁶ Reynald Abad, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, 1030p.; Clément Gurvil, *Les paysans de Paris du milieu du XV^e siècle au début du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2010, 694p.; Florent Quellier, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600- vers 1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 464p.

d'histoire régionale portant sur des territoires réputés pour leurs cultures fruitières se sont également avérés être des sources d'informations non négligeables pour ce bilan telles que *Montreuil sous le règne de Louis XIV. Un village à l'ombre de Paris* d'Hervé Bennezon, ou « Vergers et vignobles en région de Montmorency au XVII^e. Montmagny vers 1680 » d'Hugues Neveux¹⁷. Enfin, les grandes monographies régionales parues au XX^e siècle et devenues des classiques de l'histoire sociale française, on pense ici à Pierre Goubert avec *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Jean-Claude Perrot avec *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle* ou Maurice Garden avec *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, peuvent nous apporter quelques renseignements sur les jardiniers dans des villes françaises aux dimensions plus modestes, bien que ces ouvrages passent rapidement sur le sujet¹⁸.

La place notable occupée par les jardins maraîchers dans le paysage de la capitale sous l'Ancien Régime a été soulignée à de nombreuses reprises par les historiens et les géographes français, dont Michel Philipponneau dans son étude *La vie rurale de la banlieue parisienne. Étude de géographie humaine*¹⁹. En effet, Paris, dès le milieu du XVII^e siècle, est cernée par les *marais* (terme qui désigne les terrains dédiés à la production légumière commerciale dans la région parisienne et qui est à l'origine du mot *maraîcher*) sur la quasi-totalité de son périmètre, ce qui crée une véritable « ceinture verte autour de la capitale »²⁰. Ces marais sont cultivés par un nombre

¹⁷ Hervé Bennezon, *Montreuil sous le règne de Louis XIV. Un village à l'ombre de Paris*, Paris, Les Indes savantes, 2009, 491p.; Hugues Neveux, « Vergers et vignobles en région de Montmorency au XVII^e siècle : Montmagny vers 1680 », *Annales de Normandie*, 46, 3, 1996, p.331-341.

¹⁸ Pierre Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de France du XVII^e siècle*, Paris, Éditions É.H.É.S.S., 1958, 653p.; Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris, Mouton, 1975, 1157p.; Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1975, 374p.

¹⁹ Michel Philipponneau, *La vie rurale de la banlieue parisienne. Étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1956, p.46-47, cité par Reynald Abad, *op. cit.*, p.626.

²⁰ Reynald Abad, *op. cit.*, p.626.

considérable de jardiniers qui consacrent l'essentiel de leurs efforts à la culture de ces terres et qui en tirent leur principal revenu.

À Paris comme dans d'autres villes du royaume (Marseille, Lyon, Strasbourg, etc.), le métier de jardinier est juridiquement sanctionné puisqu'il existe une communauté de jardiniers dotée d'une charte royale dès 1599. Bien que certains historiens estiment que les jardiniers de Paris se soient formés en corps dès le bas Moyen Âge²¹, il faudra attendre le 25 octobre 1599 pour qu'ils puissent présenter officiellement leurs statuts afin de se les faire confirmer par le roi, ce qu'Henri IV fera le 31 mai 1600²². Les statuts de la *Communauté des maîtres jardiniers de Paris*, composés de dix-sept articles, organisent l'association dans les moindres détails. Modelée selon les mêmes principes que la plupart des corps de métier, la communauté impose aux futurs maîtres-jardiniers un apprentissage de quatre ans, suivi de deux années de compagnonnage qui doivent culminer vers la création d'un chef-d'œuvre imposé qui consiste en un travail de charpenterie, à savoir, « *mettre un quarteron de merrien en bon ouvrage et suffisant au dire et rapport des maîtres jurez jardinier* »²³. L'accès à la maîtrise coûte 200 #, et le brevet 15 #. Les fils de maîtres sont dispensés de chef-d'œuvre, mais doivent tout de même se soumettre à un apprentissage de quatre ans²⁴. En s'organisant juridiquement, les jardiniers s'assurent ainsi d'une structure hiérarchique propre à sauvegarder leur activité d'une croissance numérique trop importante qui leur serait préjudiciable économiquement et socialement. La communauté des jardiniers va également se doter d'attributs spécifiques à leur groupe socioprofessionnel, et qui vont encadrer leur vie sociale et familiale : ils ouvrent un bureau rue des Rosiers, au centre de Paris, une chapelle à Saint-Nicolas-des-Champs, créent des armoiries qui leur sont propres, et la

²¹ Reynald Abad, *ibid.*; Clément Gurvil, *op. cit.* p.155.

²² Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, France, Champ Vallon, 2001, p.28-29.

²³ Clément Gurvil, *op. cit.*, p.162.

²⁴ *Ibid.*

compagnie va même entretenir plusieurs confréries, placées pour la plupart sous la protection de saint Fiacre, leur saint patron²⁵.

Selon Reynald Abad, les jardiniers parisiens possèdent une science de la production qui est peu commune dans le domaine agricole. Dès le XVIII^e siècle, plusieurs d'entre eux sont spécialisés dans la production d'aliments à forte valeur ajoutée (melons, asperges, petits pois, artichauts) et font preuve d'un grand savoir-faire, comme le démontre le recours fréquent à des techniques d'horticulture assez élaborées (culture sous cloche, sous châssis, en couches, en espaliers, etc.). Que ce soit pour répondre à la demande croissante pour les légumes racines cultivés *en plein champ*, stimulée par la croissance démographique importante de la capitale, ou pour agrémenter la table de l'élite qui voit dans la consommation de primeurs une autre façon de démontrer son bon goût, les jardiniers de Paris travaillent avec acharnement et un certain nombre d'entre eux arrivent à tirer de bons revenus de leurs exploitations²⁶.

Les jardiniers des villages circumparisiens réputés pour leurs cultures fruitières – on pense aux pêches de Montreuil ou aux cerises de Montmorency – démontrent eux aussi un grand savoir-faire dans la pratique de leur métier. Selon les recherches effectuées par Hervé Bennezon sur les jardiniers de Montreuil, la plupart des individus qui pratiquent l'horticulture commerciale sont aussi vigneron, démontrant ainsi un niveau de connaissance de la botanique assez développé, et fait remarquable, il constate que 95 % des jardiniers de son étude signent leur contrat de mariage, alors que la moyenne nationale est de 29 %²⁷. La valeur moyenne des biens recensés dans les inventaires après-décès du groupe oblige l'auteur à placer les jardiniers dans le tiers inférieur de la classe laborieuse. Toutefois, à l'instar de Florent Quellier, il affirme que la

²⁵ Dominique Garrigues, *ibid.*

²⁶ Reynald Abad, *op. cit., passim.*

²⁷ Hervé Bennezon, *op. cit.*, p.188.

fréquentation de Paris a certainement eu des répercussions sur le mode de vie des jardiniers qui agiraient ainsi à Montreuil en tant que médiateurs entre deux cultures (élite urbaine / paysannerie)²⁸. Selon l'historien, « le métier de jardinier n'enrichissait pas sous Louis XIV, mais ils avaient un accès à un monde différent de ceux des petits paysans »²⁹.

Bien qu'il n'aborde que très brièvement la situation du groupe des jardiniers, Pierre Goubert estime qu'à Beauvais, au XVIII^e siècle, il existe une trentaine de familles *d'airiers* (jardiniers) qui approvisionnent la région en fruits et légumes, et à l'instar des vigneronns, ils constituent « de véritables dynasties, qui ne se marièrent qu'entre elles »³⁰. Ce petit groupe d'individus qui habitent presque tous la même paroisse est peu nombreux et à demi-urbain, et « le peu que nous savons [...] n'autorise pas à les ranger dans les degrés supérieurs du monde rural »³¹. Maurice Garden, dans son étude sur Lyon au XVIII^e siècle, constate quant à lui que les jardiniers et les maraîchers forment un groupe original et homogène. Bénéficiant comme leurs homologues de Paris d'une corporation de métier établie en 1659, les jardiniers lyonnais constituent selon l'auteur « un corps fermé, relativement jaloux de ses biens, soigneusement maintenus dans les familles au moment des mariages, le plus souvent contractés dans le même milieu »³². Les jardiniers de Montmagny observés par Hugues Neveux semblent eux aussi appartenir à un même groupe social distinct; selon l'historien « la titulature professionnelle revendiquée par les jardiniers traduit vraisemblablement leur

²⁸ Florent Quellier, « Le bourgeois arboriste (XVII^e-XVIII^e siècle). Les élites urbaines et l'essor des cultures fruitières en Île-de-France », *Histoire urbaine*, vol. 2, n° 6, 2002, p.23-41.

²⁹ Hervé Bennezon, *ibid.*, p.189.

³⁰ Pierre Goubert, *op. cit.*, p.169.

³¹ *Ibid.*

³² Maurice Garden, *op. cit.*, p.177.

volonté de se démarquer nettement des autres villageois; ils s'assimilent volontiers à des artisans »³³.

1.1.3 Historiographie anglaise

L'historiographie anglaise n'est guère plus bavarde en ce qui concerne les jardiniers et les individus spécialisés dans le commerce des fruits et légumes. C'est principalement la populeuse capitale anglaise qui retient l'attention des chercheurs qui s'intéressent à la question. À cet égard, l'œuvre collective *The Agrarian History of England and Wales*, qui couvre l'histoire agraire de l'Angleterre et du pays de Galles des origines à 1939, s'est avérée être une source de renseignements particulièrement riche, surtout le chapitre rédigé par Malcolm Thick « Market Gardening in England and Wales »³⁴. Bien que cette recherche soit assez ancienne, tout comme celle de Ronald Webber « London's Market Gardens »³⁵, elle demeure pertinente et nous avons pu compléter ce tour d'horizon des jardins maraîchers anglais avec deux ouvrages plus récents de l'historienne Margaret Willes, à savoir, *The Making of the English Gardener : Plants, Books and Inspiration 1560-1660* et *The Gardens of the British Working Class*³⁶.

Comme à Paris, les terrains consacrés à l'horticulture maraîchère et fruitière font partie du paysage londonien. Dès le début du XVII^e siècle, Londres est peuplée de vergers à vocation commerciale et de *market gardens* qui alimentent les nombreux marchés de

³³ Hugues Neveux, *loc. cit.*, p.334.

³⁴ Malcolm Thick, « Market Gardening in England and Wales », dans Joan Thirks (dir.), *The Agrarian History of England and Wales*, Cambridge, Angleterre, Cambridge University Press, Vol. 5, 2^e partie, p.505; Margaret Willes, *The Making of the English Gardeners: Plants, Books and Inspiration 1560-1660*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 2011

³⁵ Robert Webber, « London's Market Gardeners », *History Today*, vol. 23, décembre 1973, p.871-878.

³⁶ Margaret Willes, *The Gardens of the British Working Class*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 2014,

la ville³⁷. Les agglomérations anglaises de taille plus modeste ne sont pas en reste puisque les sources font mention de nombreuses villes dans les comtés du Kent, de Surrey, du Yorkshire, du Bedfordshire et d'Oxfordshire qui sont entourées de *market gardens* dès la fin du XVII^e siècle³⁸. Contrairement à la capitale française, où il semble que la multiplication des jardins se soit faite de façon plutôt organique, en parallèle à la forte croissance démographique et stimulée par une consommation d'élite soutenue, les historiens anglais attribuent à un groupe d'individus précis l'émergence de l'horticulture maraîchère commerciale intensive et performante. Bien qu'il ait de tout temps existé à Londres des marchés à fruits et légumes et des terrains horticoles, c'est surtout à la fin du XVI^e et au début XVII^e siècle que l'on voit exploser le nombre de jardins et de vergers en Grande-Bretagne. C'est à la suite de l'arrivée d'un fort contingent d'immigrants protestants hollandais, flamands et huguenots que la culture massive et spécialisée des légumes s'est répandue en Angleterre³⁹. Ces réfugiés fuyant les persécutions religieuses sur le continent et arrivés dans la région de Sandwich au tournant du XVI^e siècle ont importé en Angleterre les techniques et le savoir-faire remarquable des jardiniers hollandais, déjà reconnus à la grandeur de l'Europe, plus spécifiquement en ce qui a trait à la culture des légumes racines et des fleurs⁴⁰. Avec l'accroissement extraordinaire de la population londonienne dans la deuxième moitié du XVII^e siècle (la population passe de 400 000 âmes en 1650 à 765 000 en 1750)⁴¹, la culture devient de plus en plus intensive si bien qu'on estime que la superficie des terres consacrées aux *market gardens* autour de la capitale passe de 10 000 acres en 1660 à plus de 110 000 acres en 1721⁴². Il faut également mentionner que la multiplication des terrains horticoles répond aussi à des impératifs politiques. Les famines récurrentes sur

³⁷ Malcolm Thick, *loc. cit.*, p.66.

³⁸ Margaret Willes, *op. cit.*, p.44-45.

³⁹ Malcolm Thick, *loc. cit.*, p.505.

⁴⁰ Ronald Webber, *loc. cit.*, p.872.

⁴¹ Margaret Willes, *The Gardens of the British Working Class*, p.44.

⁴² Malcolm Thick, *loc. cit.*, p.507.

le continent au XVII^e siècle, d'où proviennent une grande part des légumes consommés en Angleterre, et les nombreuses récoltes de blés gâchées par le climat sur le territoire anglais vont pousser les autorités et les membres du parlement à faire la promotion des *market gardens* dans lesquels ils voient une solution pour contrer la trop grande dépendance aux importations et aux cultures céréalières⁴³.

Le groupe socioprofessionnel des jardiniers anglais spécialisés en horticulture commerciale n'a jamais fait l'objet de recherches historiques de la part des chercheurs en histoire sociale. Comme chez leurs confrères d'outre-Manche, ce sont les jardiniers à l'emploi des membres de la royauté ou de l'aristocratie, ou ceux qui ont participé à la création des grands jardins publics anglais qui ont retenu l'attention des chercheurs. De la masse de jardiniers anonymes qui se sont échinés dans les potagers et les vergers pour fournir la cité en fruits et légumes, on ne sait que peu de choses.

Il semble que les jardiniers londoniens se soient organisés en corporation à la même époque que leurs homologues parisiens, et selon des modalités assez similaires. Devant l'accroissement formidable de la ville, qui attire un nombre important de ruraux prêts à travailler dans les jardins bourgeois de la *gentry*, et à la suite de la dissolution des propriétés monastiques sous Henri VIII, on voit à Londres apparaître une véritable masse de jardiniers⁴⁴. Bien qu'il y aurait existé un *mystery* ou *fellowship* de jardiniers à Londres dès le milieu du XIV^e siècle selon Margaret Willes, ce n'est que le 18 septembre 1605 que les jardiniers de la capitale se voient concéder une charte royale par Jacques I^{er} qui leur permet de fonder leur propre corporation⁴⁵. Fonctionnant selon des principes comparables à la communauté des maîtres-jardiniers de Paris, la *Worshipful Company of Gardeners of the City of London* régit tous les aspects de la

⁴³ Margaret Willes, *The Making of the English Gardeners*, p.65.

⁴⁴ Malcolm Thick, *loc. cit.*, p.512

⁴⁵ Margaret Willes, *The Making of the English Gardeners*, p. 67.

pratique du métier dans une distance de six miles à la ronde autour de Londres. La compagnie encadre l'accession à la maîtrise, les droits de vente des fruits et légumes, la qualité des cultures et l'utilisation des fumures, etc. Hautement spécialisés, les jardiniers de Londres, qu'ils s'identifient en tant que *garden designer*, *nobleman gardener*, *gentleman gardener*, *nurseryman*, *florist*, *botanist* ou *market gardener*, font véritablement partie d'un groupe socioprofessionnel qui exerce son métier selon les règles de l'art et qui défend jalousement les prérogatives qui lui ont été accordées par le roi. Bien qu'une étude socioéconomique approfondie des jardiniers anglais soit encore à faire, Margaret Willes affirme que « *the concept of nameless serfs provided with shovels has been well and truly laid to rest* »⁴⁶.

1.2 Problématique

Bien que l'on ne puisse véritablement comparer la situation des jardiniers de la jeune ville coloniale de Montréal, dont Louise Dechêne estime la population en 1754 à 4000 habitants⁴⁷, avec les monstres démographiques bimillénaires que sont Paris (530 000 habitants en 1715)⁴⁸ et Londres (765 000 habitants en 1750)⁴⁹, nous pouvons tout de même nous demander si les jardiniers montréalais partagent des caractéristiques communes avec leurs homologues français et anglais.

Dans son article sur les jardins et les vergers montréalais au XVIII^e siècle, Sylvie Dépatie constate qu'il existe une forte conformité au modèle européen en ce qui a trait au développement de l'horticulture commerciale sur l'île de Montréal : « Du point de

⁴⁶ *Ibid.*, p.70.

⁴⁷ Louise Dechêne, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 2, 1973, p.164.

⁴⁸ Benoît Garnot, *La population française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1988, p.14.

⁴⁹ Margaret Willes, *The Gardens of the British Working Class*, p.44.

vue agricole, la ville coloniale a les mêmes effets sur sa proche campagne que la ville métropolitaine. Les seules différences sont la chronologie et l'ampleur du phénomène, plus tardif et plus restreint à Montréal »⁵⁰. Qu'en est-il du groupe d'individus qui participent au développement de cette horticulture commerciale et qui sont désignés dans les documents civils et notariés comme « jardinier de profession »? Peut-on observer les mêmes caractéristiques sociales ou démographiques chez ces jardiniers montréalais que chez les jardiniers de Paris, de Beauvais, de Lyon ou de la vallée de Montmorency ?

Malgré les disparités qui existent du point de vue économique, social ou démographique entre Londres, Paris et les principales villes de France, les jardiniers qui exercent leur profession dans ces endroits partagent tous une chose en commun : une corporation de métier. Ces organisations professionnelles ordonnent à divers degrés la vie économique et sociale de leurs membres. Elles contrôlent l'accèsion à la maîtrise, la durée de l'apprentissage et de la période de compagnonnage, et les jurés se chargent d'inspecter la qualité des productions et s'assurent du respect des techniques horticoles prescrites. Elles aménagent la vie religieuse des individus qui, au XVIII^e siècle, est bien souvent synonyme de vie sociale, en créant des chapelles, des confréries et des participations aux différentes fêtes et processions. Elles favorisent la reproduction professionnelle de père en fils en accordant aux fils de maîtres la possibilité d'accéder à la maîtrise sans avoir à réaliser de chef-d'œuvre. La communauté des jardiniers de Paris garantit même le maintien des statuts chez les veuves de jardiniers, pourvu qu'elles se remarient avec un maître-jardinier membre du

⁵⁰ Sylvie Dépatie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » dans Sylvie Dépatie et al., dir., *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p.247.

corps de métier⁵¹, ce qui, vraisemblablement, favorise l'endogamie professionnelle chez les membres cette communauté.

En l'absence d'une telle corporation de métier qui aurait agi en tant que facteur de cohésion entre les différents individus qui pratiquent le métier de jardinier à Montréal, peut-on affirmer être en présence d'un véritable groupe social cohérent, distinct de la paysannerie, de l'artisanat et de la classe marchande ? Est-ce que ces hommes, mi-urbains et mi-ruraux, expriment des caractéristiques de groupe aussi fortement que les jardiniers de Beauvais, de Lyon ? S'agit-il d'un groupe « homogène et original⁵² » ? Voit-on émerger à Montréal « de véritables dynasties de jardiniers⁵³ » ? Est-ce que les jardiniers forment « un corps fermé, jaloux de ses biens » et qui démontre « une volonté de se démarquer nettement des autres villageois⁵⁴ » ? Par rapport aux autres acteurs économiques de la société coloniale, tels que les artisans ou les habitants, est-ce que les jardiniers manifestent des niveaux d'endogamie sociale et professionnelle plus forts ou plus faibles ? Étant situé à la frontière du monde urbain et du monde rural, est-ce que leur horizon social va au-delà de leur situation géographique, de leur profession, de leur niveau de richesse, de leur classe sociale ? Au final, est-ce que les jardiniers montréalais du XVIII^e siècle constituent une communauté cohérente, ou est-ce que leur profil correspond plutôt à celui d'individus indépendants, agissant de façon autonome et n'ayant que peu de choses en commun, mis à part leur intitulé professionnel parfois passager ?

À travers ce mémoire, nous désirons combler les lacunes de l'historiographie québécoise au sujet du groupe de jardiniers professionnels qui pratiquent leur métier au XVIII^e siècle. Nous désirons jeter de la lumière sur les conditions d'existence, de

⁵¹ Clément Gurvil, *op. cit.*, p.162

⁵² Maurice Garden, *op. cit.*, p.177.

⁵³ Pierre Goubert, *op. cit.*, p.169.

⁵⁴ Maurice Garden, *op.cit.*, *ibid.*

fonctionnement et de développement de ce groupe d'individus et le situer dans la trame historique montréalaise. En ce sens, nous poursuivons des objectifs différents de Jean-Pierre Hardy, qui a publié durant la préparation de ce mémoire un ouvrage s'adressant à un large public sur la culture des jardins et potagers de la vallée du Saint-Laurent dans lequel il brosse quelques portraits de jardiniers de la ville de Québec et de Montréal⁵⁵.

1.3 Programme de recherche

Notre programme de recherche s'oriente autour de trois objectifs principaux qui constituent autant de chapitres de notre mémoire. Premièrement, nous souhaitons brosser un portrait historique des jardiniers professionnels de Montréal en nous basant sur les approches de l'historiographie socioéconomique. Comme cette activité agricole se concentre principalement dans la zone extra-muros rapprochée, plus spécifiquement dans les faubourgs entourant les fortifications et sur le flanc ouest du Mont-Royal⁵⁶, les personnes qui pratiquent cette horticulture sont en contact direct et constant avec les habitants de la ville. D'où proviennent-ils ? Sont-ils des fils d'habitants des paroisses environnantes venus chercher du travail en ville ? Sont-ils issus du milieu de l'artisanat ? Surtout, nous souhaitons déceler des constantes sociodémographiques chez les

⁵⁵ Jean-Pierre Hardy, *Jardins et jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse la terre, creuse le temps*, Sillery (Québec), Septentrion, 2016, 298p.

⁵⁶ Jennifer Waywell, *op. Cit.*, p.86-89; Sylvie Dépatie, *loc. Cit.*, p.227; Jean-Claude Robert, « Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal 1820-1840 », dans Normand Séguin et François Lebrun, dir., *Sociétés Villageoises et rapports ville-campagne au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987, p.94-98; Paul-Louis Martin, *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douceurs de la table*, Québec, Septentrion, 2002, p.39.

individus de notre cohorte qui nous permettraient d'évaluer si nous sommes en présence d'un groupe social distinct.

Pour pouvoir répondre à ces questions, nous allons dans un premier temps tenter de connaître l'origine géographique des jardiniers et les motifs qui les ont amenés à s'installer sur l'île de Montréal. Ensuite, nous caractériserons les stratégies matrimoniales des jardiniers en examinant certains indicateurs sociodémographiques tels que l'âge au mariage, le statut matrimonial de conjoints et la provenance géographique des épouses. Enfin, nous déterminerons les milieux sociaux d'origine des jardiniers et de leurs épouses à travers une analyse des métiers des pères et des beaux-pères, ce qui devrait nous éclairer sur les stratégies matrimoniales du groupe.

Le troisième chapitre sera consacré à l'exercice du métier et à la reproduction socioprofessionnelle des jardiniers. Nous souhaitons ici comprendre quelle place a occupée l'horticulture commerciale dans le parcours professionnel et la trajectoire biographique des individus qui s'y adonnent à Montréal au XVIII^e siècle. Est-ce que le jardinage était leur seule occupation à Montréal, où s'adonnaient-ils à d'autres activités professionnelles ? Est-ce que les jardiniers cultivaient leurs propres jardins et vergers, ou ceux d'autrui ? Engageaient-ils des individus pour les seconder dans leurs travaux horticoles ou pouvaient-ils bénéficier de main d'œuvre familiale ? Quelle place occupaient les femmes et les enfants dans les exploitations horticoles ? Nous poserons ensuite notre regard sur les épouses des jardiniers et leurs enfants pour comprendre comment l'horticulture professionnelle s'inscrit dans la dynamique familiale. La dernière section de ce chapitre s'intéresse au destin des enfants des jardiniers et sera consacrée à la question de la reproduction socioprofessionnelle à travers une analyse des métiers des fils et des gendres au début de leur vie active.

Enfin, au quatrième chapitre, nous souhaitons mesurer le niveau de vie et le niveau de fortune des jardiniers professionnels afin de pouvoir établir des éléments de

comparaison avec les habitants des campagnes et le monde artisanal. Situés à mi-chemin entre les urbains et les ruraux, les jardiniers professionnels avaient-ils un niveau de vie supérieur ou inférieur à celui des agriculteurs, des artisans, des commerçants ? Pour ces hommes, est-ce que la pratique du métier de jardinier s'est avérée un choix judicieux, leur permettant de s'enrichir et d'atteindre une place enviable dans la hiérarchie socioéconomique montréalaise du XVIII^e siècle ? Arrivent-ils à tirer leur épingle du jeu, comme semblent le faire les jardiniers londoniens et certains maraîchers parisiens, ou se placent-ils dans les couches inférieures de la société, à l'instar des jardiniers de Beauvais et de Montreuil ?

Afin d'offrir des réponses à ces questionnements, nous examinerons le statut économique des jardiniers au début de leur vie active grâce à une analyse comparative des renseignements de nature économique (douaire, préciput, apports au mariage) présents dans leur contrat de mariage avec celles d'autres groupes socioprofessionnels de la même période. Nous combinerons ces résultats avec une analyse du niveau de vie et du niveau de fortune du groupe basée sur les données extraites des inventaires après-décès des jardiniers. Comme ces données ont souvent été analysées dans les études d'histoire sociale sur les habitants et sur les artisans du XVIII^e siècle, il nous sera possible de brosser un portrait de la situation économique globale des jardiniers en la comparant avec ceux de leurs contemporains de la ville, des faubourgs et des campagnes.

À travers ces trois étapes de recherche, nous sommes à même de penser que nous pourrions répondre à notre question de recherche principale, à savoir, les jardiniers professionnels de l'île de Montréal qui ont vécu au XVIII^e siècle ont-ils constitué un groupe social original et homogène, à la fois urbain et rural, partageant des traits communs qui les distinguent des autres groupes sociaux présents à cette époque ? Qui sont ces hommes qui participent activement au développement d'une horticulture

commerciale montréalaise ? Comment ce groupe socioprofessionnel s'est-il constitué et comment les individus qui le composent ont-ils vécu et pratiqué leur métier ?

1.4. Le cadre spatio-temporel

Le cadre spatial de notre étude est circonscrit au territoire de l'île de Montréal. Cette limite géographique s'impose pour plusieurs raisons. D'une part, le phénomène qui nous intéresse, à savoir, la constitution au cours du XVIII^e siècle d'un groupe de jardiniers professionnels qui exercent l'horticulture à des fins commerciales, est un phénomène qui s'explique par la ville. Les jardiniers peuvent exercer leur métier et vendre leurs produits uniquement en présence d'un marché suffisamment important à proximité. À cette époque, le Canada ne compte que deux villes dignes de ce nom, où l'on retrouve une concentration suffisante de personnes pour y écouler des produits maraîchers : Québec et Montréal. La nécessité de limiter l'étendue de nos recherches à un objet d'étude spécifique nous a fait arrêter notre choix sur Montréal.

D'autre part, le territoire de l'île de Montréal, particulièrement dans les faubourgs et sur les flancs ouest du Mont-Royal, est celui où se concentrent les vergers et les potagers au XVIII^e siècle. Déjà favorisée par son climat plus doux et humide que le reste du Québec, qui en fait la région la plus propice à la culture fruitière⁵⁷, par son sol riche et fertile⁵⁸, et surtout par la proximité d'une population urbaine importante, l'île de Montréal s'avère une étude de cas particulièrement intéressante. Nos recherches ne s'aventurent pas en dehors de l'île de Montréal puisque la répartition spatiale des

⁵⁷ Martin Fournier, *Jardins et potagers en Nouvelle-France. Joie de vivre et patrimoine culinaire*, Québec, Septentrion, 2004, p.63.

⁵⁸ Jean-Pierre Hardy, *Jardins et jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse la terre, creuse le temps*, Québec, Septentrion, 2016, p.45.

vergers et des potagers est dictée par la « nécessité d'être à proximité du marché pour la culture de denrées périssables comme celle des légumes et des fruits⁵⁹ ». En effet, la durée du trajet que doit effectuer le jardinier ou un membre de sa famille pour aller au marché ne doit pas dépasser plus d'une journée pour se rendre, vendre ses produits et revenir, sans quoi il devra déboursier pour trouver à loger quelque part, ce qui réduirait souvent à néant son profit⁶⁰. Nous estimons ainsi que la grande majorité des maraîchers montréalais devaient résider et pratiquer leur métier sur l'île de Montréal. Nous pourrions confirmer cette hypothèse au chapitre 3.

Notre étude accorde une attention particulière aux faubourgs entourant les murs de la ville puisqu'il a été démontré que, bien qu'il subsiste encore des espaces cultivés dans la zone intra-muros à cette époque, les terrains horticoles sont plus nombreux et surtout plus étendus dans les faubourgs⁶¹. Il faut dire que les principaux faubourgs (Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-Laurent) connaissent une croissance importante dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : ces trois secteurs comptent déjà plus de maisons que la ville fortifiée⁶². À l'est, le faubourg Sainte-Marie contient plusieurs jardins, mais peu de vergers, qui sont surtout concentrés au faubourg Saint-Laurent, où se trouvent aussi les jardins les plus grands. C'est toutefois au faubourg Saint-Joseph que l'on retrouve le plus grand nombre de terrains voués exclusivement à l'horticulture commerciale⁶³. Enfin, mentionnons que les sources principales sur lesquelles reposeront nos recherches, les actes notariés, sont particulièrement bien conservées à Montréal : la quasi-totalité des minutiers des notaires ayant exercé à Montréal au XVIII^e siècle a été

⁵⁹ *Ibid.*, p.232.

⁶⁰ Reynald Abad, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 202, p.621; Florent Quellier, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600- vers 1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p.55.

⁶¹ Sylvie Dépatie, *loc. cit.*, p.229.

⁶² Jean-Pierre Hardy, *op. cit.*, p.53.

⁶³ Sylvie Dépatie, *ibid.*, p.229; Jean-Pierre Hardy, *ibid.*, p.55.

conservée et est disponible pour notre consultation. Il est clair que la disponibilité et la fiabilité des sources sont des enjeux primordiaux pour nos recherches.

Nous savons que la multiplication des terrains consacrés à l'horticulture commerciale est un phénomène qui prend son ampleur surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle avec l'augmentation de la population qui constitue un marché de consommateurs intéressant⁶⁴. C'est durant cette période que le nombre et la superficie des jardins et des vergers laissent entendre qu'un groupe de jardiniers se constitue progressivement dans la ville et ses faubourgs : Hardy estime qu'ils sont plus d'une centaine, durant la décennie 1750-1760, à pratiquer leur métier à Montréal et à Québec⁶⁵. Le cœur de notre recherche se concentrera ainsi sur la seconde moitié du XVIII^e siècle puisque c'est durant cette période que le nombre d'individus répondant au titre de jardiniers est le plus grand. Toutefois, comme nous souhaitons rendre compte le plus justement possible de l'émergence du groupe socioprofessionnel à partir de 1750, il nous paraît essentiel de remonter en amont : c'est tout le XVIII^e siècle qui sera considéré dans notre enquête.

Nous avons choisi l'année 1800 comme limite chronologique ultime pour deux raisons. Premièrement, dans la même logique qui nous pousse à circonscrire nos recherches à l'intérieur d'un cadre géographique limité, l'ampleur de la tâche qui représente le dépouillement de plusieurs centaines d'actes notariés nous oblige à restreindre notre enquête. Deuxièmement, Sylvie Dépatie et Jennifer Waywell ont toutes deux constaté qu'à partir du milieu du XIX^e siècle, l'horticulture est redirigée vers les côtes plus éloignées de l'île de Montréal et de la région environnante (île Jésus, rive sud du fleuve), poussée par l'augmentation démographique et la cherté des terrains

⁶⁴ Sylvie Dépatie, *loc. cit.*, p.226-234.

⁶⁵ Jean-Pierre Hardy, *op. cit.*, p.61-62.

périurbains⁶⁶. Pour confirmer cette tendance, nous avons dépouillé le recensement de l'île de Montréal effectué par Jacques Viger et Louis Guy en 1825⁶⁷.

On remarque effectivement que dès le premier quart du XIX^e siècle, près d'un terrain horticole sur cinq (76/404) se trouve à l'extérieur du territoire de la paroisse Notre-Dame de Montréal, dans les bourgs et les paroisses éloignées de la ville. La grande majorité des jardins et vergers dénombrés (309/404) se trouve toujours dans les faubourgs et dans les campagnes environnantes⁶⁸, mais la ville ne contient plus que 19 jardins, incluant ceux du Séminaire de Saint-Sulpice, de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation Notre-Dame. Le faubourg Saint-Laurent demeure le lieu de prédilection pour l'horticulture, avec plus de 40 vergers et 45 jardins, mais il est rapidement rattrapé par les faubourgs Saint-Antoine (35 vergers, 36 jardins) et Sainte-Marie (22 vergers, 50 jardins). L'ouest de la ville est l'endroit où la disparition des terrains horticoles se fait le plus sentir. Le faubourg Saint-Joseph, qui comprenait le plus grand nombre de jardins et de vergers en 1781, n'en compte plus que 13 en 1825, et on recense à peine 3 jardins dans le faubourg Sainte-Anne voisin. Il faut dire que cette zone connaît à cette époque une urbanisation accélérée, avec l'ouverture la même année du canal de Lachine.

⁶⁶ Sylvie Dépatie, *loc. Cit.*, p.234.

⁶⁷ Louis Guy, Jacques Viger et Claude Perrault, *Montréal en 1825*, Montréal, Version dactylographiée de Claude Perreault, Groupe d'études Gen-Histo, 1977, 535 pages.

⁶⁸ Le recensement réunit dans une section nommée « district des campagnes » de la paroisse Notre-Dame de Montréal les secteurs suivants : rivière Saint-Pierre, côteau Saint-Pierre, côte Saint-Paul, côte des Argoulets, Tanneries des Rollands, côtes Notre-Dame des neiges, côte Sainte-Catherine, côte Saint-Michel, côte de la visitation, côte Saint-Luc.

Tableau 1.1

Localisation des vergers et jardins selon le recensement de Montréal de 1825

P paroisse Notre-Dame de Montréal			
Division	Nbr de vergers	Nbr de jardins	Total
District des campagnes	23	14	37
Faubourg Sainte-Marie	22	50	72
Faubourg Saint-Louis	9	19	28
Faubourg Saint-Laurent	40	45	85
Faubourg Saint-Antoine	35	36	71
Faubourg Saint-Joseph (Des Récollets)	6	7	13
Faubourg Sainte-Anne	0	3	3
Cité de Montréal (centre) / Pointe-à-Callière	0	0	0
Cité de Montréal (est / ouest)	0	19	19
Total paroisse Notre-Dame-de-Montréal			328
Autres paroisses de l'île de Montréal			
Paroisse	Nbr de vergers	Nbr de jardins	Total
Longue-Pointe	0	0	0
Pointe-aux-Trembles	2	0	2
Rivière-des-Prairies	0	0	0
Sault-au-Récollet	6	0	6
Saint-Laurent	20	2	22
Sainte-Genève	10	2	12
Sainte-Anne	1	0	1
Pointe-Claire	8	0	8
Lachine	25	0	25
Total autres paroisses			76
Grand total île de Montréal			404

Il semble que cette dynamique de repoussement des aires de production maraîchères sous l'impact de l'accroissement de la population soit un phénomène propre à la réalité urbaine, car « l'omniprésence des jardins maraîchers aux abords immédiats du tissu urbain fait que la ville ne peut guère s'étendre qu'à leurs dépens »⁶⁹. En effet, bien que

⁶⁹ Reynald Abad, *op. Cit.*, p.626.

ce phénomène se soit produit près de deux siècles plus tôt, des villes telles que Paris et Londres ont toutes deux agrandi leur territoire au détriment des jardins maraîchers et des jardiniers qui y ont pratiqué leur métier⁷⁰. Le transfert semble inévitable. En poursuivant nos recherches au-delà du XVIII^e siècle, nous nous exposerions au risque de voir des individus sortir de notre cadre géographique et échapper à notre enquête.

1.5 Sources et constitution de la cohorte

Pour étudier les jardiniers professionnels de Montréal, nous avons constitué une cohorte. Le repérage des individus qui la compose s'est faite à l'aide de deux bases de données utilisées fréquemment par les historiens canadiens. Le critère de sélection principal pour faire partie de cette cohorte est d'avoir été identifié au moins une fois comme jardinier tout en résidant sur le territoire de l'île de Montréal au XVIII^e siècle.

Le premier outil consulté a été *Parchemin*, une base de données exceptionnellement riches de la Société de recherche historique Archiv-Histo qui regroupe les intitulés de tous les actes notariés consignés sur le territoire du Québec ancien entre le 12 février 1626 et le 31 décembre 1800.⁷¹ Les requêtes effectuées avec les mots-clés « jardinier », « jardinnier⁷² » et « gardener » ont révélé 377 actes notariés passés dans le gouvernement de Montréal entre le 1^{er} janvier 1701 et le 31 décembre 1800.

⁷⁰ Clément Gurvil, *Les paysans de Paris du milieu du XV^e siècle au début du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2010, p.25; Malcolm Thick, « Market Gardening in England and Wales », in Joan Thirsk, (dir.), *The Agrarian History of England and Wales*, Cambridge, Angleterre, Cambridge University Press, 1967, Vol. 5, p. 507.

⁷¹ D'abord offert sous forme de CD-Rom, *Parchemin* est disponible en ligne depuis 2016. Voir <https://www.archiv-histo.com>

⁷² Les artisans de la Société Archiv-Histo à l'origine de *Parchemin* ont fait le choix de ne pas standardiser l'orthographe des patronymes et des toponymes lors de la retranscription des intitulés des actes notariés

La deuxième base de données utilisées est le *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures du Québec ancien* (RAB) du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (PRDH). Le PRDH offre un répertoire informatisé de tous les actes de l'état civil des paroisses catholiques du Québec entre 1621 et 1850 pour lesquels les registres sont parvenus jusqu'à aujourd'hui, ainsi que certains registres des paroisses protestantes. Ce répertoire, disponible en ligne, est accompagné d'un dictionnaire généalogique qui fait la reconstitution des familles établies sur le territoire du Québec depuis les débuts de la colonie jusqu'en 1824. Nous avons consulté la version originale du RAB, sur CD-Rom, puisqu'elle permet d'interroger le répertoire en soumettant des requêtes spécifiques sur les professions des individus inscrites dans les actes de l'état civil. Nous avons tiré de cet instrument de recherche 70 actes de l'état civil où un individu est identifié comme « jardinier » dans une paroisse de l'île de Montréal.

Nous avons croisé ces résultats avec ceux obtenus dans *Parchemin* en retirant les actes d'individus qui ne sont jamais venus à Montréal (par exemple les pères d'immigrants français mentionnés dans les contrats de mariage) et ceux qui avaient « Jardinier » comme nom de famille ou surnom. En jumelant ces résultats avec les données du *Dictionnaire généalogique du Québec ancien* du PRDH, nous sommes parvenus à identifier 136 individus différents qualifiés au moins une fois de jardinier dans un acte notarié ou un acte de l'état civil passés à Montréal au XVIII^e siècle.

Puisque que notre méthodologie implique le dépouillement de l'entièreté des actes notariés se rapportant aux jardiniers, nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions tenir compte de tous ces individus dans le cadre de notre mémoire de maîtrise. Il nous fallait donc extraire de ce nombre un échantillon de taille raisonnable. Puisque

dans leur base de données. Ceci rend la tâche du chercheur passablement ardue. Par exemple, un patronyme tel que Tessier peut s'écrire *Texier*, *Teyssier*, *Texié* ou *Tessiest* selon les notaires.

la barrière chronologique supérieur de la base de données *Parchemin* est 1800, nous avons choisi de ne considérer que les jardiniers qui sont décédés au courant du XVIII^e siècle ou qui ont atteint l'âge de 90 ans au 31 décembre 1805⁷³. Les jardiniers examinés dans cette étude sont donc au nombre de 83. Dans le but de brosser un portrait exhaustif de ce groupe socioprofessionnel, nous incluons autant ceux qui ont pratiqué le métier durant une très courte période comme ceux qui l'ont pratiqué toute leur vie. Pour certaines parties de cette recherche, le groupe sera réduit aux individus qui sont directement touchés par l'aspect étudié. Par exemple, nous n'analyserons le niveau de fortune au mariage que des individus s'étant effectivement mariés et ayant fait rédiger un contrat de mariage notarié.

⁷³ L'année 1805 peut paraître arbitraire mais nous voulions éviter d'écarter des individus qui auraient été des jardiniers actifs dans les dernières décennies du XVIII^e siècle mais qui seraient morts en 1801 ou 1802 par exemple.

CHAPITRE II

LES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIOPROFESSIONNELLES DES JARDINIERS

Dans le présent chapitre, nous brossons un premier portrait des jardiniers en faisant ressortir quelques caractéristiques sociodémographiques des individus de notre cohorte. Avant d'examiner en profondeur les modalités de l'exercice du métier de jardinier à Montréal au XVIII^e siècle, il apparaît en effet nécessaire de s'attarder d'abord à leur milieu d'origine. Trois questions principales orientent nos démarches dans cette partie de l'étude.

Dans un premier temps, nous nous demandons d'où viennent les hommes qui pratiquent le maraîchage à Montréal au XVIII^e siècle, et quels sont les motifs qui ont pu les amener à s'y installer. Ensuite, nous analyserons quelques indicateurs sociodémographiques qui caractérisent les alliances matrimoniales des jardiniers tels que l'âge au mariage, le statut matrimonial des conjoints, la provenance géographique et le lieu de résidence des épouses afin de mieux comprendre les stratégies matrimoniales des individus, et peut-être faire ressortir des traits communs à l'intérieur du groupe. Enfin, l'étude des origines sociales des jardiniers et de leurs épouses occupera la dernière partie de ce chapitre et prendra forme à travers l'examen des professions des pères et des beaux-pères des jardiniers.

2.1 Méthodologie

Pour procéder à cette première démarche d'analyse, nous nous sommes tournés vers des sources très riches et abondamment utilisées en histoire sociale du Canada durant la période coloniale : les actes et les contrats de mariage. Le premier repérage effectué lors de la constitution de notre cohorte dans le répertoire du *PRDH* nous a permis d'extraire les fiches de famille de chacun des jardiniers sélectionnés et d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les actes régissant les modalités des mariages de ces individus⁷⁴. Dans le cadre de cette recherche, ce ne sont pas les registres paroissiaux eux-mêmes qui ont été consultés, mais plutôt les relevés de l'équipe du *PRDH*⁷⁵.

Depuis l'ordonnance du 21 février 1679, les curés, les vicaires ou les marguilliers de chaque paroisse de la Nouvelle-France doivent rédiger les registres de l'état civil en double exemplaire et remettre une des deux copies au greffe afin d'y être conservée⁷⁶. Ces registres comprennent les enregistrements des sacrements les plus importants de la vie spirituelle d'une personne, soit le baptême, le mariage et la sépulture. Les actes de mariage sont l'objet d'une attention particulière et ils doivent contenir au minimum les noms et surnoms des époux, leur âge, leur qualité ainsi que le lieu et la paroisse du domicile de chacun⁷⁷. Un premier survol des actes de mariage des jardiniers permet de constater que les curés n'ont pas tous inscrit ces données de façon systématique, tant

⁷⁴ À cette étape-ci de l'enquête, ce sont les premières unions des jardiniers qui nous intéressent.

⁷⁵ Pour une présentation détaillée des problèmes méthodologiques inhérents à l'informatisation et la retranscription d'actes du XVII^e et XVIII^e siècle, voir Hubert Charbonneau et André Larose (dir.), *Du manuscrit à l'ordinateur*, Québec, Archives nationales du Québec, Collection « Études et recherches archivistiques », 1980, 229p.

⁷⁶ Geneviève Postolec, *Mariages et patrimoine à Neuville de 1669 à 1782*, Thèse de Ph. D. (Histoire), Université Laval, 1995, p.29.

⁷⁷ *Ibid.*, p.30.

s'en faut. C'est pourquoi nous avons dû effectuer un recoupement de cette source avec une autre d'autant plus généreuse : le contrat de mariage.

Cette dernière source, dont les richesses seront exploitées pleinement au dernier chapitre de cet ouvrage, demeure pour beaucoup d'historiens « le document notarié le plus abondant et le plus commode à dépouiller »⁷⁸. Elle contient entre autres une foule d'informations d'ordre économique (douaires, préciputs, apports au mariage), des renseignements sur le cercle social des époux (témoins) et sur la capacité à signer des individus. À cette étape de la recherche, ce sont les informations sur le lieu de naissance des jardiniers et de leurs épouses, sur le lieu de résidence à la signature du contrat et les mentions professionnelles des pères des conjoints qui seront exploitées.

Le contrat de mariage a ses lacunes : représentativité dans la population de la pratique notariale au moment du mariage, omission de certaines informations, manque de standardisation entre les différents notaires, minutes manquantes dans les minutiers, etc.⁷⁹. C'est pourquoi nous avons choisi de faire un recoupement avec les registres d'état civil pour éviter ces écueils.

2.2 Origine géographique des jardiniers

En observant les lieux d'origine inscrits par les curés dans les registres de l'état civil et par les notaires dans les contrats de mariage, un premier constat saute aux yeux : le métier de jardinier à Montréal au XVIII^e siècle est une profession massivement occupée

⁷⁸ Louis Lavallée, « Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France », *RHAF*, volume 28, numéro 3, décembre 1974, p.387.

⁷⁹ Nous aurons l'occasion de discuter spécifiquement de la représentativité des contrats de mariage chez les jardiniers et de la complétude des documents au chapitre 4.

par des immigrants. Les résultats consignés dans le tableau 2.1 ne laissent apparaître aucun doute sur ce fait : 76 des 83 individus qui composent notre cohorte sont nés en Europe, ce qui représente un taux de 91,6 %. Voyons maintenant plus en détail la provenance géographique des immigrants français avant d'examiner ceux nés dans la colonie et à l'étranger.

Les jardiniers de notre échantillon d'origine française sont au nombre de 70, pour une proportion de 84,3 %. Ce taux est nettement supérieur à ceux observés par les historiens chez d'autres groupes de métiers présents à Montréal sous le régime français. Par exemple, il s'élève à près de 59 % chez les boulangers⁸⁰, à 67,3 % chez le groupe de tisserands étudié par Emmanuelle Roy⁸¹ alors que les immigrants (tout pays confondu) ne représentent que 32,7 % des tanneurs montréalais examinés par Jocelyne Perrier⁸².

Tableau 2.1

Origine géographique des jardiniers

Région géographique d'origine au XVIII ^e siècle	Région actuelle	Nombre
Royaume de France	France	70
Canada	Canada	7
Espagne	Espagne	2
Pays-Bas autrichiens	Belgique	2
Saint Empire romain germanique	Allemagne	1
Îles Britanniques	Îles Britanniques	1
Total		83

⁸⁰ Robert Lamonde, *Les boulangers de Montréal, de la fondation à 1750. Étude d'histoire socio-économique*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.24

⁸¹ Emmanuelle Roy, *Les familles de tisserands de la plaine de Montréal au XVIII^e siècle. Étude socioprofessionnelle*, Mémoire de M. A. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.84.

⁸² Jocelyne Perrier, *Tanneurs et tanneries dans le gouvernement de Montréal au XVIII^e siècle*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2002, p.68.

Les hommes ayant exercé le métier de jardinier à Montréal au XVIII^e siècle et qui sont nés dans la colonie ne représentent que 8,4% des 83 hommes composant notre cohorte. Seulement deux d'entre eux sont originaires de la région de Montréal : André Jodoin, né à Boucherville en 1684 et André Serre dit Saint-Jean, né à Montréal en 1714. Les 5 autres hommes proviennent du gouvernement de Québec. La ville elle-même est le lieu de naissance de François Bernard dit Lafontaine et Joseph Robineau, alors que les jardiniers Augustin Daigneau dit Laprise, Joseph Gaudreau et Simon Longueville dit Leblanc ont été baptisés dans des paroisses du gouvernement de Québec situées sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent (Beaumont, L'Islet).

La Nouvelle-France ne s'est pas peuplée uniquement d'immigrants français. Malgré les restrictions imposées au XVII^e siècle par le cardinal Richelieu sur les étrangers, un certain nombre d'entre eux a tout de même quitté le Vieux Continent et réussi à s'embarquer pour le Canada⁸³. Provenant essentiellement des pays limitrophes à la France, les chiffres divergent sur leur nombre exact et leur représentativité dans la population totale. Leslie Choquette a calculé que les étrangers représentent 1,4 % de son échantillon, alors que ce pourcentage s'élève jusqu'à 3,0 % chez Hubert Charbonneau et 3,1 % de l'immigration brute avant 1760 chez Robert Larin⁸⁴.

On retrouve, parmi les 76 Européens que renferme notre groupe, 6 jardiniers nés dans des villes et villages situés à l'extérieur des limites du territoire français. Le Royaume d'Espagne a vu naître les jardiniers Alphonse Lopez dit l'Espagnol, né à Grenade, et son compatriote Alexandre Calot, né à San Luis près de Barcelone; Noël Crombiau a

⁸³ Leslie Choquette, *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery (Québec), Septentrion, 2001, p.25

⁸⁴ Leslie Choquette, *ibid.*; Hubert Charbonneau *et al.*, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », dans Serge Courville, dir., *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p.34; Robert Larin, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2000, p.82.

vu le jour à Saint-Ursmer, et Nicolas-François Demette à Saint-Pierre de Warhem, deux petites communes qui faisaient partie des Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle. Bien que les régions précises de naissance de Joseph Potche dit Larivière et David Ray ne soient pas connues, nous savons qu'ils sont originaires respectivement du Saint-Empire romain germanique et des îles Britanniques. Ainsi, les étrangers composent 7,2% de notre groupe de jardiniers, un taux deux fois plus élevé que ceux observés par Charbonneau et Larin.

On ne connaîtra jamais les motifs qui ont poussé chacun des 76 immigrants de notre cohorte à effectuer une traversée longue et périlleuse pour venir cultiver des fruits et des légumes dans ce pays aux hivers sans fin. Les lettres, journaux intimes, récits de voyage et autres correspondances qui sont parvenues jusqu'à nous sont la plupart du temps le fait des grands hommes et des personnages importants de notre histoire. Les petites gens, qui composent la majeure partie de la population, ne nous ont laissé que des traces, souvent secondaires, de leurs passages. Détecter les intentions des individus à travers les actes notariés et les registres d'état civil est une activité périlleuse. Malgré tout, une frange importante de la population immigrante ne laisse aucun doute sur les raisons pour lesquelles ses composantes se sont embarquées pour la Nouvelle-France : les militaires.

Le Canada a connu trois groupes de soldats professionnels venus entre 1655 et 1760⁸⁵ : le célèbre régiment de Carignan-Salières entre 1663 et 1668, les troupes de la Marine (aussi appelées communément Compagnies franches de la Marine) à partir de 1683 à 1760, et enfin les troupes de Terre envoyées pendant la guerre de Sept Ans à partir de

⁸⁵ Gilbert Desmarais, *Du glaive à la charrue. Étude de l'inclusion sociale des soldats français de la guerre de Sept Ans*, mémoire de maîtrise (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2011, p.14.

1755⁸⁶. Pour déterminer si des jardiniers de notre cohorte ont quitté la métropole en tant que membre du personnel militaire de l'un de ces trois groupes, il nous a fallu procéder en trois étapes.

Dans un premier temps, nous avons extrait des actes et des contrats de mariage les mentions professionnelles déclarées par les individus lors de leur mariage. Dans un deuxième temps, nous avons consulté les notices biographiques du *Répertoire des soldats des troupes de Terre en Nouvelle-France*, publié dans l'ouvrage *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*⁸⁷. Finalement, nous avons interrogé la base de données *Compagnies franches de la Marine à la fin du régime français* de la Société de généalogie de Québec, disponible en ligne⁸⁸.

Ces recherches nous ont permis de constater que 51 de nos jardiniers sont venus en Amérique en tant que soldats. Ce sous-groupe représente donc 61,4 % des individus de notre corpus⁸⁹.

Avant toute chose, mentionnons d'emblée qu'aucun de nos jardiniers n'est venu au Canada pour combattre les Iroquois avec le régiment de Carignan-Salières. Les critères de sélection de notre cohorte rendent cette situation à peu près impossible. Pour avoir

⁸⁶ Bertrand Fonck, « Introduction à l'histoire des troupes de la Marine », dans Marcel Fournier *et al.* (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada. 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p.30-31.

⁸⁷ Marcel Fournier *et al.* (dir.), *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, p.187-594.

⁸⁸ *Compagnies franches de la Marine à la fin du régime français* [Base de données], Société de généalogie de Québec. Repérée à <https://www.sgq.qc.ca/>. Consultée le 5 mars 2018.

⁸⁹ L'importante présence des militaires chez les jardiniers et maîtres jardiniers a également été constatée par Jean-Pierre Hardy dans son ouvrage sur les jardiniers laurentiens, bien que ce dernier n'offre pas de chiffre précis. Jean-Pierre Hardy, *Jardins et jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse la terre, creuse le temps*, Québec, Septentrion, 2016, p.65-66.

servi dans ce régiment, il aurait fallu que l'individu naisse au plus tard dans la décennie 1640. Le jardinier de notre cohorte étant né le plus tôt au XVII^e siècle est Pierre-François Letellier, baptisé à l'église Saint-Eustache de Paris en 1663, l'année même de l'arrivée du régiment au Canada.

Les soldats des troupes de la Marine sont le groupe le plus important chez les jardiniers avec 44 individus. Les actes et les contrats de mariage nous ont informé sur 43 d'entre eux. Le jardinier Thomas Saint-Dizier dit Lyonnais n'avait jamais été identifié comme soldat dans les actes notariés ou civils, mais nous l'avons retrouvé dans la banque de données *Compagnies franches de la Marine à la fin du régime français*. La plupart des sources font mention du corps d'armée avec lequel les soldats se sont embarqués vers le Canada, à l'exception toutefois des jardiniers Noël Crombiau et François Fruitier dit Provençal. Nous savons à tout le moins que François Fruitier dit Provençal fait partie des troupes de la Marine puisque son premier mariage dans la colonie a été célébré le 16 novembre 1721, soit trois décennies avant l'arrivée des troupes de Terre.

En plus des renseignements biographiques (origine géographique, noms des parents, date de naissance, etc.), les fiches individuelles de cette base de données nous renseignent parfois sur la date du recrutement du soldat, la date d'embarquement vers le Canada et le navire qui a servi au transport. Nous savons donc précisément la date d'embarquement dans les ports français de 11 jardiniers à leur départ pour la colonie entre 1750 et 1758. Fait intéressant, les jardiniers Étienne Poncet dit Larose, Alexandre Calot, Simon Sorin dit Laroche et Alphonse Lopez dit L'Espagnol ont tous les quatre effectué la traversée de l'Atlantique ensemble sur le navire *Madame Infante Victoire*, parti de Bayonne, en Gascogne, le 5 juin 1750.

Le Répertoire des soldats des troupes de Terre en Nouvelle-France propose un index regroupant les notices biographiques de plus de 7462 officiers et soldats des troupes régulières françaises ayant fait partie de l'un ou l'autre des 12 régiments ayant participé

à la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France entre 1755 et 1760⁹⁰. Nous avons retrouvé six de nos jardiniers dans ce répertoire. Ceux-ci sont arrivés au port de Québec en 1755 ou 1756, et ont fait partie des bataillons du régiment de Béarn, de Lasarre, de Languedoc et de Royal-Roussillon. Fait intéressant, cet outil fournit parfois aux chercheurs une description de la physionomie des soldats apparaissant dans les contrôles militaires. Ces informations, anecdotiques certes, permettent tout de même à certains de sortir un peu de l'anonymat. Après nous être attardés durant des mois à suivre les parcours individuels de parfaits inconnus du XVIII^e siècle, nous avons éprouvé un plaisir certain devant la description pittoresque de la physionomie du jardinier Nicolas Gousse dit Divertissant, du régiment du Languedoc « qui mesurait 5 pieds, 2 pouces et 1 ligne, avait les sourcils et les cheveux châtain clair, les yeux gris bleu, le visage rond, le nez pointu, avec deux lentilles au front et une fossette au milieu » ou encore de celle du jardinier Jean Bergue dit Lajeunesse « qui avait les cheveux et les sourcils noirs, les yeux roux, le visage un peu basané, le bout du nez marqué de petite vérole et un doigt de la main gauche coupé⁹¹ ».

L'historien-démographe Yves Landry établit le profil type du soldat immigrant en Nouvelle-France comme étant celui « d'un jeune homme dans la fin de la vingtaine, provenant du sud ou de l'est de la France, et sachant signer à 38% »⁹². À cet égard, nous pouvons considérer que les individus de notre cohorte présentent des caractéristiques très similaires à ce portrait. En calculant l'âge à l'arrivée au Canada des 17 jardiniers dont nous savons précisément la date d'embarquement, nous arrivons à une moyenne de 27 ans; des 51 soldats de notre groupe, 21 proviennent du sud de la

⁹⁰ Marcel Fournier *et al.* (dir.), *op. cit.*, *ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, p.381 et p.225

⁹² Yves Landry, *Quelques aspects du comportement démographique des troupes de Terre envoyées au Canada pendant la guerre de Sept Ans*, mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1977, *passim*, cité dans Gilbert Desmarais, *Du glaive à la charrue. Étude de l'inclusion sociale des soldats français de la guerre de Sept Ans*, mémoire de maîtrise (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2011, p.30.

France alors que 12 sont nés dans la région de l'est⁹³ ; enfin, le dépouillement des actes notariés nous a permis d'établir à 37,3 % le taux de jardiniers sachant signer, soit 31 individus sur 83.

Il n'est guère étonnant de trouver un fort contingent de militaires à l'intérieur de notre échantillon puisque notre cadre spatio-temporel est limité à l'île de Montréal et au XVIII^e siècle. On sait que Montréal est une ville de garnison, où se trouve agglomérée une importante population militaire au XVIII^e siècle⁹⁴. Ces nombreux jeunes hommes, souvent logés chez l'habitant, avaient le droit d'être engagés pour travailler la terre ou comme artisans⁹⁵, ce dont ils ne se sont pas privés. Stimulé par le fait que l'administration tolère que les soldats travaillent à des salaires inférieurs à ceux des civils⁹⁶, ce phénomène a pris une telle ampleur « qu'on retient souvent davantage leur rôle de main-d'œuvre bienvenue pour les travaux des habitants que leur fonction militaire »⁹⁷.

Selon Gilbert Desmarais, qui s'est penché sur l'établissement et l'insertion sociale des soldats des seconds bataillons des régiments de Béarn et de Guyenne après la guerre de Sept Ans, la population locale a bien accueilli les soldats français. Le travail de ceux-ci et le logement chez l'habitant ont rapproché les civils et les militaires, et ont « donné accès à deux des principaux éléments traditionnellement jugés nécessaires à l'établissement d'un individu au Canada : un emploi et une famille. La majorité s'est

⁹³ En dépouillant les contrats de mariage et les registres de l'État civil, nous avons pu déterminer avec précision les lieux de naissance de tous nos jardiniers à l'exception des deux hommes restés célibataires.

⁹⁴ Louise Dechêne, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *RHAF*, vol.27, no.2, septembre 1973, p.175.

⁹⁵ *Ibid.*, p.176.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Boris Lesueur, « Les mutations d'une institution : le corps des officiers des troupes de la Marine au Canada », dans Marcel Fournier *et al.* (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada. 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p.72.

installée en mariant une Canadienne, quelques fois la fille de leur hôte »⁹⁸. Plus encore, il a été avancé par certains chercheurs que les possibilités de mariage et d'établissement des militaires dans la colonie soient influencées fortement par la capacité du soldat à s'adapter à son nouvel environnement⁹⁹. Peut-on considérer alors, pour notre groupe de jardiniers qui est composé à 91,6% d'immigrants et dont près du deux tiers des effectifs ont traversé en tant que soldat, que le métier de jardinier ait été un facteur d'intégration dans la colonie ? Est-ce que les individus de notre cohorte, en se faisant jardinier le temps d'une saison ou l'espace d'une vie, ont choisi le maraîchage pour s'adapter à leur nouvel environnement montréalais ? Nous serons à même d'étudier ces questions plus en profondeur dans le troisième chapitre de ce mémoire où les modalités de l'exercice du métier de jardinier seront examinées à travers l'analyse des parcours professionnels, du cycle de vie familiale et de l'itinéraire géographique des hommes composant notre échantillon.

Après avoir déterminé l'origine géographique des jardiniers montréalais, il convient d'observer leur origine sociale. En examinant de plus près les milieux socioprofessionnels desquels proviennent les jardiniers et leurs épouses, nous pourrions mieux comprendre les stratégies matrimoniales des jardiniers. Ainsi, les informations concernant les origines géographiques des épouses, les professions des pères et des beaux-pères seront mises à profit dans la prochaine section de ce chapitre.

⁹⁸ Gilbert Desmarais, *Du glaive à la charrue. Étude de l'inclusion sociale des soldats français de la guerre de Sept Ans*, mémoire de maîtrise (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2011, p.29, en partie citant André Sévigny, « « S'habituer dans le pays. Facteurs d'établissement du soldat en Nouvelle-France à la fin du grand siècle », *Les Cahiers des Dix*, n°46, 1991, p.70.

⁹⁹ Entre autres Jay Cassel et J. Béranger, voir Gilbert Desmarais, *op. cit.*, p.27.

2.3 Les origines socioprofessionnelles des jardiniers et de leurs épouses

2.3.1 Statut matrimonial, âge au mariage et origine géographique des épouses

Avant de nous pencher plus précisément sur l'étude des origines socioprofessionnelles des jardiniers et de leurs épouses, nous souhaitons d'abord analyser certains indicateurs démographiques tels que l'âge au mariage et le statut matrimonial des épouses pour voir si les jardiniers présentent des comportements matrimoniaux similaires ou différents de ceux d'autres groupes sociaux composant la société canadienne du XVIII^e siècle.

Est-ce que les nombreux jardiniers nés en Europe ont effectué la traversée en tant que célibataires ou accompagnés de leur épouse ? Des 74 immigrants de notre cohorte qui se sont mariés (nous excluons donc ici d'office les deux jardiniers demeurés célibataires toute leur vie), 67 sont venus en tant que célibataires, deux en tant que veufs et cinq ont immigré dans la colonie avec leur conjointe.

Grâce aux renseignements dont nous disposons dans les fiches familiales du *PRDH*, nous avons pu déterminer le statut matrimonial des 81 épouses au premier mariage des jardiniers. Ainsi, les individus de notre cohorte ont épousé en premières noces 65 célibataires et 16 veuves, ce qui représente des taux respectifs de 80,2% et 19,8% (tableau 2.2). La présence des veuves dans le choix d'une première épouse chez les jardiniers est importante si on la compare à celle de la population coloniale en général, alors que les hommes célibataires épousaient des veuves dans 15,44% des mariages au

XVII^e siècle¹⁰⁰ et seulement 10,74% au début du XVIII^e siècle¹⁰¹. On ne peut expliquer cette proportion plus élevée sinon que le ratio célibataires/veuves en premières noces chez les jardiniers est similaire à ceux relevés par Gilbert Desmarais chez les soldats des seconds bataillons des régiments de Béarn et de Guyenne (82,25% de célibataires et 17,25% de veuves)¹⁰² et par Yves Landry chez les soldats des seconds bataillons des régiments de Lasarre et de Royal-Roussillon (89,26% pour les célibataires et 18,07% pour les veuves)¹⁰³. L'important contingent de militaires qui compose notre cohorte de jardiniers explique peut-être ces comportements analogues dans le choix d'une première conjointe.

Tableau 2.2

Statut matrimonial des épouses lors du premier mariage des jardiniers

Statut matrimonial	Nombre	%
Célibataire	65	80,2
Veuve	16	19,8
Total	81	100,0

L'âge au mariage est une donnée démographique qui a été utilisée dans de nombreuses études socioéconomiques, et semble un bon outil pour comprendre les conditions

¹⁰⁰ Hubert Charbonneau, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, p.184.

¹⁰¹ Jacques Henripin, *La population canadienne au début du XVIII^e siècle. Nuptialité – Fécondité – Mortalité infantile*, Paris, Presses universitaires de France, 1954, p.95.

¹⁰² Gilbert Desmarais, *Du glaive à la charrue. Étude de l'inclusion sociale des soldats français de la guerre de Sept Ans*, mémoire de maîtrise (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2011, p.65.

¹⁰³ Yves Landry, *Quelques aspects du comportement démographique des troupes de Terre envoyées au Canada pendant la guerre de Sept Ans*, mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1977, *passim*, cité par Gilbert Desmarais, *op. cit.*, *ibid.*

socioéconomiques dans lesquels évoluent les individus avant qu'ils ne convolent.

Selon Danielle Gauvreau :

[I]orsque des conditions économiques et sociales difficiles empêchent les conjoints de s'établir facilement, l'âge au mariage s'élève et le moment de leur établissement est retardé [...] [a]u contraire, après des situations de crise de mortalité, l'âge au mariage peut s'abaisser et l'on peut assister à des reprises assez spectaculaires¹⁰⁴.

On calcule en général l'âge au mariage en soustrayant la date de naissance des individus de la date de mariage. Nous ne connaissons précisément la date de naissance et la date du premier mariage que de 26 de nos jardiniers¹⁰⁵. Comme l'âge est rarement mentionné dans les actes de mariage de nos corpus, il nous a fallu utiliser les âges au mariage tels que l'équipe du *PRDH* les a calculés dans les fiches de famille. Ces informations nous ont permis de déterminer l'âge de 49 jardiniers supplémentaires. Nous n'avons pu établir l'âge au mariage de cinq jardiniers parce que le *PRDH* ne fournit pas la date exacte du mariage en Europe de ces individus immigrants. Enfin, bien que nous ayons consulté dans le registre l'acte de mariage du jardinier David Ray et de son épouse Marie-Jeanne Sorin dite Larochelle, célébré le 5 mai 1777 à la cathédrale anglicane Christ Church, nous n'avons pu déterminer l'âge précis de l'époux. La tenue des registres de l'état civil par les autorités protestantes diffère grandement de la pratique catholique et les actes sont souvent avares de renseignements.

¹⁰⁴ Danielle Gauvreau, « Nuptialité et catégories professionnelles à Québec pendant le régime français », *Sociologie et sociétés*, vol.19, n°1, avril 1987, p.26.

¹⁰⁵ Nous avons choisi d'inclure les premiers mariages au Canada des deux individus ayant immigré dans la colonie en tant que veuf et sans enfant, soit Antoine Chéroux dit Laramée et Pierre-François Letellier, puisque nous estimons qu'ils se sont installés à Montréal en tant que célibataire au même titre que les autres hommes seuls de notre cohorte.

Du côté des épouses, les informations dont nous disposons nous permettent de connaître l'âge de 74 conjointes au premier mariage des jardiniers. Les renseignements manquants concernent les mêmes six mariages mentionnés plus haut, et celui unissant Nicolas-François Demette et Marie-Josèphe Cocherie. Cette dernière est inscrite dans les fiches individuelles du *PRDH* comme étant née au Québec à une date inconnue et dans un lieu indéterminé.

Les 75 jardiniers de notre groupe ont convolé pour la première fois à l'âge moyen de 31,6 ans, la médiane s'établissant à 30 ans. Chez les femmes, la moyenne observée est de 25,6 années et l'âge médian est de 23 ans. Ces moyennes sont assez élevées, tant chez les hommes que chez les femmes, si on les compare avec les âges moyens observés chez d'autres groupes socioprofessionnels par différents historiens (tableau 2.3).

Tableau 2.3

Tableau comparatif : l'âge moyen au mariage

	Jardiniers	Canada 1700- 1729	Marchands Montréal mi-XVIII ^e	Tanneurs Montréal XVIII ^e	Charpentiers Montréal 1740-1749	Meuniers Montréal 1642- 1760	Soldats (Régiments de Béarn et de Guyenne) 1755-1759	Soldats (Régiments de Royal- Roussillon et de Lasarre) 1756-1772	Résidents Neuville 1669- 1782
Hommes	31,6	26,7	30,9	29,4	27,6	26,3	29,9	28,3	27,1
Différence		+4,9	+0,7	+2,2	+4,0	+5,3	+1,7	+3,6	+4,5
Femmes	25,6	22,9	25,1	22,4	n-d.	20,4	23,7	23,4	21,6
Différence		+2,7	+0,5	+3,2	n-d.	+5,2	+1,9	+2,2	+4,0

Ce tableau est inspiré de celui présenté par Jocelyne Perrier à la page 82 de son mémoire de maîtrise intitulé *Tanneurs et tanneries dans le gouvernement de Montréal au XVIII^e siècle*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2002.

Il semble que les jardiniers convolent pour la première fois à un âge plus avancé que tous les autres groupes socioprofessionnels, tant urbains que ruraux, aussi bien chez les artisans montréalais (charpentiers, tanneurs, meuniers) que chez les soldats des troupes de Terre. Le seul groupe auquel peut se comparer notre cohorte est celui des marchands avec un écart de 0,7 année. Il en va de même pour les femmes de jardiniers qui se marient à un âge plus tardif que toutes les épouses des autres groupes socioprofessionnels, se rapprochant le plus des épouses de la classe marchande avec un écart de 0,5 année. Comment peut-on expliquer cet âge plus tardif chez les jardiniers montréalais et leurs épouses ?

Du côté des femmes, on peut mettre en cause le fait que les jardiniers choisissent des veuves dans une plus grande proportion que les hommes célibataires autres groupes, comme nous l'avons démontré un peu plus haut. Les veuves se marient de toute évidence à un âge plus avancé que les célibataires. Certains jardiniers de notre cohorte vont marier des épouses passablement plus âgées qu'eux. C'est le cas d'Étienne Robert dit Dauphiné, qui est né en France vers 1718 et épouse la veuve Catherine Plante le 12 janvier 1758 à Saint-Joachim, alors que celle-ci a 59 ans : plus de 19 ans les séparent. Il n'est pas le seul à ne pas craindre les écarts d'âges importants (et les charivaris !) : le célibataire Jean-Baptiste Bonin et la veuve Marie-Anne Campagna convoleront en justes noces le 4 juillet 1729, alors que celui-ci est âgé de 36 ans et qu'elle compte déjà 58 printemps.

Chez les hommes, la question peut s'avérer plus complexe. Danielle Gauvreau et José E. Igartua ont démontré dans leurs travaux que les marchands et les hommes des classes supérieures tendent à se marier pour la première fois à un âge plus avancé que les autres couches de la population¹⁰⁶. Il faut garder à l'esprit le fait que les soldats des troupes

¹⁰⁶ José E. Igartua, « Le comportement démographique des marchands de Montréal vers 1760 », *RHAF*, vol.33, n°3, 1979, p.433 ; Danielle Gauvreau, *loc. cit.*, p.30.

de la Marine, dont sont issus 44 des jardiniers, doivent obtenir une permission pour se marier, ce qui peut avoir un impact sur l'âge au mariage¹⁰⁷. Ceci est sans oublier que le passage même dans l'armée retarde le mariage au Canada. Si, du point de vue de l'âge au premier mariage, les jardiniers de notre groupe adoptent des pratiques similaires à celles des marchands, et éloignées de celles des artisans et des habitants, est-ce dire qu'ils ont des niveaux de richesse et de confort matériel analogues à ceux de l'élite économique de la ville ? La réponse ne peut se présenter aussi aisément, mais nous pourrons répondre en partie à cette question dans le dernier chapitre de ce mémoire, où nous examinerons en détail les niveaux de fortunes et les niveaux de vie des jardiniers à travers l'analyse des contrats de mariage et des inventaires après décès.

Peter Gossage offre une explication au phénomène des mariages tardifs qui apporte des nuances aux résultats observés chez les jardiniers. Ce dernier met de l'avant le lien entre les opportunités économiques qui se présentent aux individus et l'âge au mariage. Selon lui :

[i]n Western societies, family formation was not possible until a couple had acquired sufficient capital to set up an independent household. The late marriage ages found in pre-industrial communities, then, were related to a limited number of economic niches for newly formed households. [...] For men in societies characterized by the Western European pattern, including Canada, the link between economic autonomy and family formation was clear. Men had to acquire sufficient land to feed a family, or perhaps the mastery of a craft, before they could contemplate marriage¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Gilles Proulx, « Soldat à Québec, 1748-1759 », *RHAF*, Vol. 32, N° 4, mars 1979, p.547.

¹⁰⁸ Peter Gossage, « Family Formation and Age at Marriage in Saint-Hyacinthe, Québec, 1854-1891 », *Histoire sociale/Social History*, 24, 47, 1991, p.63.

Par conséquent, il est possible que les jardiniers tardent à prendre épouse parce qu'en choisissant le maraîchage, ils doivent travailler un peu plus longtemps que les habitants et les artisans pour accumuler le pécule nécessaire à la fondation d'une famille. Ceci pourrait aussi potentiellement expliquer le plus grand nombre de jardiniers qui prennent des veuves en premières noces, puisque celles-ci ont déjà, en partie à tout le moins, fondé une famille. Elles ont peut-être déjà une maison et des enfants rendus en âge de contribuer à l'économie du ménage. Nous serons à même de vérifier cette hypothèse au chapitre 3.

Nous avons vu précédemment que les immigrants forment la très grande majorité (91,6%) des jardiniers de notre cohorte. Il en va tout autrement des femmes qu'ils ont épousées en premières noces. La situation est en effet complètement inversée : les Canadiennes représentent 91,4% des premières épouses des jardiniers. Les 8,6% d'immigrantes comprennent les cinq femmes qui se sont mariées en Europe et ont traversé l'océan en compagnie des cinq jardiniers de notre cohorte, et une seule autre immigrante, Élisabeth Cordier, née à Saint-Thiebault en Lorraine le 14 décembre 1721. La situation de cette dernière est particulière. En effet, Cordier est comptabilisée deux fois dans nos données puisqu'elle a épousé deux jardiniers l'un après l'autre.

Un premier mariage l'avait uni à Montréal avec le jardinier français Joseph-Augustin Clément le 7 novembre 1746; la mort de celui-ci, survenue à peine 16 mois plus tard, provoquera un remariage avec un second jardinier immigrant, Joseph Legal dit Sanscartier, le 3 novembre 1750. Fait intéressant : Elisabeth Cordier est elle-même la fille du jardinier Gabriel Cordier. Ce fait soulève la question suivante : Cordier a-t-elle épousé des jardiniers parce que son père faisait partie du monde plutôt restreint du jardinage à Montréal et qu'elle aurait donc, par le fait même, été amenée à fréquenter des jardiniers dans son quotidien ? Ou doit-on voir la situation du point de vue des époux ? Est-ce que les immigrants Clément et Legal dit Sanscartier sont devenus jardiniers parce qu'ils ont épousé la fille d'un jardinier bien établi à Montréal ? La

question se pose doublement pour le second mari de Cordier, qui épouse alors à la fois la fille et la veuve d'un jardinier. Ces interrogations pourront être en partie résolues au chapitre suivant, lorsque nous examinerons dans quelles circonstances familiales les hommes de notre cohorte ont été identifiés comme jardiniers pour la première fois.

Comment se compare la proportion d'épouses immigrantes de notre échantillon avec d'autres groupes socioprofessionnels présents à Montréal ? En analysant les données des mariages observés chez les tisserands, les boulangers, les meuniers et les cabaretiers, on remarque que le grand nombre de mariages entre Français et Canadiennes chez les jardiniers s'inscrit dans une tendance assez généralisée dans la colonie au XVIII^e siècle. Nos résultats sont similaires à ceux retrouvés par Emmanuelle Roy chez les tisserands (89%)¹⁰⁹ et par Robert Lamonde chez les boulangers (92,7%)¹¹⁰, mais tout de même inférieurs à ceux qu'a pu mesurer Marie-Claude Poliquin chez les cabaretiers-aubergistes (100%)¹¹¹ et Dominique Laperle chez les meuniers (100%)¹¹².

Le déséquilibre entre les sexes chez les immigrants qui s'installent dans la colonie durant la période française est un fait bien connu. Hubert Charbonneau avance que pour l'ensemble du régime français, environ 13 à 14 fois plus d'hommes que de femmes ont débarqué sur les rives du Saint-Laurent¹¹³. Pour la période entre 1700 et 1759, il est

¹⁰⁹ Emmanuelle Roy, *Les familles de tisserands de la plaine de Montréal au XVIII^e siècle. Étude socioprofessionnelle*, Mémoire de M. A. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.90.

¹¹⁰ Robert Lamonde, *Les boulangers de Montréal, de la fondation à 1750. Étude d'histoire socio-économique*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.26.

¹¹¹ Marie-Claude Poliquin, *Les aubergistes et cabaretiers montréalais entre 1700 et 1755*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1996, p.67.

¹¹² Dominique Laperle, *Les meuniers de la région de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France (1642-1760) : Alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1996, p.133.

¹¹³ Hubert Charbonneau *et al.*, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », dans Serge Courville, dir., *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p.35.

estimé que 333 femmes seules sont venues s'installer dans la colonie sur un total de 10 390 immigrants¹¹⁴. C'est l'accroissement naturel de la population qui va pallier le manque d'immigrantes célibataires au XVIII^e siècle. Il a été calculé que la population est à 80% canadienne d'origine dès 1700¹¹⁵, ceci explique pourquoi on retrouve une très grande proportion de Canadiennes parmi les épouses des jardiniers et des différents artisans montréalais.

Quel est le niveau d'endogamie géographique chez les jardiniers ? Dans le cadre de notre recherche où la zone géographique de l'enquête se limite à l'île de Montréal, et où les immigrants comptent pour plus de 90% de nos effectifs, nous ne pouvons uniquement tenir compte du lieu de naissance des conjoints. Puisque les informations sur le lieu de résidence lors du mariage sont très souvent consignées dans les actes et dans les contrats de mariage, il paraît d'autant plus intéressant de mesurer les niveaux d'endogamie et d'exogamie « territoriale ». Est-ce que les jardiniers montréalais, qui exercent leur métier à l'intérieur des limites de la seigneurie de Montréal, épousent en majorité des femmes de la ville intra-muros et des faubourgs, donc provenant de milieux urbains? Où sont-elles issues des milieux ruraux des côtes éloignées de l'île et des campagnes situées à l'extérieur des limites de la seigneurie des sulpiciens ?

Nous avons procédé à une analyse croisée de lieu de résidence des jardiniers lors de leur mariage et celui de leurs épouses¹¹⁶. Le tableau 2.4 regroupe les lieux de résidence inscrits dans les contrats de mariage et les actes de mariage des 76 jardiniers de notre groupe qui se sont mariés pour la première fois au Canada. Aux fins de cette analyse, nous avons regroupé les lieux de résidence selon les trois divisions administratives du

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*, p.33.

¹¹⁶ Comme nous n'avons pas accès aux actes d'état civil ou aux contrats de mariage notariés des 5 jardiniers s'étant mariés en Europe, ceux-ci ont été exclus des analyses suivantes. Sont inclus toutefois les mariages canadiens d'Antoine Chéroux dit Laramée et de Pierre-François Letellier, les deux immigrants arrivés dans la colonie en tant que veufs.

Canada sous le régime français : Montréal, Québec et Trois-Rivières. Puis, afin de mieux discerner les citadins des ruraux, nous avons effectué des sous-divisions selon le caractère rural ou urbain du lieu de résidence. Comme le territoire de notre étude se concentre dans la seigneurie de Montréal, nous avons porté une attention spécifique à séparer les secteurs urbains (ville intra-muros et faubourgs) des secteurs ruraux que sont les côtes de l'île de Montréal et les paroisses situées à l'extérieur de la seigneurie, sur la rive sud ou la rive nord du Saint-Laurent. Nous avons pu retracer l'endroit précis où résidaient 74 des 76 épouses¹¹⁷ de notre groupe lors de leurs unions avec les jardiniers. Du côté des époux, les sources se sont révélées nettement moins bavardes : les lieux de résidence ne sont mentionnés que pour 39 des 76 jardiniers.

Tableau 2.4

Analyse croisée des lieux de résidence au mariage des jardiniers et de leur épouse

Jardiniers	Épouses							Total
	Mtl (ville/ faub.)	Mtl (côtes)	Mtl (région)	Québec (ville/ faub.)	Québec (région)	Trois- Rivières	Inconnu	
Mtl (ville/ faubourgs)	20	1			2			23
Mtl (côtes)		5						5
Mtl (région)	1		3					4
Québec (ville/ faubourgs)				1	1			2
Québec (région)		1	1		2			4
Trois-Rivières					1			1
Inconnu	22	5	4	1	1	2	2	37
Total	43	12	8	2	7	2	2	76

¹¹⁷ Encore ici, les deux mariages d'Elisabeth Cordier ont été comptabilisés séparément puisqu'ils concernent deux jardiniers différents de notre cohorte.

Le tableau 2.5 révèle une prédominance des femmes provenant du gouvernement de Montréal car ces dernières représentent 84% des conjointes des jardiniers, alors que 12% proviennent de la région de Québec, et seulement 2,7% de la région de Trois-Rivières. Les citadines de Montréal et de Québec ont été préférées aux femmes des campagnes dans 60% des cas, avec une proportion plus forte chez les Montréalaises (43 citadines sur 63) que chez les résidentes de Québec. Le ratio urbains/ruraux est sensiblement le même chez les hommes : 25 des 39 jardiniers dont nous connaissons le lieu de résidence au mariage proviennent des villes de Montréal et de Québec, ce qui représente 64,1 %, alors que les côtes de l'île de Montréal, et les paroisses rurales des trois gouvernements hébergent 14 jardiniers.

Tableau 2.5

Lieu de résidence des épouses au premier mariage des jardiniers

Gouvernement	Origines urbaines / rurales	Secteur	Nombre	%
Montréal	Urbaine	Ville intramuros	37	49,3
		Faubourgs (Ste-Marie, St-Laurent, St-Joseph, Côteau St-Louis)	6	8,0
	Rurale	Côtes de l'île de Montréal (Rivière-des-Prairies; Lachine; Sault-au-Récollet; St-Laurent; Pointe-au-Tremble; Ste-Geneviève; Ste-Anne-de-Bellevue; Île St-Paul)	12	16,0
		Paroisses rurales (Boucherville; Châteauguay; Île Jésus; St-Constant; Laprairie de la Magdeleine; Longueuil; Repentigny; Sorel)	8	10,7
Total Montréal			63	84,0
Québec	Urbaine	Ville	2	2,7
		Faubourgs (St-Jean; St-Roch)	0	0,0
	Rurale	Banlieue proche (Charlesbourg; Ste-Foy)	2	2,7
		Paroisses rurales (Cap Santé; Kamouraska; St-Augustin; St-Joachim; St-Antoine-de-Tilly; St-Laurent de l'Île d'Orléans)	6	8,0
Total Québec			10	13,3
Trois-Rivières	Urbaine	Ville	0	0,0
	Rurale	Paroisses rurales (Maskinongé; St-Michel de Yamaska)	2	2,7
Total Trois-Rivières			2	2,7
Total des lieux de résidence connus			75	100,0
Lieu de résidence inconnu			1	

L'important contingent de jardiniers n'ayant pas de lieu de résidence désigné au mariage nous pousse à observer de plus près les lieux de célébration des mariages. Geneviève Postolec, à la suite de l'historien Jacques Mathieu et son équipe, considère qu'une alliance matrimoniale est exogame si un des partenaires est « étranger à la

paroisse » et identifié comme tel dans l'acte de mariage¹¹⁸. On sait également que sous le régime français, la tradition veut que le mariage soit célébré dans la paroisse de l'épouse, bien que cela ne réponde véritablement à aucune loi religieuse. La seule obligation des partenaires est de se marier dans la paroisse de l'un ou de l'autre¹¹⁹. Postolec a calculé que 80,1% des unions célébrées à Neuville, près de Québec, respectent cette contrainte, et 72,9% des mariages ont eu lieu dans la paroisse de l'épouse¹²⁰.

Comment se comparent les couples de jardiniers ? Le tableau 2.6 nous apprend que 85,2% des unions dont nous connaissons la paroisse de célébration ont été célébrées à l'intérieur des limites du gouvernement de Montréal. Celles des régions de Québec et de Trois-Rivières représentent respectivement 12% et 2,6% des mariages. Les unions contractées dans les paroisses urbaines de Notre-Dame de Montréal et Notre-Dame de Québec représentent 52 des 75 mariages (69,3%) révélant ainsi que presque le tiers des unions ont été célébrées à la campagne (30,7%).

En ce qui a trait au rapport entre le lieu de célébration des mariages et le lieu de résidence des femmes, le constat est sans équivoque : 72 des 74 épouses dont nous connaissons le lieu de résidence et de mariage ont convolé dans leur propre paroisse. Ainsi, plus de 97,3% des mariages des jardiniers de notre groupe se sont déroulés dans la paroisse de la femme. Les deux épouses qui se sont mariées à l'extérieur de chez elles sont Marie-Anne Campagna, une veuve de Saint-Augustin-de-Desmaures qui se remarie à Montréal avec l'ancien soldat Jean-Baptiste Bonin dit Deslauriers le 4 juillet 1729, et Marie Énard, veuve elle aussi et résidant à Ville-Marie le 16 novembre 1721

¹¹⁸ Jacques Mathieu *et al.*, « Les alliances exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760 », *RHAF*, vol.35, n°1, juin 1981, p.3, cité dans Geneviève Postolec, *Mariages et patrimoine à Neuville de 1669 à 1782*, Thèse de Ph. D. (Histoire), Université Laval, 1995, p.106.

¹¹⁹ Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Léméac, 1992, p.140.

¹²⁰ Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.98.

lors de son mariage avec l'ancien soldat François Feutrier dit Provençal à Notre-Dame-de-Québec.

Tableau 2.6

Analyse croisée du lieu de résidence des conjoints et de la région où a été célébré le mariage

Lieu de résidence des épouses								
Paroisse du mariage	Montréal (ville)	Montréal (côte)	Montréal (région)	Québec (ville)	Québec (région)	Trois-Rivières	Inconnue	Total
Montréal (ville)	42	2	1		1		1	47
Montréal (côtes)		10						10
Montréal (région)			7					7
Québec (ville)	1			2	2			5
Québec (région)					4			4
Trois-Rivières						2		2
Inconnue							1	1
Total	43	12	8	2	8	2	1	76
Lieu de résidence des jardiniers								
Paroisse du mariage	Montréal (ville)	Montréal (côte)	Montréal (région)	Québec (ville)	Québec (région)	Trois-Rivières	Inconnue	Total
Montréal (ville)	21		1				25	47
Montréal (côtes)	1	5			1		3	10
Montréal (région)			3		1		3	7
Québec (ville)	1			2			2	5
Québec (région)					2	1	1	4
Trois-Rivières							2	2
Inconnue							1	1
Total	23	5	4	2	4	1	37	76

Les jardiniers dont les lieux de résidence nous sont connus sont également en bonne posture à cet égard : 89,7% d'entre eux célébreront leurs épousailles dans la paroisse où ils habitent. Plus que simplement montréalais ou urbain, l'horizon matrimonial des jardiniers semble surtout se limiter à la région où ils résident. Le Canadien Simon

Longueville dit Leblanc, de Cap-Saint-Ignace et Augustin Daigneault dit Laprise, de La Durantaye et les Français Yves Lemoine, résidant à Trois-Rivières, et Michel Berthelot dit L'Espérance, de Montréal, sont les seuls jardiniers qui prendront femme à l'extérieur de leur paroisse de résidence. Plus encore, les individus de notre corpus se marient tous dans un lieu qu'ils connaissent pour une représentation parfaite de 100% des cas¹²¹.

En calculant le taux d'endogamie géographique des couples de notre échantillon seulement à partir des mariages où les lieux de résidence des deux époux sont mentionnés, on obtient un taux s'élevant à 84,6%, soit 33 alliances endogames et 6 alliances exogames. À la lumière de cette analyse partielle, nous pouvons affirmer que les premières unions des jardiniers de notre groupe semblent être endogames du point de vue géographique. Ces résultats indiquent également que la ville et ses faubourgs semblent être le rayon d'action des jardiniers montréalais.

L'analyse des différentes caractéristiques sociodémographiques à laquelle nous venons de procéder permet de jeter certaines lumières sur la nuptialité des jardiniers montréalais du XVIII^e siècle. Les traits les plus remarquables sont l'importance des mariages entre Français et Canadiennes, le nombre élevé d'alliances entre célibataires et Canadiennes et la faible mobilité matrimoniale, qui demeure circonscrite à l'intérieur des limites territoriales de la seigneurie.

¹²¹ Ce taux est calculé en faisant abstraction du mariage dont nous ignorons le lieu de célébration.

2.3.2 Les professions des pères des jardiniers

L'analyse des stratégies matrimoniales des jardiniers passe par un examen des milieux d'origine des conjoints. Nous venons de dessiner un premier portrait des origines géographiques, de l'âge et du statut matrimonial lors du mariage. Voyons maintenant de quels milieux professionnels proviennent les jardiniers montréalais et les femmes avec lesquels ils ont choisi de s'unir et fonder une famille.

Pour ce faire, nous avons extrait des actes et contrats de mariage les mentions professionnelles des pères et des beaux-pères des jardiniers de notre groupe qui se sont mariés, soit 81 individus sur 83. Ce premier dépouillement nous a permis de retracer la profession paternelle de seulement 28 jardiniers, ce qui n'est guère surprenant compte tenu du fait que les immigrants composent 91,6% de notre échantillon. L'acte ou le contrat de mariage d'un immigrant sont virtuellement les deux seuls documents où peut être mentionnée la profession d'un père qui ne serait jamais venu dans la colonie.

Pour tenter de rejoindre le plus grand nombre de pères de jardiniers immigrants possible, nous avons dans un deuxième temps décidé de consulter le *Fichier Origine*, un répertoire informatisé qui contient les actes trouvés dans le cadre du projet franco-québécois de recherche sur les origines familiales des émigrants français et étrangers établis au Canada des origines à 1865 (PROFEQ). Le répertoire comprend plus de 5 700 fiches concernant les pionniers établis dans la vallée laurentienne, des origines à 1865. Cette deuxième démarche a permis de déterminer la profession du père de 12 jardiniers supplémentaires, pour un total de 40 mentions professionnelles sur une possibilité de 81 (tableau 2.7).

Il apparaît clair que les individus qui pratiquent l'horticulture maraîchère à Montréal au XVIII^e siècle et qui sont qualifiés de jardinier sont rarement eux-mêmes fils de

jardiniers. Cette situation touche à peine trois hommes, tous français : Marcel Bruneau dit Plante et François Lahaie, qui sont tous les deux originaires du quartier Saint-Marceau de la ville d'Orléans, et Jacques Pressec dit Montauban qui est originaire de la ville de Montauban en Guyenne.

Nous nous sommes inspirés en partie des catégories socioprofessionnelles de Danielle Gauvreau¹²² pour regrouper les métiers relevés dans les sources. Il semble ainsi que les pères des jardiniers dont la profession nous est connue ont surtout œuvré dans le monde de l'artisanat avec 13 individus sur 40, soit l'équivalent de 32,5%. Tous les secteurs du monde artisanal sont représentés ici, avec une prédominance des métiers de la construction (briquetier, charpentier, couvreur, scieur de long). Le monde agricole arrive en seconde place (25%) avec huit laboureurs et un habitant, sans oublier le père de Charles-René Touchette qui est *métayer*. Les marchands, bourgeois et autres négociants sont au nombre de sept et représentent 17,5% de l'effectif. Une variété de métiers divers (journalier, voiturier, chirurgiens) complète le portrait. Bien que 51 jardiniers soient arrivés dans la colonie en tant que soldats, seulement deux d'entre eux ont des pères ayant évolué dans le monde militaire.

¹²² Danielle Gauvreau, *Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1991, p.205-207.

Tableau 2.7

Profession des pères des jardiniers

Catégories professionnelles	Occupations	Nombre	
Jardiniers	Jardiniers	3	
Artisans	Briquetiers	1	
	Charpentiers	1	
	Charrons	1	
	Couvreurs	2	
	Meuniers	1	
	Scieurs de long	1	
	Tailleurs	1	
	Teinturiers	1	
	Tisserands	2	
	Tonneliers	1	
	Ouvriers de la soie	1	
	Marchands	Marchands	3
		Bourgeois	1
Négociants		1	
Marchands de vin et d'eau de vie		2	
Employés de l'administration	Gardes des eaux et forêts	1	
Paysans	Laboureurs	8	
	Matayers	1	
	Habitants	1	
Soldats et sous-officiers	Soldats	1	
	Sergents	1	
Journaliers et domestiques	Journaliers	1	
Charretiers et voituriers	Charretiers	1	
	Voituriers	1	
Autres	Chirurgiens	1	
Inconnues		41	
Total		81	

2.3.3 Les professions des beaux-pères des jardiniers

Nous avons procédé à l'extraction des mentions professionnelles des beaux-pères des jardiniers en suivant les mêmes modalités que celles énumérées plus haut, à l'exception des femmes qui avaient déjà été mariées avant de convoler avec les jardiniers de notre groupe. Pour ces 16 veuves, nous avons plutôt pris en considération le métier du dernier mari car il nous paraissait plus représentatif du milieu social dans lequel celle-ci évolue au moment de son remariage.

Malheureusement, le dépouillement des actes et des contrats de mariage s'est avéré un exercice encore moins fructueux pour les beaux-pères des jardiniers que pour leur propre père : à peine 20 beaux-pères ont pu se voir attribuer un métier sur un total de 65. Pis encore, aucun des actes ni des contrats de mariage entre jardiniers et des veuves ne révèle la profession du mari précédent¹²³. Nous ne pouvons expliquer ce phénomène qui semble s'écarter de la norme¹²⁴. Il apparaît ici que l'étude des mentions professionnelles dans les actes et contrats de mariage a ses limites. La fréquentation assidue des actes notariés, des fiches de famille du *PRDH* et des actes de l'état civil nous a permis d'avoir une connaissance assez approfondie des parcours de vie des 83 jardiniers de notre cohorte et de leur famille. Nous savons très bien, par exemple, que Marie-Jeanne Sorin, la femme du jardinier David Ray et Marie-Anne Bled, l'épouse

¹²³ Nous aurions pu décider de repérer les professions des beaux-pères des épouses canadiennes en interrogeant *Parchemin*, mais nous avons rapidement écarté cette solution puisqu'elle soulevait des questions d'ordre méthodologique. En effet, sur quels actes notariés devons-nous nous baser pour déterminer le métier du père ? La profession inscrite au moment de son propre mariage ? Mais alors on doit prendre en considération que le mariage du père et le mariage de la fille surviennent au minimum à 15 ans d'intervalle, ce qui laisse passablement de temps un individu de changer de métier entre les deux. Nous avons donc préféré nous en tenir à la profession qui a été mentionnée par les époux au rédacteur de l'acte ou du contrat de mariage.

¹²⁴ Emmanuelle Roy a pu repérer la profession de 47 des 49 beaux-pères de son groupe de Tisserands montréalais en consultant les actes et les contrats de mariage, alors que chez les boulangers de l'étude de Robert Lamonde, 51 des 71 unions documentées portent mention des professions des beaux-pères. Voir Emmanuelle Roy, *op. cit.*, p.96 et Robert Lamonde, *op. cit.*, p.30.

du jardinier Guillaume Roy dit Saint-Jean, sont toutes deux filles de jardiniers (respectivement de Simon Sorin dit Larochelle et Gabriel Bled dit Saint-Martin); pourtant, rien n'est inscrit à cet égard dans les actes et contrats de mariage. Il se produit aussi des situations aberrantes comme celle de la veuve Charlotte Duret, épouse tardive du jardinier Antoine Chéroux dit Laramée. Cette dernière est veuve une première fois de Jacques Bernard dit Larivière, puis une seconde fois de Pierre Leblanc dit Grandmaison¹²⁵ avant son troisième mariage avec Chéroux. Pourtant, dans son contrat de mariage avec le jardinier daté du 18 juin 1761, il n'est fait nulle mention de son second mariage avec Leblanc, alors que celui-ci est le plus récent¹²⁶. Les recherches dans le *Fichier Origine* ont permis de trouver le métier des pères de deux femmes supplémentaires, ce qui hausse à 21 le nombre total de professions connues consignées dans le tableau 2.8¹²⁷.

¹²⁵ Celui-ci est le père du jardinier canadien Simon Longueville.

¹²⁶ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 18 juin 1861, contrat de mariage entre Antoine Chéroux et Charlotte Duret.

¹²⁷ Le cas d'Élisabeth Cordier sera traité de façon différente à cette étape-ci : celle-ci est comptabilisée en tant que première épouse célibataire du jardinier Joseph-Augustin Clément, mais en tant que femme déjà mariée lors de son second mariage avec le jardinier Joseph Légal dit Sanscartier.

Tableau 2.8

Profession des beaux-pères des jardiniers

Catégories professionnelles	Occupations	Nombre
Jardiniers		0
Artisans	Couvreurs	1
	Forgerons	1
	Maçons	1
	Meuniers	1
	Taillandiers	1
	Tisserands	1
	Tonneliers	2
Marchands	Bourgeois	1
	Marchands	1
Petits commerçants	Aubergistes	1
Journaliers et domestiques	Journaliers	1
Charretiers et voituriers	Voituriers	1
Habitants		8
Inconnues		44
Total		65
Nb : Les 16 veuves sont exclues de ce tableau		

En examinant les données du tableau 2.8, on constate qu'aucun jardinier ne s'est marié avec une fille de jardinier. Les pères des épouses dont la profession est connue ont exercé à un taux égal de 36,3% le métier d'artisan (couvreur, forgeron, maçon, meunier, taillandier, tisserand et tonnelier) et d'habitant, et en moindre partie celui de marchand et bourgeois (9%). On retrouve également un aubergiste, un voiturier et un journalier.

À la lumière de ces observations, on ne peut établir de forte corrélation entre l'origine socioprofessionnelle des jardiniers et celui des femmes avec qui ils se sont unis ni observer de tendance significative puisque la profession de trop de pères et de beaux-pères nous est inconnue. À tout le moins, on peut considérer qu'une bonne partie des jardiniers de notre corpus et de leurs conjointes proviennent du monde artisanal, qu'une proportion plus importante de jardiniers sont issus du monde marchand que leurs

épouses, et que les pères et beaux-pères tirant leur subsistance des produits de la terre sont nombreux, mais jamais en tant que jardinier.

* * *

À travers cette première étape, nous souhaitons dresser un premier portrait sociodémographique des jardiniers afin de définir ce qui caractérise le groupe avant qu'il ne commence l'exercice de leur métier à Montréal. À la lumière de ces premiers résultats, le tableau commence à prendre forme.

Le jardinier montréalais typique du XVIII^e siècle est un immigrant, essentiellement français, mais venant parfois des pays limitrophes du royaume. Le jardinier type a évolué dans le milieu de l'artisanat ou de la paysannerie avant son arrivée au Canada, et son père a rarement été jardinier lui-même. Il effectue la traversée en tant que célibataire, et épouse généralement une célibataire, mais parfois aussi une veuve. Née au Canada, cette dernière est la plupart du temps la fille d'un artisan ou d'un habitant, mais jamais d'un jardinier. Enfin, les époux s'unissent dans la paroisse dans laquelle ils sont domiciliés et ils convolent tous les deux à un âge plus élevé que celui que l'on retrouve chez toutes les autres catégories socioprofessionnelles de la société canadienne.

Cette première ébauche du groupe nous donne un aperçu de la vie des jardiniers avant ou immédiatement avant qu'ils ne s'adonnent à l'horticulture maraîchère sur le territoire de la seigneurie des Sulpiciens. Poursuivons cette étude en analysant plus en profondeur les modalités de l'exercice de cette profession pour comprendre quand et

comment celle-ci s'inscrit dans le cycle familial, l'itinéraire professionnel et le parcours géographique des individus qui la pratiquent.

CHAPITRE III

L'EXERCICE DU METIER ET LA REPRODUCTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Maintenant que nous avons déterminé qui sont les individus composant le groupe de jardiniers ainsi que leur origine, tournons notre regard sur la façon dont ils ont pratiqué leur métier à Montréal au cours du XVIII^e siècle. Dans ce chapitre, nous souhaitons observer comment l'horticulture s'inscrit dans la trajectoire biographique des individus qui s'y adonnent. À quels moments, dans leur cycle de vie familiale, ces personnes ont-elles pratiqué l'horticulture de façon professionnelle ? Étaient-ils jeunes et célibataires lorsqu'ils sont devenus jardiniers à Montréal, ou mariés avec plusieurs bouches à nourrir ? Ont-ils cultivé des jardins et des vergers toute leur vie, ou de façon sporadique ? Est-ce que le jardinage était leur seule activité économique ? Tous ces aspects de l'exercice du métier de jardinier seront abordés dans cette section de notre analyse.

Dans un premier temps, nous allons examiner de près les itinéraires professionnels des 83 individus de notre corpus pour cerner les modalités de la pratique du jardinage et dégager des tendances générales qui nous permettront de qualifier leur parcours. Ensuite, nous nous intéresserons aux épouses et aux enfants pour voir comment l'horticulture s'inscrit dans la dynamique familiale. Enfin, la troisième partie de ce chapitre abordera la question de la reproduction socioprofessionnelle chez les fils et les gendres des jardiniers.

3.1 Méthodologie

Pour reconstituer les itinéraires professionnels de nos maraîchers, nous ne pouvions nous pencher uniquement sur les sources où les hommes de notre groupe étaient identifiés comme jardiniers. Cela aurait biaisé notre regard sur la pratique du métier dans le parcours professionnel des individus, car ceux ayant exercé le jardinage toute leur vie et les plus actifs dans les greffes des notaires auraient occulté ceux qui n'ont pratiqué l'horticulture que temporairement. Même s'ils sont moins visibles, les hommes qui n'ont été jardinier que l'instant d'une saison ou durant quelques années font aussi partie du groupe à l'étude.

Afin de parer à cet écueil, nous avons décidé de consulter tous les actes d'état civil et tous les actes notariés qui concernent les 83 jardiniers sélectionnés. Un total de 794 actes notariés a été dépouillé et 1475 actes d'état civil de la base de données du PRDH ont été compilés. Un premier constat saute aux yeux : il existe de grandes variations entre les individus, tant au niveau de la fréquence des mentions de jardiniers que de la durée de la période de jardinage. Afin de pouvoir comparer ces individus entre eux, nous les avons classés en sous-groupes.

Nous nous sommes inspiré des catégories utilisées par Emmanuelle Roy dans son étude des tisserands montréalais¹²⁸. Ce classement est basé sur le nombre d'activités professionnelles différentes exercées par ces individus au cours de leur vie au Canada¹²⁹. Ainsi, nous avons séparé les individus « monoactifs », qui n'ont pratiqué que le jardinage durant leur vie, les jardiniers « biactifs », qui ont combiné

¹²⁸ Emmanuelle Roy, *Les familles de tisserands de la plaine de Montréal au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1997, chapitre 4.

¹²⁹ Les mentions de type militaires n'ont pas été comptabilisées, car elles concernent plutôt la vie professionnelle avant l'installation au Canada.

l'horticulture avec l'agriculture ou l'artisanat, et les jardiniers « pluriactifs » qui ont porté 3 titres professionnels ou plus. Il faut préciser que généralement, les notions de « biactivité » et de « pluriactivité » sont employées par les ruralistes pour décrire un individu ou une unité familiale qui combine deux ou plusieurs activités économiques en même temps, par nécessité ou par style de vie¹³⁰. Nous avons choisi de ne pas restreindre l'utilisation de ces catégories uniquement à ceux qui pratiquent plusieurs activités professionnelles simultanément, mais plutôt de l'étendre à toutes les formes que peut prendre la pluriprofessionnalité : simultanée, en alternance ou successive. Dans ce chapitre, un individu qualifié de « biactifs » ou « pluriactifs » doit être interprété comme ayant exercé deux métiers ou plus au cours de sa vie.

Avant toute chose, mentionnons que six jardiniers de notre cohorte ont été écartés de cette partie de l'analyse parce que nos recherches ne nous ont pas fourni les informations nécessaires sur leur parcours professionnel pour être en mesure de statuer sur la place qu'occupait le jardinage dans leur vie. Alexandre Calot, Joseph Lacroix, David Ray et Pierre Marchand dit Barbezieux ont tous les quatre été qualifiés de jardinier à une seule reprise au cours de leur vie, alors qu'ils louent un jardin ou un verger. Cette unique mention n'aurait pas posé de problème si nous avions pu identifier au moins un autre signe d'activités économiques tel que l'achat d'une terre agricole, un contrat d'engagement auprès d'un artisan ou une mention professionnelle dans un acte d'état civil. Manifestement, on ne peut qualifier le parcours professionnel d'une personne en se fiant à une seule mention d'activité professionnelle.

¹³⁰ Voir à ce sujet : Jean-Luc Mayaud. « De la pluri-activité paysanne à une re-définition de la petite exploitation rurale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 106, numéro 1, 1999. P. 231-248; Ronald Hubscher, « La pluriactivité. : un impératif ou un style de vie? L'exemple des paysans ouvriers du département de la Loire au XIX^e siècle » dans *La pluriactivité dans les familles agricoles. Colloque de l'Association des ruralistes français*, L'Isle-d'Abeau, 19-20 novembre 1981, Paris, ARF Éditions, 1984, p.75-85.

Étienne Méténier dit Larose est identifié comme jardinier à deux reprises dans des actes notariés, mais ces deux mentions surviennent quatre ans avant son décès à l'âge de 62 ans. Aucune autre activité professionnelle n'a pu être attribuée à cet homme, et comme nous ignorons ce qu'il advient de lui durant la majeure partie de sa vie active, il a aussi été mis à l'écart de l'analyse.

Enfin, le cas de Martial Régat dit Lajeunesse est particulier puisque nous savons qu'il a été jardinier chez les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu pour la majeure partie de sa vie, même si on ne le retrouve que dans un seul acte notarié. Le 19 août 1756, alors qu'il est âgé d'environ 88 ans, cet homme demeuré célibataire lègue tous ses biens aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et donne aux dames hospitalières les 500# qu'elles lui doivent pour faire dire 50 messes basses après sa mort, qui survient huit ans plus tard¹³¹. Or dans un procès du 12 août 1723, alors qu'il est victime d'une tentative de vol d'un coffre de hardes, Régat est désigné comme « jardinier à l'hôpital », ce qui signifie qu'il aurait cultivé le verger des hospitalières durant plus de 30 ans. Nous ne pouvons cependant pas inclure ce jardinier dans cette analyse du métier puisque notre recherche se base uniquement sur les actes notariés et les actes d'état civil. Cet immigrant qui ne s'est pas marié est quasi absent des actes de l'état civil. Ce cas de figure illustre bien les biais pouvant être causés par le choix et l'utilisation de certains critères de sélection dans le cadre d'une recherche historique. Comme nous l'avons affirmé dans le premier chapitre de ce mémoire, nous sommes conscients qu'en choisissant de ne pas dépouiller les archives des communautés religieuses, nous nous exposerions à ce genre de situation. La section de ce chapitre qui porte sur la pratique du métier concerne ainsi 76 individus. Avant d'analyser le parcours professionnel de la première catégorie de

¹³¹ BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzay, 19 août 1756, Testament de Martial Régat dit Lajeunesse

jardiniers, prenons un instant pour examiner de plus près la formation des maraîchers montréalais.

3.2 La formation des jardiniers

Comment les jardiniers montréalais ont-ils appris leur art ? Il est difficile de répondre de façon catégorique à cette question. Quelques indices nous laissent penser que certains immigrants avaient vraisemblablement pratiqué l'horticulture en France dans avant de s'installer à Montréal. Les analyses du deuxième chapitre ont révélé que trois jardiniers montréalais étaient eux-mêmes fils de jardinier : les Orleanais François Lahaie et Marcel Bruneau dit Plante, et Jacques Pressecc dit Montauban. Les deux derniers font partie du groupe des monoactifs et ont exercé ce métier toute leur vie à Montréal. François Lahaie a été habitant durant une courte période à Québec, mais le jardinage ne semble jamais l'avoir quitté. Âgé de 70 ans, il est toujours actif dans le milieu horticole et prend le bail d'un verger avec son gendre. L'horticulture semble avoir été un élément déterminant de l'identité familiale puisque ses fils vont adopter le nom « Lahaie dit Jardinier ». Nous pouvons présumer que ces trois immigrants fils de jardinier avaient appris leur savoir-faire horticole de leur père.

Aucun contrat d'apprentissage se rapportant au jardinage n'a été trouvé dans les minutiers des notaires. Dans ce pays nouveau où la profession n'est pas réglementée et où il n'existe pas de corporation de métier, les compétences en horticulture, ne se sont pas transmises de maîtres en apprentis au sens juridique du terme. Les 80 hommes dont le père n'était pas jardinier ont dû assimiler les rudiments du métier autrement.

Nous ne sommes pas prêts à avancer, comme le fait Jean-Pierre Hardy, que les jardiniers acquièrent compétence et expérience « par les livres, on en est certain¹³² ». Cette affirmation repose sur la présence d'une dizaine de traités d'horticulture dans des inventaires après décès à Québec, et sur le fait qu'à Montréal, le supérieur du Séminaire de Montréal possède une copie du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres et que le marchand François Baby passe une commande en 1738 pour certains ouvrages sur le jardinage. Il est possible que certains jardiniers à l'emploi des communautés religieuses, comme Jean-Baptiste Favre, Michel Berthelot ou Edmé Vervais, soient en contact avec ces livres ou que les plus récentes connaissances dans le domaine leur soient transmises par leurs employeurs¹³³. Toutefois, un nombre important de jardiniers, l'essentiel de notre cohorte, ne travaillent pas pour les communautés religieuses mais bien à leur propre compte, sur leur emplacement ou sur un terrain loué. De plus, le niveau d'alphabétisation de notre cohorte, calculé à partir de la présence d'au moins une signature au bas d'un acte notarié, s'élève à 34,9%¹³⁴. La majorité des jardiniers n'auraient donc pas pu consulter ces ouvrages, qui s'adressent aux propriétaires bourgeois amateurs de beaux jardins bien plus qu'à la main d'œuvre horticole elle-même¹³⁵.

Nous croyons plutôt que pour la majorité des jardiniers, et Hardy l'admet lui-même¹³⁶, le métier s'apprend d'abord par l'expérience et au contact des autres jardiniers. La concentration des terrains horticoles dans un périmètre limité autour de la ville favorise

¹³² Jean-Pierre Hardy, *Jardins et Jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse la terre, creuse le temps*, Québec, Septentrion, 2016, p.70.

¹³³ Nous serons à même de déterminer au chapitre 4 si les inventaires après décès des jardiniers contiennent certains des traités d'horticulture répertoriés à Québec.

¹³⁴ Sylvie Dépatie avait mesuré un taux très similaire avec 36 jardiniers sachant signer sur 99, soit 36,3%. Voir Sylvie Dépatie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » dans Sylvie Dépatie et al., dir., *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 252, note 48.

¹³⁵ Florent Quellier, « Le bourgeois arboristes (XVII^e-XVIII^e siècles). Les élites urbaines et l'essor des cultures fruitières en Île-de-France », *Histoire urbaine*, vol.2, n°6, 2002, p.33.

¹³⁶ Jean-Pierre Hardy, *op. cit.*, p.73.

les échanges entre horticulteurs. Florent Quellier soutient la thèse que les bourgeois propriétaires de jardins circumparisiens exercent une influence sur la formation de leurs jardiniers. Ces jardiniers agissent ensuite en tant qu'intermédiaire culturel entre les jardins bourgeois et le village : ils appliquent les nouvelles techniques apprises de leur employeur à leur propre exploitation et transmettent en retour ces connaissances aux autres membres de leur communauté socioprofessionnelle¹³⁷. Il est probable que le savoir-faire horticole ait emprunté un chemin similaire dans les jardins et vergers montréalais. Il faut également garder à l'esprit qu'au XVIII^e siècle, une majorité de ménages entretient un carré de terre pour y faire pousser les légumes et les herbes qui servent à la consommation de la famille. On peut supposer que la plupart des individus qui sont venus dans la colonie possédaient un minimum de connaissances sur la culture du potager. D'aucuns ont su transformer ce savoir-faire de base en une véritable profession. Grâce à leur expertise et à l'expérience accumulée au fil du temps, ils ont réussi à se démarquer suffisamment pour pouvoir tirer une bonne part, voire l'essentiel de leurs revenus du jardinage.

3.3 Les monoactifs : le maraîchage comme unique activité professionnelle

La reconstitution des parcours de vie des jardiniers nous apprend que 18 individus ont uniquement exercé le maraîchage au cours de leur vie, une fois arrivés au Canada.

La première incursion de ces jardiniers monoactifs, tous immigrants, dans le monde de l'horticulture commerciale à Montréal survient à l'âge moyen de 36,3 ans. La période de jardinage commence généralement dans les années encadrant le mariage. Les premiers indices d'exercice du métier apparaissent avant la première union chez trois

¹³⁷ Florent Quellier, *loc. cit.*, p.32-36.

jardiniers ou à l'intérieur des huit premières années de vie conjugale chez 10 autres individus. Cinq jardiniers monoactifs déclarent être jardinier pour la première fois lors de la rédaction de leur contrat de mariage. Dans le cas de Jean-Baptiste Caillou, de Jean Manseau et de Joseph Girard dit Lavérité, trois Français qui se marient à Montréal entre 1754 et 1761, le premier indice de maraîchage se présente alors qu'ils sont preneurs du bail d'un jardin pour la première fois.

3.3.1 Durée de la période de jardinage

En examinant attentivement l'ensemble des actes notariés, nous avons déterminé la période durant laquelle nous sommes sûrs que les jardiniers monoactifs ont pratiqué leur métier. Nous sommes demeurés conservateurs dans notre interprétation de ce qui constitue un indice tangible de jardinage. Les durées présentées dans le tableau 3.1 ne sont donc que des minimums.

Tableau 3.1

Les jardiniers monoactifs

Nom	Naissance-Décès	Bornes jardinier	Nbr. de mentions	Age au premier indice de maraichage	Age au dernier indice de maraichage	Période de maraichage (en années)
Bergue, J.	1727-1780	1768-1778	7	40	50	11
Berthelot, M.	1691-1779	1739-1762	4	47	70	22
Bonin, J.-B.	1692-1769	1739-1751	4	47	58	11
Bourdigal, F.	1714-1798	1749-1774	4	34	59	25
Bruneau, M.	1727-1792	1757-1783	7	29	55	25
Caillou, J.-B.	1715-1772	1767-1782	2	51	67	15
Chéroux, A.	1700-1781	1742-1769	25	41	68	26
Collet, P.	1736-1775	1767-1775	2	30	38	8
Favre, J.-B.	1698-1752	1731-1752	7	32	53	20
Girard, J.	1738-1803	1769-1803	7	30	64	33
Jacquet, B.	1730-1760	1754-1760	6	23	29	5
Manseau, J.	1723-1763 ₁	1756-1759	3	33	35	3
Pressec, J.	1705-1760 ₂	1748-1760	4	42	54	11
Saint-Dizier, T.	1730-1805	1765-1777	6	34	46	12
Soubre, J.-B.	1734-1796	1761-1796	6	26	61	35
Tessier, J.-B.	1681-1739	1733-1739	4	51	57	6
Veron, J.-J.	1719-1771	1757-1770	5	37	50	12
Vervais, E.	1721-1793	1749-1782	23	27	60	32

₁ Jean Manseau dit St-Jean est "errant ou fugitif depuis dix ans" dans un acte notarié de 1773. Nous avons donc inscrit la date de fin du dernier bail de jardin et verger comme date finale des activités maraichères.

₂ Jacques Pressec dit Montauban et son épouse Angélique Milot sont de toute évidence repassés en France après la Conquête puisqu'ils vendent toutes leurs possessions en 1760 et nous perdons leur trace après cette date. Nous avons inscrit l'année de la vente de leurs actifs fonciers comme date finale des activités maraichères.

Les 18 jardiniers monoactifs ont pratiqué l'horticulture durant 17,5 années en moyenne, bien que les valeurs varient sensiblement. Les jardiniers qui ont la plus courte période de jardinage sont décédés dans la fleur de l'âge alors qu'ils étaient encore actifs dans les jardins et les vergers. C'est le cas de deux jardiniers du château de Vaudreuil, Benoît Jacquet et Pierre Collet, qui ont respectivement exercé le métier durant cinq et huit années. Le premier est décédé à l'âge de 29 ans. Le second n'avait que 38 ans lorsqu'il

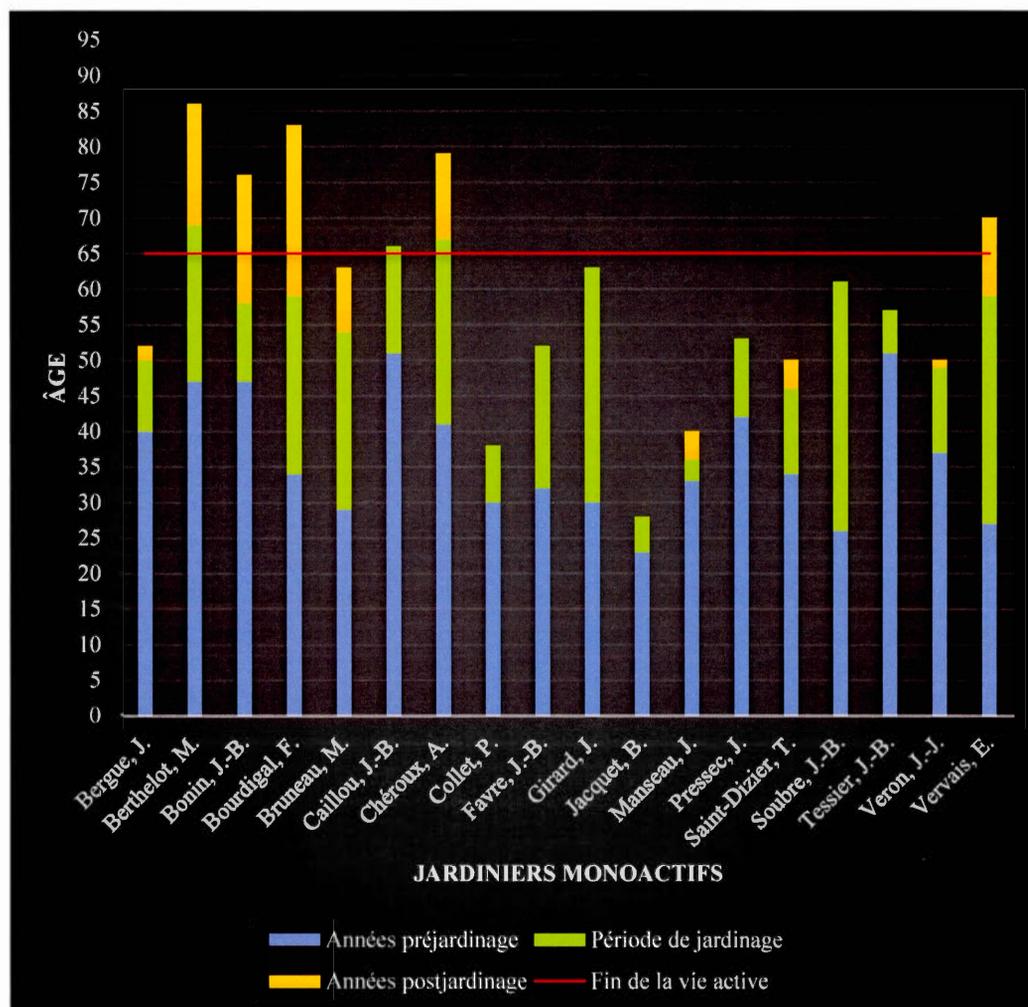
périt tragiquement « les deux jambes emportées par un boulet de canon le 15 octobre 1775 avant-midi¹³⁸ », alors qu'il se trouvait au fort Saint-Jean assiégé par l'armée américaine. La période de jardinage de Jean-Baptiste Tessier ne s'étale que sur 6 années. Devenu jardinier sur le tard, à 51 ans (il s'agit d'un ancien soldat qui s'est marié pour la première fois au Canada à 42 ans), il meurt à 57 ans, alors qu'il entamait la troisième année d'un bail de location d'un jardin d'une durée de sept ans¹³⁹.

Certains jardiniers ont une carrière très longue pouvant s'étaler sur plus de trois décennies. Jean-Baptiste Soubre s'identifie comme jardinier dès son contrat de mariage à l'âge de 26 ans, et il sera encore qualifié de la sorte dans son acte de sépulture 35 ans plus tard. Il n'est pas surprenant de constater que les deux jardiniers les plus actifs de notre cohorte, toutes catégories confondues, soient aussi parmi ceux ayant la période de jardinage la plus longue. Antoine Chéroux et Edmé Vervais ont respectivement pratiqué le métier durant 26 et 32 années.

Le graphique 3.1 offre un outil qui permet de visualiser les bornes temporelles des périodes de jardinage pour chacun des jardiniers monoactifs.

¹³⁸ BAnQ-M, notaire Antoine Foucher, 22 octobre 1775, Extraits mortuaires de Bernard Beaubien-Desormiers, de Pierre Collet et de Louis Chaps de Lacorne.

¹³⁹ BAnQ-M, notaire François Lepailleur, 10 avril 1736, Marché de bail à loyer d'un jardin entre Pierre Legardeur de Repentigny et Jean-Baptiste Tessier.



Graphique 3.1 Durée du maraîchage chez les jardiniers monoactifs

On remarque que certains jardiniers, dont Michel Berthelot, Antoine Chéroux ou Jean-Baptiste Caillou, pratiquent le métier après l'âge de 65 ans, qui est généralement considéré comme la fin de la vie active¹⁴⁰. Chez la plupart des individus, l'ultime indice de l'exercice du métier est la dernière mention professionnelle ou la fin d'une location d'un terrain horticole, qui survient dans les dernières années de vie. Il est possible qu'ils aient continué à pratiquer l'horticulture jusqu'à leur mort, mais nous ne pouvons l'affirmer avec certitude. Marcel Bruneau dit Plante, Thomas Saint-Dizier dit Lyonnais et Jean-Baptiste Bonin dit Deslauriers se retrouvent dans cette situation. On peut aussi penser que François Bourdigal dit Saint-Onge a continué à jardiner bien après la dernière mention professionnelle, au moment où il cède son verger du faubourg des Récollets à un négociant sous la condition de pouvoir demeurer dans la maison avec sa femme et continuer de vivre du produit des arbres fruitiers durant six années. Le jardinier a alors 53 ans, et il peut espérer vivre encore quelques années. L'acte du 14 décembre 1768 contient pourtant une clause prévoyant que s'il meurt avant la fin des six années, la jouissance sera éteinte du jour de son décès. Sa femme Catherine Nolet aura alors la liberté de récolter à son profit les légumes qui se trouvent sur le terrain avant de quitter les lieux¹⁴¹. Cette situation ne se produira pas : Bourdigal s'éteint beaucoup plus tard à l'âge de 83 ans.

Les 18 hommes qui ont fait du jardinage leur seule activité professionnelle comptabilisent ensemble 96 mentions de jardiniers dans les actes notariés et les actes de l'état civil. La distribution de ces intitulés professionnels est assez étendue, allant

¹⁴⁰ L'âge de 65 ans comme fin de la vie active est une norme utilisée de nos jours et n'est donnée ici qu'à titre indicatif.

¹⁴¹ BAnQ-M, notaire Pierre Mézières, 14 décembre 1768, Vente d'un emplacement par François Bourdigal dit Saintonge à Thomas Ignace Dufy dit Deslauriers.

de deux mentions pour Collet ou Caillou à 17 occurrences pour Vervais. On peut ajouter à ceci 27 actes notariés où des jardiniers monoactifs sont qualifiés de « maîtres jardiniers ». Antoine Chéroux porte le titre de maître jardinier à 14 reprises et compte donc à lui seul pour plus de la moitié de ces mentions.

À cet égard, il faut préciser que le qualificatif de « maître » accolé à une mention professionnelle n'a pas la même portée dans la colonie que dans la métropole. Nous avons déjà souligné dans le premier chapitre l'absence des corporations de métiers au Canada. N'étant pas soumis au cadre juridique auquel doivent répondre les boulangers et les bouchers à Montréal, les jardiniers montréalais sont libres de s'identifier eux-mêmes en tant que « maîtres » dans les actes notariés auxquels ils participent. Et plusieurs ne s'en privent pas, puisque le tiers des monoactifs revendiquent ce titre à un moment ou l'autre de leur carrière. L'utilisation du vocable « maître » se rapporte ici moins au niveau de formation qu'à la façon dont les individus se perçoivent eux-mêmes ou sont perçus par les autres. À l'instar du travail de l'artisan qui est jugé par le consommateur, l'expertise d'un maître-jardinier locataire tel que Chéroux ou Veron est laissé au bon jugement du bailleur qui a le choix de renouveler le bail avec le même jardinier ou de chercher un nouveau locataire plus habile.

3.3.2 Biens fonciers et baux de location

Est-ce le faire-valoir direct ou indirect qui domine chez les jardiniers monoactifs ? Le dépouillement des actes notariés nous a permis de constater qu'il existe une variété de situations (tableau 3.2). Certains individus possèdent des terrains qu'ils cultivent eux-mêmes et ne sont jamais locataires d'exploitation. D'autres travaillent exclusivement chez autrui. Et plusieurs jardiniers deviennent propriétaires d'un terrain quelques années après avoir loué un terrain horticole.

Parmi les 18 jardiniers monoactifs, neuf ont acheté des terrains dont les dimensions et la localisation nous laissent croire qu'ils étaient dédiés à l'horticulture commerciale. Ces parcelles se situent pour la plupart aux faubourgs Saint-Joseph, Saint-Laurent ou d'Ailleboust¹⁴². À cet égard, l'emplacement des vergers et des potagers de nos jardiniers monoactifs correspond au constat effectué par Sylvie Dépatie quant à la prépondérance des faubourgs Saint-Joseph et Saint-Laurent dans la distribution des terres montréalaises consacrées à la culture maraîchère et fruitière en 1731 et 1781¹⁴³.

¹⁴² Cet endroit a porté plusieurs noms au cours de son histoire, dont le nom de *côteau Saint-Louis*. Voir E.-Z. Massicotte, « La rue Saint-Alexandre et le Faubourg d'Ailleboust », *Le Bulletin des recherches historiques*, Vol. XLI, N° 7, Juillet 1935. Il ne faut pas confondre cet emplacement avec le *côteau Saint-Louis* où s'élevait la Citadelle de Montréal au XVII^e siècle, soit à l'est de la ville, ou le *Village de Côteau Saint-Louis* qui correspond au XIX^e siècle à la partie nord-ouest du Plateau Mont-Royal.

¹⁴³ Sylvie Dépatie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » dans Sylvie Dépatie et al., dir., *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 229.

Tableau 3.2

Biens fonciers et baux de location chez les jardiniers monoactifs

Propriétaire/Locataire	Noms	Nbr
Propriétaires uniquement	Bergue, J.	3
	Bourdigal, M.	
	Bruneau, M.	
Locataires uniquement	Caillou, J.-B.	4
	Collet, P.	
	Tessier, J.-B.	
	Veron, J.-J.	
Propriétaires et locataires	Chéroux, A.	5
	Girard, J.	
	Manseau, J.	
	Pressec, J.	
	Soubre, J.-B.	
Propriétaires à l'emploi d'une communauté religieuse	Favre, J.-B.	2
	Vervais, E.	
Monoactifs qui ne sont ni propriétaires ni locataires	Bonin, J.-B.	4
	Berthelot, M.	
	Jacquet, B.	
	St-Dizier, T.	
Total		18

La plupart des propriétaires n'ont qu'un seul bien foncier au cours de leur vie et ils le gardent souvent jusqu'à leur mort. Nos recherches dans *Parchemin* ont révélé qu'un seul d'entre eux exploite ses terrains horticoles en mode de faire-valoir indirect. Tous les autres propriétaires monoactifs cultivent leur propre terrain : c'est donc le faire-valoir direct qui domine chez les propriétaires.

Deux jardiniers monoactifs se distinguent du lot par leur envergure et leurs incursions répétées dans le marché foncier montréalais : il s'agit d'Antoine Chéroux et d'Edmé Vervais. Ces deux hommes, qui pratiquaient leur métier à Montréal au même moment, sont de loin les plus actifs de notre corpus. Ils représentent à leur manière deux profils de jardiniers monoactifs qui réussissent à tirer profit du marché foncier montréalais en usant de stratégies différentes.

Antoine Chéroux est un jardinier qui loue des jardins et qui possède deux terrains horticoles. Le 5 décembre 1746, il achète pour la somme de 800# un emplacement de 55 pieds de front sur 86 pieds de profondeur au faubourg Saint-Joseph sur lequel se trouvent une maison et un jardin. Avant même d'avoir entièrement remboursé le vendeur (il obtient quittance totale le 23 août 1757), il acquiert une seconde propriété de 62 pieds de front sur la rue Saint-Paul, adossée au mur de l'enclos et du jardin des Récollets avec une maison de pièces sur pièces, vieille et en ruine¹⁴⁴. Chéroux entend bien profiter des opportunités que la ville peut offrir à un propriétaire foncier ambitieux. En examinant de près les actes notariés qu'il passe, on constate qu'il n'habite pas les deux maisons qu'il a achetées : il préfère demeurer ailleurs comme locataire.

En fait, Chéroux loue ses maisons à des citadins en quête de logis, en se réservant l'usage des jardins. Il réussit à tirer un profit intéressant de ces baux. Il doit verser au vendeur de sa maison du faubourg Saint-Joseph une rente annuelle constituée de 30# (au capital de 600#), mais il parvient à la louer à un cordonnier pour un loyer annuel

¹⁴⁴ BAnQ-M., notaire Jean-Baptiste Adhémar, 1^{er} avril 1753, Vente d'un emplacement par Pierre Miville et Marguerite Henault à Antoine Chéroux et Charlotte Duret ; BAnQ-M., notaire Gervais Hodiesne, 25 novembre 1755, Vente d'un emplacement par Alexis Lepellé de Mezière à Antoine Chéroux.

de 84# en 1755¹⁴⁵. Le loyer est augmenté à 120# l'année suivante¹⁴⁶. Il agit de manière similaire avec sa maison de la rue Saint-Paul, grevée d'une rente annuelle constituée de 75# qu'il loue 150# par année à un chirurgien en 1757¹⁴⁷.

Le maître jardinier ne se contente pas de louer ses propres maisons : il sous-loue aussi une partie de la maison de Marie Gagnon (veuve Cochois) qu'il occupe depuis au moins 1743. À titre de locataire principal de la maison et du jardin, il sous-loue à un tiers en 1753 une chambre et la cuisine pour la somme de 75# par an¹⁴⁸, loyer qui monte à 96# en 1756¹⁴⁹. Après avoir payé les 42# annuelles et fourni les quelques légumes exigés par la propriétaire¹⁵⁰, Chéroux peut empocher la différence. On comprend rapidement que le maître jardinier fait flèche de tout bois. Aidé par des journaliers qu'il emploie¹⁵¹, il met en valeur ses propres jardins ainsi que celui de la maison qu'il occupe à loyer en plus de quelques terrains horticoles privés qu'il prend en location. Par exemple, de 1751 à 1754, Chéroux cultive simultanément trois jardins sur la rue Saint-Paul (ceux de Marie Gagnon, de Pierre-François Tiersan et de Joseph Descarry), un terrain à la

¹⁴⁵ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 11 décembre 1755, Bail à loyer d'une maison située au faubourg Saint-Joseph par Antoine Chéroux, maître jardinier de la rue Saint-Paul, à Mauricie Lafantaisie, maître cordonnier, de la rue Saint-Paul en la ville de Montréal.

¹⁴⁶ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 5 octobre 1756, Bail à loyer d'une maison située au faubourg Saint-Joseph par Antoine Chéroux, maître jardinier de la rue Saint-Paul, à Philippe Degrais, charpentier, et Marguerite Chapelain, son épouse, du faubourg Saint-Joseph.

¹⁴⁷ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 26 novembre 1757, Bail à loyer d'une maison située sur la rue Saint-Paul en la ville de Montréal, par Antoine Chéroux, maître jardinier de la rue Saint-Paul, à François Molère dit Lasonde, chirurgien et Marguerite Péladeau dit Lafleur, son épouse, du faubourg Saint-Joseph à Montréal.

¹⁴⁸ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 9 avril 1753, Bail à loyer d'une chambre et d'une cuisine d'une maison située sur la rue Saint-Paul en la ville de Montréal par Antoine Chéroux, maître jardinier, de la rue Saint-Paul, à Jérôme Joseph Thibault, maçon, du faubourg Saint-Joseph.

¹⁴⁹ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 15 mars 1756, Bail d'une partie de maison située sur la rue Saint-Paul en la ville de Montréal par Antoine Chéroux, maître jardinier de la rue Saint-Paul, à Joseph Laliberté, voyageur, acceptant pour lui et sa famille.

¹⁵⁰ Ce sont en fait les conditions du bail de 5 ans qui allait du 15 avril 1748 au 15 avril 1758. Nous n'avons pas trouvé de nouvel acte notarié concernant cet emplacement ; sans doute le bail a-t-il été reconduit sans passer devant le notaire.

¹⁵¹ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 3 juin 1753, Accord et société entre Antoine Chéroux, maître jardinier et fermier, de la rue Saint-Paul en la ville de Montréal, et Charlotte Duret, veuve de Jacques Bernard dit Larivière, de la ville de Montréal, rue Saint-Paul.

Pointe-à-Callière, en plus du sien au faubourg Saint-Joseph. Le fait que ces terrains soient tous situés à l'intérieur des murs de la ville ou très près est un avantage certain, quand on sait combien la proximité d'un marché de consommateurs est essentielle pour la vente de ces produits fragiles et périssables. Les gains qu'il parvient à engranger en tant que bailleur de ses maisons ou de celle de la veuve Cochois viennent compléter ses revenus.

Si Antoine Chéroux est le portrait type du jardinier travaillant surtout en milieu urbain, le cas d'Edmé Vervais dit Saint-Amour se démarque par ses incursions répétées dans le marché foncier des faubourgs. Cet ancien soldat est locataire pendant plus de 30 ans des hospitalières de l'Hôtel-Dieu, ce qui ne l'empêche pas d'acheter, de vendre ou d'échanger plus de sept terrains horticoles. Recevoir la moitié des produits du verger Saint-Joseph ne semble pas suffire à l'ambitieux Vervais. À au moins trois reprises, il agit en tant que bailleur de son propre verger loué à d'autres jardiniers. Les conditions de location varient selon les actes, mais il parvient à tirer de ces contrats de substantiels paiements en nature ou en argent. Ainsi, de la Toussaint 1769 à la Toussaint 1772, Joseph Girard dit Lavérité devra verser à Vervais pour la location du verger, de la maison et de la boulangerie s'y trouvant 300# par année et la moitié des fruits des pommiers et des légumes du jardin¹⁵².

Que ce soit en travaillant exclusivement les terrains d'une communauté religieuse et en exploitant ses propriétés foncières en faire-valoir indirect, ou en cultivant les jardins de particuliers et exploitant ses propres terrains en faire-valoir direct, Vervais et Chéroux ont su diversifier leurs activités et profiter du marché foncier. Ces deux jardiniers monoactifs sont parvenus à devenir des acteurs centraux du monde horticole

¹⁵² BAnQ-M, notaire François Simonnet, 31 juillet 1769, Bail à loyer d'un verger et part de maison située au faubourg Saint-Antoine par Edmé Vervay, fermier du verger de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, de Montréal, à Joseph Girard dit Lavérité, jardinier.

montréalais, et nous pourrions voir au chapitre 4 si les stratégies qu'ils ont adoptées leurs ont permis d'atteindre un niveau de prospérité et de confort matériel plus élevé que leurs confrères.

Nous avons retracé dans les greffes des notaires 18 baux de location contractés par neuf jardiniers monoactifs. Parmi eux, trois demeurent locataires toute leur vie tandis que les six autres achètent éventuellement leur propre terrain.¹⁵³

Il aurait été intéressant de pouvoir prendre en compte les superficies cultivées par les jardiniers car c'est un indicateur très pertinent pour discuter de la pratique du métier. Nous nous sommes toutefois heurté aux difficultés posées par les sources. Premièrement, les actes notariés ne stipulent pas systématiquement la superficie des terrains horticoles. Si la plupart des actes de vente des terrains horticoles contiennent ces informations (46/54), à peine 15,9% des baux de location mentionnent la superficie des jardins et des vergers loués (11/69). Deuxièmement, la superficie est une valeur qui est relative à l'utilisation que l'on fait de la terre en question. Sur un terrain horticole donné, quelle est la part respective accordée aux légumes du potager et aux fruits du verger ? Le terrain est-il entièrement réservé à la culture des arbres fruitiers ? Ces informations sont toujours absentes des actes de vente et des baux de location que nous avons consultés. Enfin, pour les propriétaires, la durée de la possession du terrain est un facteur important. Certains jardiniers revendent leur terrain à peine une année après l'avoir acheté, alors que d'autres les cultivent pendant plus de 35 ans. Les superficies mises en valeur ne sont donc pas constantes au fil des années.

¹⁵³ Nous ne souhaitons nullement procéder ici à une analyse complète des caractéristiques des baux de jardins et de verger, ce que Sylvie Dépatie a déjà fait dans son article « Jardins et vergers à Montréal au XVIIIe siècle ». Jean-Pierre Hardy a également examiné dans le détail les baux de location des jardins des communautés religieuses et des particuliers. À ce sujet, voir *Jardins et jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse le temps, creuse la terre*, Québec, Septentrion, 2016, chapitres 2, 4 et 7.

Devant ces nombreux écueils, nous avons dû nous résoudre à écarter l'analyse des superficies cultivées de notre étude. À tout le moins, nous pouvons calculer la moyenne des superficies possédées et louées à partir des données fragmentaires présentes dans les sources¹⁵⁴. Pour l'ensemble des jardiniers de la cohorte, les terrains qui ont fait l'objet de location et sur lesquels nous avons l'information ont une surface moyenne de 6241 m², soit un peu moins de deux arpents en superficie¹⁵⁵. Les terrains achetés mesuraient quant à eux 4671 m² en moyenne, mais si on enlève la valeur extrême supérieure de la distribution (le terrain de Jean Lécuyer qui mesure 44 692 m²), la moyenne tombe à 3782 m² (tableau 3.3). On constate que les monoactifs exploitent les plus grands terrains horticoles avec une moyenne de 5410 m²; viennent ensuite les biactifs ruraux avec 4135 m²; les pluriactifs¹⁵⁶ arrivent en troisième place avec des terrains de 3604 m² tandis que les biactifs urbains ont les plus petites propriétés avec une moyenne de 2206 m².

¹⁵⁴ Les moyennes, arrondies au mètre près, ont été calculées en additionnant toutes les superficies mentionnées dans les actes et en divisant la somme par le nombre de terrains dont les dimensions sont connues. Elles sont approximatives dans la mesure où les dimensions inscrites dans les actes notariés sont souvent des approximations.

¹⁵⁵ Un arpent = 58.47 mètres. Voir la table de conversion de l'annexe A.

¹⁵⁶ Encore une fois le terrain de Jean Lécuyer, dix fois plus grand que le terrain moyen, a été écarté du calcul.

Tableau 3.3

Superficie des terrains horticoles possédés par les jardiniers

Catégorie de jardiniers	Superficie
Monoactifs	5 410 m ²
Biactifs ruraux	4 135 m ²
Biactifs urbains	2 206 m ²
Pluriactifs	3 604 m ²
Moyenne totale	4 671 m ²
Moyenne totale (sans le terrain de Jean L'Écuyer)	3 782 m ²

Si neuf monoactifs sont propriétaires de terrains horticoles, et que trois sont uniquement locataires, il demeure cinq individus pour lesquels nous n'avons repéré aucun acte d'achat d'un terrain horticole ni bail de jardin ou verger¹⁵⁷. Le dépouillement des autres actes notariés les concernant nous donne des indices de leur occupation. Ces hommes travaillent soit chez les communautés religieuses tels que Jean-Baptiste Bonin, Michel Berthelot et Jean-Baptiste Favre, ou à l'emploi de particuliers comme Benoît Jacquet chez l'intendant Vaudreuil ou Thomas Saint-Dizier chez le négociant René de Couagne.

¹⁵⁷ Benoît Jacquet achète deux terres au Côteau Saint-Louis mais les dimensions de ces terres (2 arpents sur 35 et 1 arpent sur 35) ne nous permettent pas de les classer parmi les terrains horticoles. En effet, la superficie de ces deux terres équivaut à 358 967,79 m², alors que la dimension moyenne des jardins au faubourg Saint-Joseph est de 125 m² en 1731 et 285m² en 1781. Voir Jean-Pierre Hardy, *op. cit.*, p.59.

3.4 Les biactifs

La plupart des jardiniers (33/83) de notre corpus ont exercé deux activités professionnelles au cours de leur vie. Cette biactivité se présente sous deux formes : les jardiniers qui se sont installés sur une terre agricole (qui peut avoir été achetée, acquise par mariage ou reçue en concession) et qui se sont adonnés à l'agriculture (17/33), et ceux qui ont combiné le maraîchage avec une autre activité économique qui n'est pas de nature agricole (16/33). Rappelons que les biactifs cultivent des terrains plus petits que les monoactifs. Une autre caractéristique de ce groupe est qu'ils sont tous des immigrants, à l'exception de Joseph Robineau (32/33). Examinons dans un premier temps les jardiniers qui ont tenté l'expérience rurale pour comprendre de quelle façon le jardinage s'est inscrit dans leur trajectoire de vie.

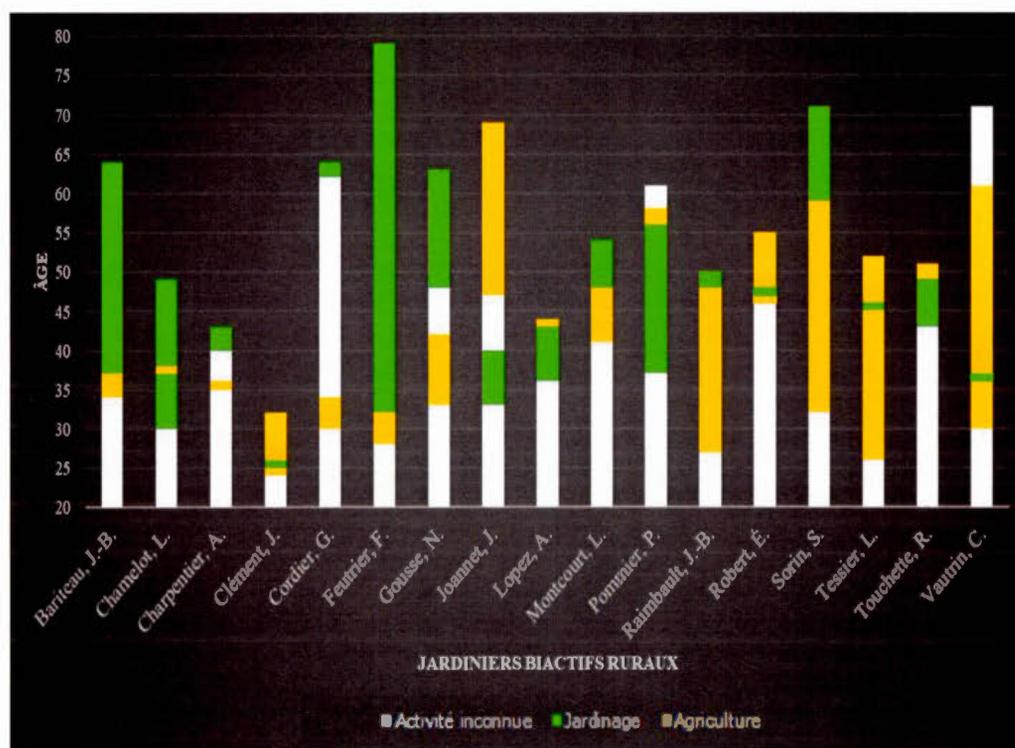
3.4.1 Les biactifs « ruraux »

Nous avons reconstruit l'un après l'autre les différents volets du curriculum vitae des jardiniers biactifs ruraux et nous sommes parvenus à dégager quatre portraits types de jardiniers s'établissant sur une terre agricole. Nous avons consigné dans le tableau 3.4 et le diagramme 3.2 les informations biographiques de base des 17 biactifs ruraux ainsi que le moment où survient le jardinage dans leur vie.

Tableau 3.4

Les jardiniers biactifs ruraux

Nom	Vie	Premier mariage	Bornes jardinier	Durée jardinage (année)	Achat terrain	Bail terrain	Jardinage par rapport à l'agriculture dans le parcours professionnel ?
Bariteau, J.-B.	1718 1785	1756	1757-1783	27	oui	non	Le jardinage devient l'activité principale après l'abandon de l'agriculture (courte période)
Chamelot, L.	1719 1769	1743	1749-1757 1758-1769	19	oui	oui	Le jardinage est une activité temporaire au Canada. L'agriculture devient l'activité principale.
Charpentier, A.	1718 1762	1756	1759-1762	3	non	oui	Le jardinage devient l'activité principale après l'abandon de l'agriculture (courte période)
Clément, J.	1713 1748	1746	1746-1748	2	oui	oui	Le jardinage est l'activité principale. L'agriculture est une parenthèse
Cordier, G.	1686 1751	1720	1749-1751	2	non	oui	Le jardinage devient l'activité principale après l'abandon de l'agriculture (courte période)
Feutrier, F.	1696- 1774	1721	1728-1774	46	non	oui	Le jardinage devient l'activité principale après l'abandon de l'agriculture (courte période)
Gousse, N.	1732 1796	1759	1781-1796	15	oui	non	Le jardinage devient l'activité principale après l'abandon de l'agriculture (courte période)
Joannet, J.	1690 1760	1735	1730-1731	1	non	oui	Le jardinage est une activité temporaire au Canada. L'agriculture devient l'activité principale.
Lopez, A.	1723 1773	1759	1760-1767	7	non	oui	Le jardinage est une activité temporaire après l'arrivée dans la colonie. L'agriculture devient l'activité principale.
Montcourt, L.	1712 1766	1754	1760-1766	6	oui	oui	Le jardinage devient l'activité principale après l'abandon de l'agriculture (courte période)
Pommier, P.	1708 1770	1737	1746-1765	19	oui	oui	Le jardinage est l'activité principale. L'agriculture survient à la fin de la vie.
Rimbault, J.-B.	1728 1781	1756	1779-1781	2	non	non	Le jardinage survient à la fin de la vie, après l'abandon de l'agriculture (longue période)
Robert, É.	1718 1781	1758	1766	1	non	non	Le jardinage est une parenthèse. L'agriculture est l'activité principale.
Sorin, S.	1722 1794	1752	1781-1794	12	oui	non	Le jardinage survient à la fin de la vie, après l'abandon de l'agriculture (longue période)
Tessier, L.	1701 1754	1728	1747	1	non	non	Le jardinage est une parenthèse. L'agriculture est l'activité principale.
Touchette, R.	1703 1755	1746	1746-1752	6	oui	oui	Le jardinage est une activité temporaire au Canada. L'agriculture devient l'activité principale.
Vautrin, C.	1731 1803	1760	1767-1768	1	non	oui	Le jardinage est une parenthèse. L'agriculture est l'activité principale.



Graphique 3.2 Durée du maraîchage chez les jardiniers biactifs ruraux

Le premier profil de biactifs regroupe les individus qui ont d'abord tenté de s'établir sur une terre à la campagne lors de leur arrivée dans la colonie, mais qui vont éventuellement abandonner l'agriculture pour devenir jardinier à Montréal (8/17). Quatre d'entre eux ont pris une concession en bois debout : dans la seigneurie de Laprairie pour Jean-Baptiste Bariteau et Antoine Charpentier, dans le fief de Yamaska pour Nicolas Gousse et à la côte Notre-Dame-des-Vertus de Montréal pour Gabriel Cordier. Les trois premiers correspondent au cas de figure typique du soldat des troupes de la marine fraîchement débarqué dans la colonie qui prend immédiatement une

concession avant même de s'être marié. Assez rapidement, ceux qui se sont installés sur leur concession renoncent à l'isolement et au dur labeur du défrichement¹⁵⁸ pour venir s'installer à Montréal et y pratiquer l'horticulture. De son côté, Gabriel Cordier n'est pas arrivé au Canada en tant que soldat : il fait partie de ces faux sauniers français poussés à l'exil. Déjà marié avant sa déportation, Cordier a obtenu la permission de faire venir sa femme et ses deux filles au Canada¹⁵⁹. Les quatre autres hommes, tous soldats, ont préféré acheter des terres où le défrichement avait déjà été entamé. Ainsi, Jean Raimbault paie 1000# pour une terre de la baronnie de Longueuil qui contient quelques arpents de terre défrichée et une maison.

Ces hommes n'ont pas tous exploité leur exploitation agricole avec la même intensité, car la majorité abandonne l'agriculture après deux ou trois années seulement. Jean-Baptiste Bariteau par exemple, se fait concéder à l'automne 1753 une terre de 90 arpents carrés dans la seigneurie de Laprairie¹⁶⁰. Le 12 janvier 1756, il prend pour épouse Marguerite Pineau, et dans son contrat de mariage, il fait entrer dans la communauté la terre de Laprairie qui est dite « toute en bois brûlée, et sur laquelle il n'a pas travaillé¹⁶¹ ». Il n'a sans doute pas l'intention d'y travailler beaucoup puisque dès l'année suivante, il achète un emplacement au faubourg d'Ailleboust d'un arpent de front sur deux arpents de profondeur, et il est inscrit dans l'acte notarié « qu'il y demeure déjà¹⁶² ». L'aventure agricole de cet immigrant a donc été de très courte durée et il ne semble jamais s'être installé sur sa terre de Laprairie car ses enfants nés à cette

¹⁵⁸ Louise Dechêne brosse un portrait saisissant du dur travail que représente pour un jeune homme le défrichement d'une concession en bois debout. Voir *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p.271-273.

¹⁵⁹ Josianne Paul, *Exilé au nom du roi. Les fils de famille et les faux sauniers en Nouvelle-France 1723-1749*, Sillery, Septentrion, 2008, p.165.

¹⁶⁰ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 7 septembre 1753, Concession d'une terre par Charles Lemoine de Longueuil à Jean-Baptiste Bariteau dit Beauséjour.

¹⁶¹ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 11 janvier 1756, Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Bariteau et Marguerite Pineau Laperle.

¹⁶² BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzay, 24 août 1757, Vente d'un emplacement par Paul-Alexandre d'Ailleboust de Cuisy et Charles d'Ailleboust à Jean-Baptiste Bariteau.

époque sont baptisés à Montréal. Bariteau cultivera pour le reste de sa vie des terrains horticoles dans le secteur du faubourg Saint-Laurent, possiblement aidé par ses deux beaux-frères jardiniers et voisins Antoine Petitjean et Louis Montcourt.

À l'opposé, Simon Sorin a persévéré plus longtemps dans la mise en valeur d'une exploitation agricole. Il a cultivé des terres agricoles dont il était propriétaire à l'île Jésus durant 23 ans avant de devenir jardinier au faubourg Saint-Laurent, où il finit par acheter un emplacement. Il en va de même pour Jean-Baptiste Rimbault, qui s'installe à Longueuil dès 1756, et y demeure au moins jusqu'en 1778 avant d'être identifié comme jardinier à Montréal dans une obligation du 14 février 1781¹⁶³.

La voie empruntée par certains biactifs ruraux (5/17) va dans la direction opposée à celle que l'on vient de décrire. Dans le parcours de vie de ces hommes, le jardinage est la première activité économique lors de leur arrivée à Montréal. Ils sont jardiniers pendant une période de six à dix ans avant de quitter la ville et ses faubourgs pour devenir habitants à la campagne. Léonard Chamelot et René Touchette ont tous les deux acheté des terrains horticoles tout en cultivant les jardins de particuliers avant de vendre pour aller s'installer respectivement à Vaudreuil et au Sault-au-Récollet ; Alphonse Lopez et Joseph Joannet ont, de leur côté, été toujours locataires avant de faire le saut vers le monde rural. Le cas de Pierre Pommier s'écarte des trois autres puisqu'il cultive son verger du faubourg d'Ailleboust pendant 19 ans avant de tout vendre et aller s'installer sur une terre de 90 arpents carrés qui lui a été cédée par un habitant de Châteauguay¹⁶⁴.

¹⁶³ BAnQ-M, notaire François Leguay, 14 février 1781, Obligation de Nicolas Gélino, habitant de Longueuil, à Jean Rimbault dit Saint-Louis, jardinier, de la ville de Montréal.

¹⁶⁴ Nous n'avons pu déterminer s'il existait des liens préalables entre le donateur, Jacques Lacroix, et le couple formé par Pierre Pommier et Élisabeth Meunier. Nous ignorons toutes les tractations qui ont pu se dérouler en trame de fond jusqu'au décès de Pommier à Montréal en 1770. On sait en revanche que

Les quatre derniers jardiniers de la catégorie des biactifs ruraux ont alterné dans leur parcours professionnel entre la culture de grandes exploitations à la campagne et celle des jardins et vergers périurbains.

Pour Étienne Robert dit Dauphiné, Louis Tessier dit Laforest et Charles Vautrin, le jardinage est une parenthèse dans leur itinéraire professionnel d'agriculteurs. Les deux premiers ont fait l'expérience de l'agriculture dans une seigneurie près de Montréal, mais ont migré vers la ville temporairement au moment d'un remariage. C'est dans ces circonstances qu'on les retrouve dans les potagers et les vergers, et sitôt le mariage célébré, ils quittent la profession pour retourner aux champs. Pour sa part, Charles Vautrin s'établit à Saint-Constant dès son mariage avec Catherine Boire en 1760, peu de temps après l'arrivée de ce soldat dans la colonie. Le défrichement de la concession qu'il s'est fait accorder dans la seigneurie du Sault-Saint-Louis est peut-être plus ardu qu'il ne l'avait cru ; la production des premières années n'est peut-être pas suffisante pour nourrir la famille de six personnes. Quoiqu'il en soit, le Lorrain quitte femme et enfants en 1767 pour s'engager comme jardinier pour une année chez un tonnelier de la rue Saint-Sacrement, en échange d'un salaire de 130# et de deux paires de souliers neufs¹⁶⁵. Gages en poche, le jeune homme retourne avec empressement auprès de sa femme (elle donne naissance à une fille environ dix mois plus tard) et il passera le reste de ses jours dans la campagne montérégienne.

La situation de Joseph Augustin Clément est à l'opposé de celle des trois autres hommes. Dès ses premières années dans la colonie, il est jardinier à l'emploi des sulpiciens dans leur verger au Fort de la montagne, où il demeure durant six ans. Le jeune célibataire est rapidement tenté par le marché foncier rural : en effet, il se fait

la période de deuil de sa veuve Elisabeth Meunier est remarquablement courte puisqu'elle se remarie avec Louis Briasse, voisin de la terre en question, à peine 2 mois plus tard.

¹⁶⁵ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 3 octobre 1767, Engagement en qualité de jardinier de Charles Vautrin dit Labarrière, jardinier, à Eustache Prévost.

concéder le 23 décembre 1734 une terre d'environ 87 arpents carrés à la côte Saint-François-de-Sales de Montréal. Il commence vraisemblablement à la défricher durant l'hiver puisqu'il réussit à la vendre quatre mois plus tard au prix de 450#, en promettant de livrer à l'acheteur « quatre arpents de terre prête à labourer et semer en grains, nette de tous bois à l'exception des souches¹⁶⁶ ». Il achète immédiatement deux terres de la baronnie de Longueuil, dont l'une comprend assez de bois équarri « pour faire le carré et le comble d'une maison » et un morceau de terre labourable qui représente « de quoi semer 12 minots de grains¹⁶⁷ ». Ces transactions laissent entendre que Clément profite de l'hiver, saison morte du jardinage, pour défricher ces terres et en tirer des revenus. Clément revend les terrains assez rapidement, et toujours à l'emploi des sulpiciens, il épouse Élisabeth Cordier, la fille d'un jardinier. Il achète aussitôt un terrain horticole au faubourg Saint-Laurent, et il vivra du jardinage le reste de ses jours.

Comme nous avons pu le voir, les parcours des hommes qui ont endossé tour à tour les habits du paysan des campagnes et ceux du jardinier des faubourgs sont diversifiés. Il est néanmoins possible de percevoir deux grandes tendances. L'horticulture commerciale sert de refuge pour ceux qui ont d'abord souhaité tirer leur subsistance de la terre, mais qui pour une raison ou une autre, ont renoncé au défrichement et aux travaux dans les champs. Pour les autres, le maraîchage à Montréal est un tremplin économique idéal pour faire le saut vers le monde rural.

¹⁶⁶ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 10 avril 1740, Vente d'une terre située à Saint-François de Sales en l'île de Montréal, par Joseph-Augustin Clément, maître jardinier, à Antoine Leduc.

¹⁶⁷ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 1^{er} avril 1740, Vente de deux terres situées en la baronnie de Longueuil, par Guillaume Touguast, de Boucherville, à Joseph-Augustin Clément, maître jardinier, de la ville de Montréal.

3.4.2 Les biactifs « urbains »

Environ la moitié (16/33) des jardiniers qui ont pratiqué la biactivité au cours de leur vie ont combiné l'horticulture dans la ville ou les faubourgs avec une profession urbaine (tableau 3.5).

D'abord, il y a ceux qui ont touché à la sphère artisanale (4/16) en étant charron, charpentier, tisserand ou charretier. On peut imaginer la place occupée par le tissage dans l'existence de Jean-Baptiste Perrault dit Potvin même si nous n'avons retracé qu'une seule mention de ce métier dans les actes notariés et de l'état civil. Comme le jardinage est une activité saisonnière, Perrault devait tisser pendant l'hiver. Il en va de même pour François Aubry qui est jardinier pendant plus de 12 années, mais est qualifié par ses proches de « charretier » pour la première fois dans son acte de sépulture. La situation est entièrement différente du côté du maître charron et du maître charpentier. Les nombreuses traces qu'ils ont laissées dans les sources nous permettent de comprendre qu'ils ont tous les deux pratiqué leur métier en concomitance avec le maraîchage.

René Montrais est l'exemple même de l'individu pour qui l'horticulture commerciale se présente en parfaite complémentarité avec sa pratique artisanale. Le Poitevin né vers 1692 apparaît chez le notaire Nicolas-Auguste Guillet de Chaumont le 23 janvier 1729 pour contracter un bail de location d'une maison et d'un jardin au faubourg « près de la porte de Lachine » (faubourg Saint-Joseph) pour trois années. Celui qui se qualifie de charron devra payer à la bailleresse la somme de 90# par année, et lui remettre « la moitié des fruits et légumes qu'il fera venir sur le terrain »¹⁶⁸. L'expérience de

¹⁶⁸ BAnQ-M, notaire Nicolas-Auguste Guillet de Chaumont, 23 janvier 1729, Bail à loyer d'une maison par Madeleine Gauthier à René-Étienne Montret, Charron.

l'horticulture s'est probablement avérée à la hauteur de ses attentes puisque le charron prend un second bail en 1749, et fait même l'acquisition d'un terrain d'un arpent carré au faubourg d'Ailleboust quelques années plus tard. Le vent a toutefois tourné rapidement pour Montrais et son épouse puisqu'ils se voient dans l'obligation de rétrocéder le terrain après trois années, faute de pouvoir soutenir les charges et les promesses de paiement. Ce revers de fortune ne sonne pas le glas du jardinage chez Montrais, car il sera locataire de jardins à trois nouvelles reprises à l'âge avancé de 68, 70 et 72 ans.

Ce qui étonne dans l'itinéraire professionnel de Montrais, c'est que malgré ses incursions répétées dans le monde de l'horticulture, il n'abandonne jamais l'artisanat ; en font foi les 12 mentions de charron et les cinq mentions de maître charron qui jalonnent son parcours. Dans l'inventaire après décès de sa communauté avec Charlotte Juillet daté du 11 janvier 1759, on énumère à la fois des outils liés au jardinage (haches, pioches, râtaux, louchets) et à la fois ceux utilisés par le charron (ciseaux, gouges, cognées, marteaux, tarières, cuillères, etc.)¹⁶⁹. Il apparaît évident que Montrais a gardé toute sa vie un pied dans le potager et l'autre dans l'atelier. De son côté, Charles Lejeune dit Bonaventure a combiné l'horticulture avec la charpenterie durant la majeure partie de sa vie active, et il est même qualifié de maître charpentier et maître jardinier à moins de sept années d'intervalle.

¹⁶⁹ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 11 janvier 1759, Inventaire des biens de la communauté de René Montray, maître charron, veuf de Charlotte Juillet.

Tableau 3.5

Jardiniers biactifs urbains

Nom	Vie	Premier mariage	Bornes jardinage	Nbr de mentions de jardinier	Autre profession	Bornes autre profession	Nbr de mentions autre profession	Achat terrain	Bail terrain
Aubry, F.	1742 1805	1787	1787-1799	3	Charretier	1805	1	non	oui
Branger, J.	1724 1781	1758	1762-1770	1	Journalier	1762-1763	4	oui	oui
Carpillet, J.	1723 1799	1757	1765-1799	6	Maître de danse	1764-1781	3	non	oui
Delâge, P.	1723 1785	1745	1755-1779	3	Journalier	1745-1754	2	oui	oui
Demette, N.	1737 1803	1758	1761-1790	3	Journalier	1771-1797	6	oui	oui
Dubreuil, J.-B.	1711 1778	1741	1747	1	Journalier	1757-1764	2	non	non
Lanolière, J.	1714 1799	1749	1752-1799	6	Journalier	1779	1	oui	oui
Lavergne, J.	1728 1800	1761	1784-1800	2	Journalier	1784	1	non	oui
Lejeune, C.	1718 1800	1745	1756-1778	1	Charpentier	1751-1771	3	oui	non
Loignon, F.	1711 1790	1743	1751-1771	4	Journalier	1745-1756	4	oui	non
Molleur, J.	1736 1775	1761	1762	1	Journalier	1761	1	non	oui
Montrais, R.	1692 1772	1729	1729-1771	2	Charron	1729-1772	16	oui	oui
Perrault, J.-B.	1702 1754	indéterminé (France)	1748-1754	1	Tisserand	1752	1	oui	non
Potche, J.	1723 1784	indéterminé (Allemagne)	1763	1	Journalier	1770-1780	2	non	oui
Robineau, J.	1746 1793	1773	1778	1	Maître d'école	1793	1	non	oui
Roy, G.	1728 1802	1764	1768-1802	10	Journalier	1768	1	oui	oui

Deux hommes se sont adonnés, en plus du jardinage, à une activité économique qui n'appartient ni au monde agricole ni au monde artisanal. On sait peu de chose sur Joseph Robineau, seul Canadien du groupe des biactifs, si ce n'est qu'il est jardinier à une seule reprise dans un acte notarié de 1778 (bail d'un verger), qu'il quitte Montréal pour s'établir à Rivière-du-Loup peu de temps après et qu'il est désigné comme « ancien maître d'école » au mariage de sa fille Marie-Anne qui survient cinq ans après sa mort.

Les sources sont plus loquaces à propos de Joseph Carpillet dit Fleurdorange, qui a tour à tour cultivé les terrains horticoles de particuliers et enseigné les rudiments de la danse aux fêtards lors des banquets, des bals et des carnavaux. Le Tourangeau, qui est venu au Canada en tant que caporal dans le régiment de Lasarre, se présente à trois reprises devant le notaire en tant que maître de danse, même lorsqu'il est locataire du verger d'Edmé Vervais en 1765¹⁷⁰. Carpillet semble avoir employé une stratégie professionnelle pittoresque : il combine un métier saisonnier qui se pratique essentiellement d'avril à novembre (jardinier) avec un métier dont la haute saison s'échelonne de janvier à avril (maître de danse). En regardant de plus près l'occurrence des mentions professionnelles, on constate qu'il s'identifie comme maître de danse en mars et en avril, c'est-à-dire juste après la période carnavalesque et la Mi-Carême, qui sont les moments forts du calendrier mondain¹⁷¹.

Le plus grand nombre de jardiniers qui ont pratiqué la biactivité à la ville ou dans les faubourgs l'ont fait à titre de journalier (10/16). Le propre du journalier est de s'engager qui pour une journée, qui pour une saison, chez celui qui offre des gages. En dépouillant différents actes notariés, on constate que les termes de journalier et de jardinier sont quelques fois entremêlés, ce qui illustre une certaine plasticité du titre de jardinier. Par exemple, François Demette est qualifié de « journalier et jardinier de métier » dans un contrat de mise en valeur d'un jardin en 1781¹⁷². Ailleurs, c'est la description des tâches du journalier qui s'assimile à celles du jardinier. Jacques Branger dit Deslauriers et sa femme s'engagent pour une année chez le négociant Pierre Ranger. Dans l'acte d'engagement du 27 septembre 1762, il est indiqué que Branger devra

¹⁷⁰ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 8 mars 1765, Bail à ferme d'un jardin par Edmé Vervais à Joseph Carpillet.

¹⁷¹ Simonne Voyer, *La danse traditionnelle dans l'est du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, p.27.

¹⁷² BAnQ-M, notaire François Leguay, 22 novembre 1781, Marché de valorisation d'un jardin par Joseph Dufaut, marchand, et François Demette, Journalier et jardinier.

travailler à « divers travaux tels que jardiner, mener les chevaux, charroyer, bûcher, traîner, faucher ». Il est autorisé à cultiver le jardin du bourgeois à la contrée Saint-Joseph en échange de la moitié des revenus des fruits et légumes qu'il vendra au marché. Toutefois, « il entretiendra et cultivera parfaitement le jardin de Ranger en cette ville dont il n'aura aucune part des fruits et des revenus¹⁷³ ».

L'incursion dans le monde des journaliers de certains hommes est temporaire et survient surtout au début de leur vie active. C'est le cas entre autres de Guillaume Roy, de Joseph Molleur, de Jacques Branger et de Pierre Delâge. Ils réussissent, par la suite, à atteindre une certaine stabilité en devenant jardiniers professionnels, que ce soit en cultivant leur propre terrain ou celui d'un particulier. Comme on sait que certains jardiniers importants emploient des journaliers ou baillent leurs terrains à des jardiniers moins expérimentés, on peut poser l'hypothèse que ceux-ci acquièrent une certaine formation technique en travaillant durant quelques saisons auprès de ces horticulteurs aguerris. Joseph Potche et Jean-Baptiste Dubreuil empruntent quant à eux le chemin inverse : ils sont d'abord jardiniers avant d'être identifiés comme journaliers. D'autres enfin alternent toute leur vie entre les deux mondes comme François Loignon, qui a un nombre égal de mentions soit quatre pour les deux métiers.

Si d'aucuns ont eu l'heur de goûter à une certaine ascension sociale grâce au jardinage professionnel, tous n'ont pas eu cette chance. Ainsi, Nicolas Demette, soldat du régiment du Béarn, est dit jardinier dès les premières années de son mariage alors qu'il loue une maison et un emplacement au faubourg Sainte-Marie en 1761. On le retrouve journalier une dizaine d'années plus tard, alors qu'il est mentionné comme débiteur pour 29# et 7 sols dans l'inventaire après décès du marchand Philippe Leprohon¹⁷⁴; la

¹⁷³ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 27 septembre 1762, Engagement de Jacques Branger, journalier, et Marie-Josèphe Lemay son épouse à Pierre Rangé, bourgeois et négociant.

¹⁷⁴ BAnQ-M, notaire Pierre Mézières, 2 juillet 1771, Inventaire des biens de la communauté de Agathe Content, veuve de Philippe Leprohon, marchand, de la ville de Montréal.

créance est considérée comme irrécupérable. Le parcours professionnel de Demette est marqué par une série d'actes notariés où se succèdent les mentions de journalier et de jardinier. Le clan Demette semble avoir connu son lot de difficultés financières. Moins de trois ans après avoir acquis un terrain horticole d'un arpent carré au faubourg Saint-Louis, Demette doit le rétrocéder car il ne peut payer les rentes sur la terre ni régler les arrérages accumulés¹⁷⁵. Les années qui suivent ne seront guère plus fructueuses pour lui, et il termine ses jours dans le dénuement le plus total : son acte de sépulture nous apprend qu'au moment de sa mort, il était « pauvre mendiant ».

3.5 Pluriactifs

La pluriactivité, que nous définissons comme l'exercice de deux activités professionnelles ou plus en sus de l'horticulture, est la voie empruntée par 26 des 83 jardiniers montréalais. Naturellement, plus les titres professionnels se multiplient, plus les parcours sont diversifiés. Le tableau 3.6 illustre, dans l'ordre, les différentes mentions professionnelles attachées à ces 26 personnes au cours de leur vie.

L'horticulture commerciale est la première activité économique pratiquée à Montréal par cinq pluriactifs, alors qu'elle survient au contraire en fin de vie active chez 11 autres hommes. Fait notable, tous les Canadiens de notre corpus se situent dans la catégorie des pluriactifs à l'exception de Joseph Robineau qui se trouve avec les biactifs. En regroupant les intitulés professionnels par catégories de métiers (tableau 3.7), on remarque que le plus grand nombre a été journalier ou domestique à la ville, ce qui était également le cas chez les jardiniers biactifs urbains. Le monde agricole est bien

¹⁷⁵ BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Desève, 26 mai 1790, Rétrocession de terre par François Demette, journalier, à Joseph Howard, négociant.

représenté avec 19 individus qui ont cultivé la terre en tant que propriétaire ou locataire, et les métiers artisanaux ne sont pas en reste avec 11 occurrences. Le nombre de mentions de jardiniers varie fortement à l'intérieur du groupe : le jardinage a été l'affaire d'une seule saison pour 12 individus qui ne sont plus jamais identifiés comme jardiniers par la suite alors que d'autres sont devenus de véritables professionnels, avec quatre, cinq ou six mentions, voire dix-neuf pour Pierre Philippe Peronne.

Tableau 3.7

Professions exercées par les jardiniers pluriactifs

Catégories professionnelles	Professions	Nombre
Agriculteurs	Fermiers	1
	Habitants	16
	Laboureurs	3
Artisans	Artisans (non précisés)	1
	Boulangers	1
	Briquetiers	1
	Charpentiers	1
	Contremaîtres	1
	Couvreurs	1
	Maçons	1
	Peintres	1
	Tailleurs	1
	Tanneurs	1
	Tisserands	1
Charretiers	Charretiers	2
	Voituriers	1
Commerçant	Aubergiste	2
	Tabaconistes	1
Journaliers / Domestiques	Domestiques	3
	Journaliers	13
	Manoeuvres	1
	Volontaires	1
Marchands	Bourgeois	2
	Marchands	3
	Négociants	2
Navigateurs	Navigateurs	1
Voyageurs	Garçons voyageurs	1
Divers	Concierges	1
	Cuisiniers	2
	Matelots Calfeteurs	1

Étant donné la grande diversité des parcours, nous ne pouvons les décrire tous. Nous avons plutôt choisi de présenter l'itinéraire professionnel de deux jardiniers, un Français et un Canadien, aux profils forts distincts qui ont habilement combiné au cours de leur existence le jardinage avec plusieurs activités économiques.

Jean-Baptiste Rousseau dit St-Jean, né en 1699 dans l'Angoumois, a immigré au Canada à titre de soldat au milieu de la décennie 1720. Dès 1725, le fils de laboureur se fait concéder une terre de 90 arpents de superficie située dans la seigneurie du Sault-Saint-Louis. Il l'a fait entrer le 20 janvier 1726 dans sa communauté de biens avec sa première épouse Marie-Catherine Compain. Le jeune homme paraît ne pas avoir pris goût au défrichement : ses deux premiers enfants naissent à Montréal en 1727 et 1729, et il acquiert un emplacement avec une maison sur la rue Saint-Jacques en février 1729. La concession rurale est revendue la même année pour la somme de 150#, ce qui laisse croire qu'un certain défrichement a dû avoir été effectué. À partir de ce moment-là et jusqu'en 1741, Rousseau est identifié comme charretier, voiturier et journalier. Il faut attendre huit années pour que survienne le premier indice de maraîchage dans le parcours professionnel de cet individu. Il acquiert en 1749 un terrain de 40 pieds sur 140 pieds situé au faubourg Saint-Laurent. C'est le seul acte notarié où Rousseau est qualifié de jardinier puisqu'il est identifié pour le reste de sa vie en tant qu'aubergiste et cabaretier sur la rue Saint-Jacques.

Quelle place a pu prendre l'horticulture dans la vie de cet individu ? Son épouse est la fille du cabaretier Bonaventure Compain, un petit commerçant, toujours locataire, qui a tenu plusieurs auberges à l'intérieur des murs de la ville¹⁷⁶. Il est possible que la maison de la rue Saint-Jacques acquise trois années après son mariage ait été achetée dans le but d'y tenir une auberge, à l'instar de son beau-père. L'ancien soldat aurait

¹⁷⁶ Marie-Claude Poliquin, *Les aubergistes et les cabaretiers montréalais entre 1700 et 1755*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université McGill, 1996, p.72.

alors été voiturier et journalier pendant quelques années pour compléter ses revenus, s'engageant même en qualité de charretier pour faire du transport jusqu'au fort Frontenac (Kingston, Ontario). Il passe d'ailleurs devant le notaire Jean-Baptiste Adhémar en avril 1741 pour faire de sa femme sa « procuratrice spéciale et générale » afin qu'elle puisse recevoir les gages qui lui sont dus et donner quittance durant son absence¹⁷⁷. On peut envisager que Rousseau a acquis un terrain au faubourg Saint-Laurent dans le but d'y pratiquer l'horticulture pour diversifier ses activités (il a sans doute pu profiter de l'aide de son fils aîné Bonaventure) et même approvisionner son auberge en produits du potager. Le jardinage, dans le cas de Rousseau comme dans celui de plusieurs pluriactifs, est une activité secondaire.

André Serre dit Saint-Jean est l'incarnation même du jardinier qui a revêtu de nombreux chapeaux avant d'embrasser définitivement l'horticulture ; d'ailleurs, c'est l'homme qui a porté le plus de titres de l'ensemble de notre cohorte avec pas moins de six professions différentes. Fils d'un habitant de la côte Saint-Laurent, le Montréalais né en 1714 est le deuxième d'une famille de six filles et deux garçons. Dans les débuts de sa vie active, Serre est identifié dans les actes notariés comme garçon voyageur. On comprend rapidement qu'il n'a pas l'intention de s'éterniser dans le Pays d'en Haut puisqu'il acquiert la terre voisine de l'exploitation familiale dès 1736 avec l'aide des deniers paternels, qu'il s'engage à rembourser dans les deux ans¹⁷⁸. Son nouveau statut de propriétaire permet à Serre de s'identifier comme habitant dans son contrat de mariage et durant les années qui suivent, même lorsqu'il s'engage à nouveau pour la traite à Michilimackinac au printemps 1744.

¹⁷⁷ BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Adhémar, 10 avril 1741, Procuration de Jean Rousseau, charretier, à Marie-Catherine Compain, son épouse, de la ville de Montréal.

¹⁷⁸ BAnQ-M, notaire François Lepailleur de LaFerté, 3 mai 1736, Obligation de André Ser, garçon voyageur, à André Cerré, son père.

On ne sait pas ce qu'il advient de Serre entre le décès de son épouse Angélique Gauthier survenu en 1750 et son remariage avec Madeleine Bonnier en 1754, mais il se présente devant le notaire pour son contrat de mariage en tant qu'« artisan », et comme « charpentier » devant le curé au baptême de sa fille Marie-Josèphe neuf mois plus tard. Son incursion dans l'industrie de la construction ne semble pas avoir été un succès, car il est devenu charretier en 1757, au moment où il achète un premier terrain horticole de 120 pieds sur 137 pieds au faubourg Saint-Laurent. Il est toujours voiturier quand ses parents lui « vendent » l'exploitation familiale en 1760 (il s'agit d'une donation déguisée), et ce n'est que sept ans plus tard que Serre est identifié comme jardinier pour la première fois. Ce titre ne le quittera plus jusqu'à son décès en 1801. Ce véritable touche-à-tout a exploré plusieurs domaines avant de faire de l'horticulture son principal gagne-pain, et nous verrons un peu plus loin que ce choix ne sera pas sans conséquence sur la destinée professionnelle de ses enfants.

3.6. Le maraîchage et la main d'œuvre familiale

Nous avons vu précédemment que les individus qui choisissent de pratiquer le jardinage de façon professionnelle à Montréal au XVIII^e siècle l'ont fait dans des circonstances très variées. Une chose est certaine cependant, ils ne se sont pas tournés vers le métier parce que c'est une besogne facile et légère. Le jardinage est un travail éreintant qui offre peu de répit au maraîcher.

Les corvées du jardinier sont innombrables : défricher, arracher, bêcher, érocher, éraciner, fumer, planter, semer, repiquer, butter, biner, sarcler, etc. En plus de devoir combattre les nombreux ennemis du potager qui attaquent son gagne-pain de tous les côtés (les mauvaises herbes, les insectes ravageurs, la vermine, les oiseaux, les cochons errants, les voleurs de pommes), il doit se soumettre à la tâche plus harassante de

toutes : l'arrosage, qui se fait avec un simple arrosoir en métal rempli des dizaines et des dizaines de fois au puits situé sur le terrain, ou dans un cours d'eau à proximité (trois ruisseaux traversent par exemple le faubourg Saint-Joseph).

L'outillage dont dispose le jardinier dans son quotidien est rudimentaire : il correspond en fait à un « simple prolongement de la main » et il a somme toute « peu évolué quant à sa forme et à ses usages depuis les temps médiévaux¹⁷⁹ ». Tout se fait manuellement dans les jardins et vergers montréalais¹⁸⁰ et pour exploiter les terrains horticoles qu'ils ont achetés ou loués, les 83 jardiniers de notre groupe ont probablement eu recours à tous les bras qui s'offraient à eux. La première source de main-d'œuvre gratuite et disponible, c'est bien entendu la famille. En Nouvelle-France comme dans d'autres sociétés d'Ancien Régime, la famille est une unité de production où tout le monde doit contribuer. Hommes, femmes et enfants contribuent à l'économie familiale, chacun à leur façon, selon les tâches qui leur échoient¹⁸¹. Tant à la campagne qu'à la ville, l'épouse collabore aux activités professionnelles du ménage en plus d'avoir la responsabilité des tâches domestiques et du soin des enfants¹⁸². Il en va de même chez les jardiniers¹⁸³, où hommes et femmes se livrent au jardinage ensemble, mais « sans confusion des sexes [...] outils et occupations sont strictement sexués¹⁸⁴ ». Les garçons et les filles de tous les âges prennent aussi part aux travaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.

¹⁷⁹ Florent Quellier, *Histoire du jardin potager*, Paris, Armand Colin, 2012, p.46.

¹⁸⁰ Sylvie Dépatie, *loc. cit.*, p.242.

¹⁸¹ Josette Brun, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p.13 ;

¹⁸² André Lachance, *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Libre Expression, 2000, p.112.

¹⁸³ Guillaume Pellerin et Cléopée de Turkheim, *Mémoires d'un jardinier. Un siècle d'aventure horticole*, Genève, Éditions Aubanel, 2008, p.115.

¹⁸⁴ Florent Quellier, *op. cit.*, p.212.

Dans cette section-ci de notre analyse de l'exercice du métier, nous souhaitons explorer le rôle joué par les épouses des jardiniers et leurs enfants dans les activités économiques de la famille. Cependant, nous avons constaté que les actes notariés sont avares de renseignements sur les tâches effectuées par les femmes et les enfants dans les jardins. À peine quelques documents mentionnent le travail des épouses, jamais de façon détaillée, et les enfants sont virtuellement absents des baux de location. Face au silence des sources, nous nous limiterons ici à présenter les quelques cas de femmes de jardiniers dont la participation aux travaux horticoles est spécifiée dans les sources.

3.6.1 Les épouses mentionnées dans les actes notariés

Les greffes notariés révèlent que les jardiniers de notre cohorte ont été preneurs de 68 baux de location ou marchés de mise en valeur de terrains horticoles appartenant à des particuliers ou des communautés religieuses. De ce nombre, 13 ont été contractés conjointement par un jardinier et son épouse, le nom de celle-ci étant spécifié dans l'intitulé de l'acte. Dans les faits toutefois, c'est seulement trois de ces 13 baux qui vont spécifiquement décrire la contribution de la femme aux travaux de jardinage.

Le bail contracté par Pierre Philippe Peronne et sa femme Élisabeth Depaty le 30 novembre 1780 envers le marchand Pierre Guy est celui où la participation d'une épouse au travail horticole est la mieux décrite. Lorsque le notaire Simon Sanguinet fils fait la liste des charges et obligations du contrat, il mentionne systématiquement les deux membres du couple. En effet, c'est Monsieur et Madame qui devront remettre en paiement la moitié de tout le jardinage qu'ils feront dans le potager, c'est Monsieur et Madame qui doivent fournir tous les fumiers nécessaires, et c'est encore les deux partenaires qui s'obligent « de vendre les légumes, patates et autres fruits provenant

dudit potager, verger et champ de patates »¹⁸⁵. Les deux autres actes où la contribution des épouses est soulignée sont plus succincts. Il est inscrit dans le bail contracté par François Feutrier et Marie Hénard le 4 juin 1728 que ceux-ci devront remettre au bailleur l'argent tiré de deux barriques de pommes au fur et à mesure qu'il et elle les vendront au marché¹⁸⁶. Quant au bail daté du 30 septembre 1778 entre François Lahaie, François Boismière et François Simonnet (c'est le terrain du notaire qui est loué), il stipule que les jardiniers s'obligent « d'aider à cueillir et transporter les fruits du verger » avec leurs femmes et leurs enfants¹⁸⁷.

Cette bien maigre récolte dans les greffes éclaire peu sur l'apport des femmes au travail horticole. Nous avons effectué des requêtes dans la base de données *Parchemin* avec le mot « jardinière », mais il n'est ressorti qu'un seul résultat de cette recherche. Marie-Angélique Clocher est qualifiée de « jardinière » dans une obligation du 20 janvier 1781 alors qu'elle tente de régler les affaires de la communauté de biens entre elle et son mari le jardinier Thomas St-Dizier, décédé l'année précédente. C'est la seule fois où une femme porte ce titre dans un acte notarié canadien au XVIII^e siècle. La noirceur n'est pas pourtant pas totale. Un document d'une richesse exceptionnelle vient mieux nous éclairer sur la place des femmes dans le monde horticole montréalais.

Le 3 juin 1753, Antoine Chéroux s'associe avec la veuve Charlotte Duret afin de former une société. Les partenaires s'entendent « pour participer chacun par moitié aux gains,

¹⁸⁵ BAnQ-M, notaire Simon Sanguinet fils, 30 novembre 1780, Bail à ferme d'un verger situé au quartier Saint-Joseph par Pierre Guy, négociant et écuyer de la ville de Montréal, à Pierre Peronne, maître jardinier, et Élisabeth Depaty son épouse, du quartier Saint-Joseph.

¹⁸⁶ BAnQ-M, notaire Joseph-Charles Rimbault de Piedmont, 4 juin 1728, Bail à loyer d'un verger situé près de la ville de Montréal au quartier Sainte-Marie par Marie-Anne Damour de Louvrière, épouse actuelle de Jean-Baptiste Jenvrin dit Dufresne, à François Feutrier dit Provençal et Marie Hénard, son épouse.

¹⁸⁷ BAnQ-M, notaire Jean Delisle, 30 septembre 1778, Bail à loyer d'une maison située au faubourg Saint-Louis par François Simonnet, notaire royale, à François Lahay, jardinier, et François Boismière, son gendre.

profits et pertes dans les labours et cultures de jardin qui seront faits tant par Antoine Chéroux que par des journaliers qu'il pourra prendre pour l'aider dans lesdits travaux¹⁸⁸ ». Duret, qui est décrite comme « commerçante d'herbes, racines et autres fruits de jardinage », est responsable de vendre tous les fruits et légumes et de remettre l'ensemble du produit de la vente à Chéroux. Les deux associés doivent se rendre compte fidèlement des profits tous les ans à la Saint-Martin (11 novembre). Chéroux n'est pas tenu de rédiger un livre de compte, et Duret doit se fier aux calculs de ce dernier ; en cas de contestation, les associés s'en remettront à des arbitres. La société est de courte durée, car elle est dissoute par les deux partenaires neuf mois plus tard.

Cette société n'est pas qu'une association économique. Dans les faits, les deux associés forment un couple vivant en concubinage depuis au moins 1740, année de naissance de leur première fille Marie-Geneviève. Ils ont également deux autres filles qui ne survivent pas à leur premier mois. Après plusieurs tentatives infructueuses de légaliser leur union dans les années 1740 et 1750¹⁸⁹, ils réussissent finalement par pouvoir se marier officiellement le 22 juin 1761. On peut voir dans leur association commerciale une façon de mutualiser les biens du ménage en l'absence de la possibilité de former une véritable communauté protégée par la coutume de Paris. Ceci explique pourquoi l'acte notarié contient une clause qui met en commun tous les meubles qu'ils ont entre eux ainsi que la maison qu'ils ont achetée ensemble au faubourg Saint-Laurent. De plus, des dispositions accordent à leur fille de dix ans et au fils de Duret la propriété

¹⁸⁸ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 3 juin 1753, Accord et société entre Antoine Chéroux, maître jardinier et fermier, de la rue Saint-Paul en la ville de Montréal, et Charlotte Duret, veuve de Jacques Bernard dit Larivière, de la ville de Montréal, rue Saint-Paul.

¹⁸⁹ Ils ont tenté à plusieurs reprises de faire venir de la métropole les extraits mortuaires de Sylvine Lachaise, première épouse de Chéroux. Ayant reçu des documents non conformes, ils doivent les retourner en France pour en obtenir de nouveau. Le 12 mars 1750, Chéroux et Duret dépose une requête en justice auprès du lieutenant général de la juridiction royale de Montréal pour forcer le notaire Gervais Hodiesne, à leur remettre les extraits non conformes qui sont enregistrés sur son registre. Celui-ci obtempère le 23 septembre 1751.

des biens après leur mort¹⁹⁰. À cet effet, la veille de l'acte de désistement, ils procèdent à un inventaire détaillé des biens de la société qu'ils avaient entre eux. On ne peut considérer comme une pure coïncidence le fait que Duret profite de sa visite chez le notaire Souste pour faire faire le même jour l'inventaire de sa communauté avec son défunt mari Jacques Bernard dit Larivière, ni le fait que le fils issu de cette union se marie quelques semaines plus tard.

Charlotte Duret, en ayant l'entière responsabilité de la commercialisation des fruits et légumes, joue un rôle de premier plan dans les activités professionnelles du ménage. On ne s'étonne guère de voir que c'est à la femme qu'échoue la tâche de vendre les produits au marché, il en est ainsi dans le monde agricole, où c'est l'épouse qui vend le beurre ou les œufs en surplus et dans le monde artisanal, où elle tient souvent boutique pour son mari artisan¹⁹¹. Le cas de la société formée par Duret et Chéroux, bien qu'unique dans le monde horticole montréalais, illustre bien cette division sexuelle des tâches typiques des sociétés préindustrielles qui devaient probablement prévaloir chez les 81 ménages de notre cohorte¹⁹².

3.6.2 Le travail des enfants

Si le travail des femmes dans les jardins n'est pratiquement jamais souligné dans les actes notariés, les enfants, eux, sont entièrement absents des contrats de mise en valeur de terrains horticoles et des baux de location, à l'exception du bail de location du verger

¹⁹⁰ BAnQ-M, notaire André Souste, 15 mars 1754, Inventaire des biens de la société entre Antoine Cleroux, maître jardinier, et Charlotte Duret, veuve de Jacques Bernard dit Larivier, de la ville de Montréal, rue Saint-Paul.

¹⁹¹ André Lachance, *op. cit.*, p.113.

¹⁹² Bien entendu, on ne peut compter dans ces ménages les jardiniers célibataires Jean Cheair et Martial Regat.

du notaire Simonnet cité plus haut. Il était donc probablement sous-entendu que le locataire d'un verger s'installerait avec femme et enfants, et que tout le ménage participerait aux travaux horticoles.

On sait que dans les campagnes canadiennes, les enfants sont traditionnellement mis tôt à l'ouvrage¹⁹³. Dès cinq ou six ans, ils peuvent rendre des services à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. La fillette allège le fardeau de sa mère en l'aidant à faire le ménage, la cuisine et à soigner ses frères et sœurs plus jeunes ; au besoin, elle s'occupe aussi de garder les animaux de la basse-cour et de gratter le jardin. Le garçon suit plutôt son père dans les champs. Il a la charge de conduire et garder les plus gros animaux, de chasser les oiseaux qui mangent les récoltes ou d'épandre le fumier¹⁹⁴. À compter de l'âge de 15 et jusqu'à leur mariage, les jeunes hommes et les jeunes femmes fournissent un travail indispensable à leurs parents. Ils participent à l'exploitation de la ferme, et selon André Lachance « leurs bras et leurs connaissances val[e]nt souvent autant que ceux de leur père »¹⁹⁵.

Cette image pastorale de la maisonnée pleine de petits travailleurs peut-elle se transposer chez les jardiniers des faubourgs montréalais, qui ne sont ni des ruraux ni des urbains ? À défaut d'avoir du bétail à garder et conduire aux champs, est-ce que les jardiniers ont pu bénéficier des bras de leurs fils pour charroyer le fumier et bêcher la terre, et des doigts agiles de leurs filles pour sarcler le potager et retirer manuellement pucerons, hannetons, chenilles ? Nous aurions aimé pouvoir mesurer l'importance de la contribution des enfants dans la mise en valeur des jardins et des vergers, mais comme les sources font défaut sur cet aspect de la vie horticole, il nous a été impossible de répondre à cette question. Nous savons néanmoins que certains parents ont pu se

¹⁹³ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p.441.

¹⁹⁴ André Lachance, *op. cit.*, p.60-61.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.66.

passer de la force de travail de leurs enfants durant quelques années en plaçant leur fils comme apprenti chez des maîtres artisans ou les enfants des deux sexes comme domestiques.

3.6.3 Mise en apprentissage des fils

Nous avons retracé 18 brevets d'apprentissage dans les actes notariés qui concernent 14 pères jardiniers et 16 jeunes hommes différents (deux sont placés à deux reprises). Le plus jeune apprenti est Pierre Potche. Il est âgé de 11 ans au moment de son contrat, alors que le plus vieux, Luc Sorel, a 23 ans. La moyenne d'âge s'établit à 15,5 années. Fait intéressant, neuf jardiniers vont mettre en apprentissage leur fils unique, ce qui laisse entendre qu'ils ont pu se passer, à tout le moins temporairement, de la force de travail de ce dernier. Tous les secteurs du monde de l'artisanat sont présents : six contrats concernent les métiers du fer (forgeron, armurier), cinq portent sur les métiers du vêtement (tailleur d'habit, manchonnier, cordonnier), et le secteur de la construction (maçon, menuisier) représente deux contrats. On retrouve également trois apprentis boulangers et un apprenti sellier.

Les conditions de l'apprentissage se répètent à travers les contrats. Les apprentis sont nourris et logés chez leur maître, à l'exception de Jean-Baptiste Vervais, de Pierre Lahaie et de Guillaume Roy qui seront nourris seulement et devront retourner dormir au domicile familial le soir venu. La rémunération pour toute la durée de l'apprentissage se résume à un habillement complet pour la plupart (13 contrats sur 18), mais certains jeunes hommes pourront empocher des gages en argent et même en pelleteries¹⁹⁶. Pour s'assurer du bon traitement de leurs enfants par les maîtres,

¹⁹⁶ Luc Sorel est engagé comme apprenti forgeron dans un poste de traite.

quelques parents font ajouter des clauses particulières à la suite des obligations habituelles (envoyer l'enfant à la messe, faire faire le catéchisme, soigner et traiter humainement en bon père de famille, etc.).

Charles Sorel, apprenti armurier-serrurier, se fera enseigner par son maître à apprendre à lire et écrire à raison d'une heure par jour. Le ventre de Pierre Potche ne criera jamais famine puisque son brevet d'apprentissage précise que son maître doit le nourrir « comme lui, sans rien lui refuser »¹⁹⁷. En digne fils de jardinier qui sait combien pénible la tâche du transport de l'eau peut être au quotidien, Jean-Baptiste Vervais est sans doute rassuré de savoir que ses parents ont fait inscrire dans son contrat d'apprenti sellier « qu'il ne lavera point la vaisselle » et qu'il ne devra charroyer que l'eau à boire pour lui, son maître et sa maîtresse¹⁹⁸ !

Est-ce que ces 18 mises en apprentissage ont porté leurs fruits ? Les fils de jardiniers placés auprès de maîtres artisans sont-ils devenus des artisans à leur tour, ou ont-ils suivi les traces de leur père dans les jardins et les vergers ? Nous pourrions répondre à ces questions en observant la reproduction socioprofessionnelle des jardiniers de notre cohorte.

3.6.4 Les garçons et les filles engagés comme domestiques

Le fait d'exercer son métier à la frontière entre la ville et la campagne a plusieurs avantages, dont celui d'offrir plus d'opportunités aux jardiniers qui souhaitent faire travailler leurs enfants en dehors de la maison familiale. Une de ces possibilités est de

¹⁹⁷ BAnQ-M, notaire Louis-Léonard Aumasson de Courville, 29 septembre 1770, Engagement en qualité d'apprenti manchonnier de Pierre Porche dit Larivière, par Joseph Porche dit Larivière, son père, à Jean-Baptiste Derraby, maître manchonnier.

¹⁹⁸ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 20 octobre 1765, Engagement en tant qu'apprenti sellier de Jean-Baptiste Vervay par Edmé Vervay dit Saint-Amour, et Marie-Anne Vivier, ses pères et mères, à Jacques Poirier, maître sellier.

placer les enfants des deux sexes comme domestiques, valets ou servantes chez des particuliers, tant en milieu urbain que rural.

Selon Daniel Lépine, qui a produit un mémoire de maîtrise portant sur la domesticité juvénile à Montréal dans la première moitié du XVIIIe siècle, il existe quatre motifs qui favorisent le placement d'un enfant comme domestique¹⁹⁹. Les trois premiers motifs sont d'ordre économique : revenus insuffisants pour subvenir aux besoins de la famille, maladie ou invalidité qui empêche d'aller travailler, perte d'un conjoint qui place la veuve dans l'indigence ou le veuf devant l'incapacité de pouvoir s'occuper des enfants. Lépine avance qu'il ne faut pas voir dans la domesticité des enfants une quelconque forme d'exploitation juvénile, mais plutôt « une forme d'entraide et d'assistance sociale propre à l'Ancien Régime »²⁰⁰. Durant la durée de son l'engagement, qui se termine souvent vers 18 ans ou au moment du mariage, le domestique qui vient d'une famille affligée par l'un de ces fléaux est protégé de la misère par son maître qui lui offre le gîte, le couvert, l'habillement et les soins.

Si l'engagement d'un enfant comme serviteur se veut d'abord une solution aux problèmes financiers des parents, ce n'est pas la seule raison qui justifie l'emploi de cette stratégie familiale. Derrière ces engagements, où les parents s'assurent que leur enfant sera traité humainement par leur maître et soigné en cas de maladie, il y a aussi une volonté de lui apprendre à gagner sa vie et à se suffire par lui-même. Selon Lépine, « l'engagement est un moyen qui permet à l'enfant de faire son entrée sur le marché du travail ». En observant de plus près les situations familiales et économiques des huit

¹⁹⁹ Daniel Lépine, *La domesticité juvénile à Montréal pendant la première moitié du XVIIIe siècle (1713-1744)*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Sherbrooke, 1982, p.43.

²⁰⁰ *Ibid.*, p.84.

jardiniers qui ont placé un ou plusieurs de leurs enfants comme domestiques, on remarque que les quatre situations décrites par Lépine peuvent s'appliquer.

Nous avons déjà brossé le portrait de la situation économique du ménage de Nicolas Demette : les parents de huit enfants semblent avoir éprouvé des difficultés financières toute leur vie. Ceci explique sans doute pourquoi ils ont dû se résoudre à placer François, 15 ans, et Charles, 12 ans, comme domestiques chez deux habitants de l'île Perrot en mars 1774, et la petite Ursule, 8 ans, comme servante chez le négociant Jean-Baptiste Durocher. Chez Michel Berthelot et Étienne Métivier, la mise en domesticité des enfants est une réponse à l'éclatement de la cellule familiale. Dans les deux cas, c'est une séparation entre les époux, et non le passage de la Grande Faucheuse, qui a provoqué un vide à la tête de la maisonnée.

Trois filles sont issues du mariage entre Michel Berthelot, jardinier locataire né en 1691, et son épouse Marie-Charlotte Serre, de 34 ans sa cadette. L'aînée Marie-Charlotte, est née en 1749 et est engagée en 1757 par ses parents comme servante chez la veuve du gouverneur de Montréal Josué Dubois Berthelet de Beaucourt, jusqu'à ses 20 ans. La cadette, qui se nomme également Charlotte, est née en 1753 et elle est aussi placée comme domestique dès l'âge de neuf ans en 1762. On ne sait pas si ces engagements sont dus à des problèmes d'ordre économique, mais on sait que rien ne va plus entre les époux : le couple se sépare quelque part entre 1761, au moment de la naissance de leur dernier fils Charles, et 1765, l'année de naissance du premier enfant illégitime que Serre a avec son amant André Scott. Celle-ci donne naissance à deux autres enfants illégitimes avant de pouvoir officialiser son union avec Scott à la mort de Berthelot. Le fait que la benjamine Marie-Anne (Charles ne survit pas) ne soit pas placée comme domestique après le départ de sa mère nous laisse croire que celle-ci a quitté son mari en amenant la bambine avec elle.

L'harmonie ne semble pas régner non plus entre Étienne Métivier et Marie-Barbe Venne qui ont de nombreux démêlés avec la justice au fils des années. En 1724, leur fils Jacques, âgé de 6 ans, est engagé comme domestique pour neuf années chez un couple d'habitants de l'ouest de l'île. Venne est présente lors de la signature de l'acte, mais elle semble avoir quitté Métivier peu de temps après puisqu'elle a deux enfants hors mariage l'un à la suite de l'autre en 1726 et 1727. À partir de ce moment, tous les enfants de la famille seront placés en service. Le départ de l'épouse n'est pas la dernière calamité qui s'abattra sur le jardinier. Dans le troisième acte d'engagement du fils aîné en 1738, il est dit que le père, maintenant âgé de 61 ans, est un « ancien jardinier » qui est « infirme et demeurant chez les pères Charrons hospitaliers ».

Des raisons économiques ont probablement poussé les autres jardiniers à placer un de leurs enfants en domesticité, même si aucun d'entre eux ne semble vivre dans l'indigence. André Jodoin, Charles Lejeune et Guillaume Roy sont même propriétaires de terrains horticoles desquels ils tirent la plupart de leurs revenus. Contrairement à Demette, Berthelot et Métivier, ces jardiniers n'ont placé qu'un seul de leurs enfants comme domestique, et il s'agit possiblement ici de rendre utile un garçon ou une fille dont les bras ne sont pas nécessaires dans le jardin ou dans la maison. Louise Dechène affirme que « la somme des services qu'une fille peut rendre à la maison est limitée »; « hors le décès ou la maladie de la mère », ajoute-t-elle, « la présence prolongée d'une fille au foyer est une charge ». On comprend bien alors pourquoi Simon Sorin, qui a six filles à la maison et, mais aucun garçon (ce n'est pas faute d'avoir essayé puisque sa femme a donné naissance à 19 enfants en moins de 26 ans), a engagé sa deuxième fille Catherine comme servante chez un charpentier de la rue Saint-Paul. Loin d'être malade ou affaibli par ses couches, la très féconde Marie-Jeanne Réaume assistera au mariage de toutes ses enfants.

Quant à Guillaume Roy, qui peut s'enorgueillir d'avoir engendré cinq gaillards bien portants, nous avons vu précédemment qu'un de ses fils (Guillaume) fait

l'apprentissage du métier de menuisier entre 1782 et 1787. Le maître jardinier souhaite probablement offrir la possibilité à un autre de ses fils, Gabriel, de gagner sa vie et de faire une première incursion dans le monde du travail salarié. Le 25 novembre 1788, le père signe un contrat qui stipule que « pour le profit et l'avancement de Gabriel, son fils » ce dernier sera à l'emploi du sieur Dumeynion en tant que domestique pour une année dans sa maison à la montagne. Contrairement aux autres contrats de domesticité que nous avons consultés où le paiement se fait sous la forme du gîte, du repas et de l'habillement, celui-ci accorde au jeune homme le salaire de 216#. Nous verrons plus loin que cet engagement auprès du couple Dumeynion s'est révélé extrêmement avantageux pour Gabriel Roy : le jeune domestique saura comment saisir une opportunité lorsqu'elle se présente à lui...

3.7 Transmission du métier et destin socioprofessionnel des enfants

Pour achever cette analyse, il convient d'observer de quelle façon le métier se transmet à la génération suivante. Pour établir le destin professionnel des fils et des gendres, nous avons eu recours à leur titre professionnel au moment du mariage, c'est-à-dire au début de leur vie active, à travers les déclarations spécifiées lors de la signature du contrat de mariage ou de l'acte de mariage lui-même. Lorsque le métier de l'époux n'était pas précisé, nous nous sommes servi des actes notariés de la base de données *Parchemin* en retenant la mention professionnelle la plus rapprochée de la date du mariage sur un maximum dix années.²⁰¹ Enfin, comme ultime recours, nous avons fait appel aux actes de baptême des enfants du couple dans les fiches de famille du *PRDH*.

²⁰¹ Nous nous sommes basé sur les mentions professionnelles tel qu'elles étaient inscrites dans les intitulés des actes. Les actes notariés des fils et des gendres n'ont pas été dépouillés, à l'exception des contrats de mariage et des documents où le père jardinier est présent.

Les 81 jardiniers qui se sont mariés et leurs épouses ont engendré un total de 549 enfants, dont 167 ont survécu jusqu'à l'âge adulte²⁰². Il nous a été possible d'établir le métier de 45 des 59 fils, et de 78 des 104 gendres de jardiniers. Quatre filles et un fils (Louis Montrais) sont demeurés célibataires, et Charles, fils de Jean Lécuyer, a répondu à l'appel de la religion.

3.7.1 Le destin socioprofessionnel des fils

Comme l'indique le tableau 3.8, seulement cinq des 45 fils de jardiniers dont le métier est connu ont pratiqué l'horticulture à leur tour. La majorité s'est tournée vers l'artisanat (13/45) ou l'agriculture (10/45). De toute évidence, la façon dont les pères ont pratiqué le jardinage au cours de leur vie a eu une influence sur le choix professionnel de ces jeunes hommes. On remarque que sur les dix fils qui sont devenus habitants²⁰³ dans les premières années de leur vie active, neuf avaient des pères qui ont exercé le métier de jardinier de façon temporaire avant de s'établir définitivement sur une terre. Il en va de même pour les fils qui ont choisi un métier artisanal. Aucun des pères de ces hommes n'a été habitant, mis à part Pierre Bardet qui a pris une terre en concession à son arrivée dans la colonie, mais qui est devenu rapidement boulanger sur la rue Saint-Jacques. C'est plutôt la vie urbaine ou semi-urbaine dans les faubourgs, avec toutes les possibilités de travail que cela implique, qui a sans doute permis à ces jeunes hommes devenir forgerons, menuisiers, tailleur d'habits, etc. Les fils qui sont

²⁰² La proportion d'enfants survivants de sexe féminin par rapport à ceux de sexe masculin est de l'ordre de deux filles pour un garçon, ce qui est remarquablement plus élevé que ce qu'a pu observer Danielle Gauvreau à Québec, alors qu'elle a mesuré une surmortalité infantile masculine de 25 à 30%. Danielle Gauvreau, *Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Presses de l'Université du Québec, 1991, p.182.

²⁰³ Cette appellation semble se modifier au cours du siècle : on voit de plus en plus de *laboureur* et *agriculteur* dans les sources, et non plus seulement des *habitants*.

identifiés voyageurs (7/45) et journaliers (5/45) au moment de leur mariage ont probablement trouvé là une façon d'accéder à un peu d'argent pour mettre sur pied un atelier ou acheter une terre déjà mise en valeur. Mentionnons que deux des trois garçons qui se déclarent bourgeois sont issus de pères qui ont délaissé l'horticulture pour devenir marchands ; il est probable que Louis-Donat Bernard et Étienne Legal aient pu profiter des contacts et de la bourse de leur père ou qu'ils aient travaillé dans son commerce.

Tableau 3.8

Professions des fils de jardiniers

Catégories professionnelles	Profession	Nombre
Jardiniers	Jardiniers	5
Agriculteurs	Cultivateurs	1
	Habitants	8
	Laboureurs	2
Artisans	Boulangers	1
	Charpentiers naval	1
	Cordonniers	1
	Forgerons	3
	Maçons	2
	Menusiers	2
	Selliers	2
	Tailleurs d'habits	1
Marchands	Bourgeois	1
	Commerçants	1
	Hommes d'affaires	1
Journaliers	Journaliers	5
Clergé	Prêtres	1
Voyageurs	Voyageurs	7
Indéterminée		14
Total		59

Ainsi, la culture commerciale des fruits et des légumes n'a intéressé que cinq fils sur un total de 45, ce qui révèle un taux de reproduction socioprofessionnel de 11,1%. Ce taux se compare à celui mesuré chez certains groupes d'artisans, dont les boulangers montréalais (9,1%)²⁰⁴ ou les cordonniers de Québec (11,6%)²⁰⁵, mais est nettement inférieur à celui des artisans de Saint-Denis-sur-Richelieu (25%) ou des tanneurs de la capitale (44%)²⁰⁶ ? Quels sont les facteurs qui entrent en ligne de compte quand vient le temps pour les fils de jardinier de s'établir et commencer leur propre vie professionnelle ?

Nous ne pouvons détailler l'un après l'autre les cas individuels des 45 fils et des 78 gendres pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le choix des enfants de poursuivre ou non dans le domaine de l'horticulture. Nous proposons d'examiner plus en détail les dix cas où un fils est devenu jardinier ou une fille a uni sa destinée à un jardinier. Cette démarche nous permettra de détecter certains indices socioéconomiques qui favorisent l'intégration des enfants au sein du milieu horticole montréalais. Avant de poursuivre dans cette voie, examinons les choix matrimoniaux des filles de jardiniers, beaucoup plus nombreuses que les garçons.

3.7.2 Le destin socioprofessionnel des gendres

Les 78 gendres dont nous avons pu déterminer l'activité professionnelle n'ont guère été plus nombreux que les fils à vouloir tirer leur subsistance de la culture des jardins

²⁰⁴ Robert Lamonde, *Les boulangers de Montréal, de la fondation à 1750. Étude d'histoire socio-économique*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.38.

²⁰⁵ Marïse Thivierge, « Les artisans du cuir à Québec (1660-1760) », *RHAF*, vol.34, n° 3, décembre 1980, p.351.

²⁰⁶ Marïse Thivierge, *loc. cit., ibid.*

et des vergers. À peine cinq de ces jeunes hommes se déclarent jardinier, ce qui équivaut à un taux de 6,4 %.

Soulignons d'abord que l'origine des gendres est beaucoup plus variée que celui des brus. En effet, alors que les fils des jardiniers ont tous sans exception épousé des filles du pays, les Canadiens n'ont trouvé la ferveur que de 69,2% des filles de nos jardiniers, les autres s'unissant tantôt avec des immigrants français (20/104), anglais (8/104) ou allemands (2/104). Cette tendance des filles de s'unir avec des immigrants peut s'expliquer par le fait que les jardiniers ne résident jamais loin de la ville, où débarquent un nombre important de soldats des armées françaises et anglaises au milieu du XVIII^e siècle. Fait notable, deux filles de jardinier épousent d'anciens esclaves noirs : Marie-Louise Loignon, fille François, épouse Pierre Cannon, un ancien esclave de Virginie alors journalier à Montréal, tandis que la fille de Nicolas Demette, Ursule, s'unit avec l'ancien esclave devenu tonnelier Jean Barthelemy. Ce dernier couple n'aura pas d'enfants, mais le couple adopte une petite mulâtresse de sept mois qu'ils ont élevée comme leur fille et baptisée Ursule²⁰⁷.

²⁰⁷ Frank Mackey, *Done with Slavery: the Black Fact in Montreal, 1760-1840*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p.279.

Tableau 3.9

Profession des gendres des jardiniers

Catégories professionnelles	Profession	Nombre
Jardiniers	Jardiniers	5
Agriculteurs	Agriculteurs	1
	Fermiers	1
	Habitants	5
	Laboureurs	5
Artisans	Boucher	1
	Charron	1
	Cordonniers	4
	Couvreurs	3
	Drapiers	1
	Ferblantiers	1
	Forgerons	2
	Maçons	2
	Menuisiers	1
	Tailleurs d'habits	2
	Tonneliers	1
Marchands	Bourgeois	2
	Cantiniers	1
	Marchands	2
	Tabaconistes	1
Journaliers	Journaliers	17
Militaires	Militaires	8
Voyageurs	Voyageurs	11
Indéterminée		26
Total		104

Les regroupements par secteur d'activité (tableau 3.9) démontrent que les filles de jardiniers ont épousé des artisans (19/78) et des journaliers (17/78) en plus grande proportion que des habitants (12/78), surtout si l'on tient compte du fait que les trois filles de Joseph Joannet et les trois filles de Charles Vautrin comptent pour la moitié

de ces épouses d'habitants. Comme la plupart des jardiniers ont pratiqué l'horticulture à l'intérieur de la ville, dans les faubourgs ou dans les côtes rapprochées, il est normal que leurs filles aient croisé plus souvent le chemin des artisans des faubourgs que celui des paysans des secteurs ruraux. Ceci explique probablement pourquoi elles se sont souvent unies à des commerçants urbains (6/78) ou des militaires (8/78). Enfin, les aurevoirs déchirants et les étés solitaires à s'occuper de la marmaille ont dû être le lot de plusieurs filles de jardiniers puisqu'elles sont 11 à avoir choisi des voyageurs de la traite des fourrures.

3.7.3 Facteurs influençant la reproduction socioprofessionnelle chez les jardiniers

Contrairement à ce que nous avons pu croire au départ, les jardiniers qui ont eu l'horticulture comme seule activité professionnelle au cours de leur vie n'ont pas systématiquement transmis le métier à leur fils ou influencé les choix professionnels de leur gendre. En fait, les fils des jardiniers monoactifs sont devenus plus souvent artisans et voyageurs que jardiniers, et il en va de même pour les gendres. Ce n'est donc pas l'intensité avec laquelle nos jardiniers ont pratiqué leur métier (le nombre de mentions; le nombre de baux de jardins) ni la durée dans le temps qui a le plus d'influence sur le choix des fils ou des filles.

Un examen des parcours de vie des dix jardiniers de notre cohorte ayant un fils ou un gendre jardinier a mis en lumière un certain nombre de facteurs qui semblent avoir eu un impact sur le destin professionnel des fils et sur la sélection sociale des conjoints chez les filles. Ces différents éléments sont consignés dans le tableau 3.10.

Tableau 3.10

Reproduction socioprofessionnelle : les fils et les gendres devenus jardiniers

Jardinier	Type	Propriétaire ou locataire ?	Rang de naissance	Âge père/beau-père lors du mariage	Lien	Fils/gendre	Métier
Berthelot, M.	M	Locataire	1	76	Gendre	Pontus, F.-A.	Indéterminé
			2	Décédé	Gendre	Henry, P.	Jardinier
Bled, G.	P	Propriétaire	1	58	Gendre	Roy, G.	Jardinier
Carpillet, J.	B-u	Locataire	1	63	Fils	Carpillet, J.-B.	Boulangier
			2	61	Gendre	Lang, P.	Jardinier
			3	67	Gendre	Wert, M.	Journalier
			4	68	Gendre	Bergue, L.	Voyageur
Cordier, G.	B-a	Locataire	1	59	Gendre	Clément, A.	Jardinier
			2	61	Gendre	Roy, L.	Cordonnier
Girard, É.	P	Propriétaire	1	44	Gendre	Peters, T.	Tailleur d'habits
			2	53	Fils	Girard, É.	Habitant
			3	53	Gendre	Léveillé, É.	Cordonnier
			4	59	Fils	Girard, I.	Habitant
			5	Décédé	Fils	Girard, J.	Jardinier
Petitjean, A.	P	Propriétaire	1	47	Fils	Petitjean, A.	Jardinier
			2	57	Gendre	Gousse, L.	Voyageur
			3	58	Fils	Petitjean, J.-B.	Jardinier
Serre, A.	P	Propriétaire	1	52	Gendre	Bertrand, J.	Cantinier
			2	54	Gendre	Leblanc, J.	Journalier
			3	60	Gendre	Demers, L.	indéterminé
			4	67	Gendre	Cadieux, L.-M.	Maçon
			5	60	Gendre	Borgia, C.	Ferblantier
			6	75	Fils	Serre, C.	Jardinier
Sorin, S.	B-a	Propriétaire	1	49	Gendre	Danelin, B.	Indéterminé
			2	59	Gendre	Martel, C.	Indéterminé
			3	52	Gendre	Laporte, L.	Journalier
			4	54	Gendre	Ray, D	Jardinier
			5	59	Gendre	Martin, A.	Tailleur d'habits
			6	56	Gendre	Labrecque, P.	Journalier
Soubre, J.-B.	M	Propriétaire	1	49	Gendre	Badel, J.-A.	Voyageur
			2	57	Fils	Soubre, J.-A.	Jardinier

M = Monoactif, B-a = biactif agricole, B-u = Biactif urbain, P = Pluriactif.

Les quatre pères jardiniers²⁰⁸ qui ont transmis leur métier à leur fils ont ceci en commun qu'ils sont tous propriétaires de terrains horticoles au moment où leurs fils sont identifiés comme jardinier. En croisant cette information avec d'autres données telles que l'ordre des naissances et l'âge du père au moment où les enfants sont en âge de se marier, on arrive à mieux comprendre la reproduction socioprofessionnelle des jardiniers.

Chez Étienne Girard, Jean-Baptiste Soubre et André Serre, la transmission du métier à un fils emprunte un schéma que l'on pourrait qualifier de « classique », c'est-à-dire que c'est le plus jeune des fils qui reprend l'exploitation familiale. Derrière des mécanismes de transmission des biens fonciers qui peuvent s'avérer complexes²⁰⁹, il demeure une réalité facile à comprendre : lorsque les parents sont rendus à la fin de leur vie active, et qu'ils sont prêts à passer le flambeau à la prochaine génération, les plus vieux des enfants ont déjà quitté le nid familial pour fonder eux-mêmes une famille, et les plus jeunes en sont à commencer leur vie active.

Joseph Girard est né le 28 novembre 1771 et il est le benjamin des cinq enfants qu'ont eus ensemble Étienne Girard dit Provençal et Marie-Françoise Calvé²¹⁰. Lorsqu'il se

²⁰⁸ Antoine Petitjean a deux fils qui s'identifient comme jardiniers au début de leur cycle de vie active.

²⁰⁹ Nous ne procéderons pas à une analyse de la transmission du patrimoine chez les jardiniers, qui pourrait faire l'objet à elle seule d'une étude historique. Les mécanismes de transmissions du patrimoine au Canada ont été abondamment étudiés par les historiens canadiens depuis les années 1980. Voir entre autres : Sylvie Dépatie, « La transmission du patrimoine au Canada (XVII^e-XVIII^e siècles) : qui sont les défavorisés ? », *RHAF*, vol. 54, n° 4, printemps 2001, p.558-570 ; Sylvie Dépatie, « La transmission du patrimoine dans les territoires en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », *RHAF*, vol. 44, n° 2, automne 1990, p.171-198 ; Gérard Bouchard, « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec du XVII^e au XX^e siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 16, n°31, mai 1983, p.35-60 ; Louis Lavallée, *Laprairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, 306 pages.

²¹⁰ Lorsque nous mentionnons le nombre d'enfant dans une famille, nous ne mentionnons que les enfants qui se sont rendus à l'âge adulte, à moins d'indication contraire.

marie le 5 mai 1806, tous ses frères et sœurs ont quitté la maison paternelle. Quand son dernier frère a quitté le nid, Joseph a 16 ans et son père est âgé de 59 ans. Selon toute vraisemblance, et sans brevet d'apprentissage ni acte d'engagement qui prouveraient le contraire, le jeune homme a cultivé avec son père le jardin familial du faubourg Saint-Joseph jusqu'à la mort de ce dernier, le 17 janvier 1799. Dans son acte de mariage avec Geneviève Clément²¹¹, Joseph se présente devant le curé en tant que jardinier.

La situation est similaire chez les jardiniers Soubre et Serre, à la différence qu'ils n'ont chacun eu qu'un seul fils, le benjamin de la famille dans les deux cas. Marie Charlotte Bouillereau, épouse du jardinier Jean-Baptiste-Pierre Soubre, met au monde une fille nommée Amarante le 27 août 1763 et un fils nommé Jean-Amable le 21 octobre 1766. L'aînée unit sa destinée avec un voyageur canadien en 1784 alors que son père a 49 ans, et il faut attendre encore 8 années avant que son frère ne se marie le 16 janvier 1792. Jean-Amable n'avait pas déclaré de métier lors de la signature de son contrat de mariage ou lors de son passage devant l'autel, mais il ne fait aucun doute qu'il a repris la terre familiale après le décès du père. En effet, au baptême de son fils Édouard le 26 novembre 1797, soit à peine un an après la mort de son père, Jean-Amable se déclare jardinier; nous n'avons pas retrouvé d'acte de donation ou d'inventaire après-décès pour le couple Soubre/Bouillereau, mais nous savons qu'ils avaient entièrement réglé la dette contractée pour l'achat du terrain du faubourg d'Ailleboust quelques années avant le décès de Soubre²¹². Sans doute, la terre lui est-elle revenue après une entente avec sa mère et sa sœur.

Le très polyvalent André Serre a tour à tour été voyageur, habitant, charpentier et charretier avant de se consacrer exclusivement au jardinage à l'âge de 52 ans. Cette

²¹¹ Sans lien de parenté avec le jardinier Joseph-Augustin Clément.

²¹² BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Desève, 9 novembre 1792, Quittance de Joseph Boucher de Labrocquerie à Pierre Soubre dit St-Jean.

variété des intitulés professionnels se reflète aussi dans les choix matrimoniaux de ses filles : Angélique, Archange, Madeleine et Marguerite ont respectivement épousé un cantinier, un journalier, un maçon et un ferblantier. Nous ignorons le secteur d'activité du conjoint de la cinquième fille, Marie-Josèphe. Le seul garçon de la famille, Charles, est né en 1766 et a environ 15 ans lorsque sa dernière sœur quitte la maison paternelle. Son père, qui effectue plusieurs transactions immobilières au cours de sa vie, est entre autres propriétaire d'un verger de 120 pieds de front sur 137 pieds de profondeur situé devant la rue Saint-Charles au faubourg Saint-Laurent, et d'une terre adjacente d'environ 2 arpents et 2 perches de front sur toute la profondeur jusqu'à la rue Saint-Jean-Baptiste.

Au surlendemain du mariage de sa fille aînée Angélique, qui survient après le décès de sa première épouse, Serre cède aux nouveaux époux une parcelle de terre de 40 pieds sur 137 pieds « en voulant donner à chacun de ses enfants l'équivalent ou plus de la succession de leur mère, considérant qu'il n'a pas fait d'inventaire après-décès à la mort de Marie-Angélique Gauthier »²¹³. Il fera de même avec sa deuxième fille, Archange, qui recevra un lopin de 40 pieds sur 143 pieds le 28 mai 1770. C'est Charles qui se fera céder le verger de la rue Saint-Charles pour la somme de 1800#²¹⁴. Quelques années plus tard, Charles est identifié comme jardinier dans l'acte du baptême de son fils Flore-Théodore, et il le sera toujours lors de son propre inventaire après-décès le 5 août 1812. La lignée de jardiniers ne s'arrête pas avec Charles puisque ce même Flore-Théodore déclare être jardinier dans un document judiciaire de 1818²¹⁵.

²¹³ BAnQ-M, notaire Louis-Léonard Aumasson de Courville, 29 octobre 1766, Cession d'un emplacement par André Serre à Marie-Angélique Serre et Jean Bertrand.

²¹⁴ BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Desève, 29 septembre 1790, Cession d'un verger par André Serre et Madeleine Bonnier à Charles Serre, leur fils.

²¹⁵ Repéré grâce à la base de données *Thémis-1 : Cour du Banc du Roi, district de Montréal, 1792-1827*, Action sur pension entre Amable St-Jean, Jean Léger dit Richelieu et Flore-Théodore Serre, jardinier.

Les trois enfants du jardinier/briquetier Antoine Petitjean dit Vadeboncoeur et de Marie-Josèphe Pineau sont tous liés d'une façon ou d'une autre au milieu maraîcher montréalais. Les garçons, Antoine et Jean-Baptiste, sont identifiés comme jardiniers dans des actes notariés et des actes de l'état civil des dernières décennies du XVIII^e siècle, et leur sœur Marguerite épouse le fils du jardinier Nicolas Gousse. Néanmoins, l'aventure maraîchère de la famille Petitjean ne se poursuivra pas après la mort du père survenue en 1793. Dans son testament rédigé trois jours avant son décès, Petitjean donne et lègue à ses trois enfants ses droits dans le verger situé au coteau Saint-Louis²¹⁶. Il est possible que Jean-Baptiste, le plus jeune des garçons, ait continué de cultiver le verger encore quelques années, car il se présente comme jardinier au baptême de sa fille Angélique en 1797, mais ceci est de toute évidence de courte durée. Dès 1800, on retrouve Antoine, Jean-Baptiste, Marguerite et leur mère dans la région de Lachenaie. En 1794, l'aîné avait acquis une exploitation à Saint-Esprit, et il a été imité son cadet trois années plus tard. La famille a entièrement quitté les faubourgs montréalais le 24 mars 1800 quand Marguerite vend sa part du verger ainsi que celle de sa mère en 1798.

Enfin, mentionnons que la relève des jardiniers ne passe pas toujours par un fils, et peut parfois aussi s'incarner chez une fille. Le jardinier Guillaume Roy, propriétaire d'un verger au coteau Saint-Louis, est assez âgé lorsque cinq de ses enfants se marient. En effet, il a entre 69 et 72 ans lorsque Guillaume, Gabriel, Charles et Jacques célèbrent leurs noces. Aucun de ces quatre garçons ne choisit de poursuivre dans la lignée de son père et de son grand-père maternel puisqu'ils deviennent respectivement menuisier, « homme d'affaires »²¹⁷, voyageur et journalier. Leur sœur Marguerite épouse quant à

²¹⁶ BAnQ-M, notaire Jean-Guillaume Delisle, 4 août 1793, Testament de Antoine Petitjean.

²¹⁷ La mention exacte dans son acte de mariage est « homme d'affaires de Madame Dumeynion ». Cette madame Dumeynion n'est nulle autre que son épouse, Marie-Louise Claveau Lalancette, veuve du négociant Étienne Dumeynion. Gabriel a dû savoir charmer la veuve Dumeynion, de 24 ans son aînée, au cours de son séjour chez elle en tant que domestique de maison au cours de l'année 1789. Roy a définitivement réussi à monter dans l'échelle sociale puisqu'il siègera au Conseil législatif du Canada-

elle un caporal. Bien sûr, il semble que le père ait eu besoin des bras de son fils aîné à un moment donné puisqu'il est mentionné comme copreneur d'un bail de location d'un verger le 26 septembre 1790²¹⁸. C'est cependant le passage du fils en tant qu'apprenti menuisier qui sera le plus influent pour son destin professionnel. Qu'advient-il du verger familial lorsque tous ces héritiers se sont dispersés ? Nous n'avons pas trouvé de trace du terrain au coteau Saint-Louis après la mort du père, en 1802. Il est possible qu'ils aient perdu la terre, car les finances du ménage ne se portent pas très bien dans les années 1780 et 1790, les nombreuses dettes accumulées de part et d'autre en témoignent. Toutefois, Roy et Bled passent devant le notaire Louis Chaboillez le 2 octobre 1792 pour faire une cession de leurs biens à leur fille Marie-Archange. Ils lui cèdent tous leurs meubles (aucune mention de biens fonciers) et leurs articles de ménage, leur cheptel composé d'une vache, d'un cheval et d'une douzaine de poules, et fait intéressant, tous les outils de jardinage à la condition que la fille majeure les soigne leur vie durant²¹⁹. L'aînée des enfants Roy n'a jamais pris mari, et nous avons cru qu'elle était devenue religieuse ou que son acte de sépulture n'avait pas été consigné dans les registres. Nous étions dans l'erreur puisqu'on la voit apparaître, toujours célibataire, en tant que preneuse d'un bail de location d'un jardin et d'une maison à la rivière Saint-Pierre²²⁰. La base de données *Parchemin* ne nous permet pas de chercher des actes notariés après 1800, mais il aurait été intéressant de savoir si Mademoiselle Roy continue de mettre à profit les outils de jardinage que lui ont laissés ses parents.

Uni de 1841 à 1848. Assemblée nationale du Québec, « Gabriel Roy (1770-1848) », juin 2009. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/anciens-parlementaires/roy-gabriel-379.html> (22 juillet 2018)

²¹⁸ BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Desève, 26 septembre 1790, Bail à loyer d'une maison par Joseph Howard à Guillaume Roy dit St-Jean, jardinier, et Guillaume Roy, son fils.

²¹⁹ BAnQ-M, notaire Louis Chaboillez, 2 octobre 1792, Cession de biens meubles par Guillaume Roy dit St-Jean et Marie-Anne Bled à Marie-Archange Roy dit St-Jean, leur fille.

²²⁰ BAnQ-M, notaire Louis Chaboillez, 24 mars 1795, Bail à loyer d'un jardin et d'une maison par André Guy à Marie-Archange Roy, majeure, du faubourg Saint-Laurent.

Gabriel Bled a deux enfants de son premier mariage avec Marie-Anne Lesourd : une fille Marie-Anne née en 1745 et un fils Gabriel né l'année suivante. On perd toute trace du fils dans les sources après l'âge de 19 ans. Il est peut-être décédé avant de pouvoir se marier. Après la mort de sa première épouse, Bled se remarie avec Marie-Josèphe Brisson, veuve du jardinier Louis Tessier dit Laforest, le 4 novembre 1755. Cette seconde union ne produira pas d'enfant.

Cet immigrant fils d'un marchand brûleur d'eau-de-vie a exercé plusieurs métiers après son arrivée dans la colonie en tant que soldat : il a été matelot calfeutre, journalier, jardinier et il finit ses jours en tant que bedeau pour la paroisse Notre-Dame de Montréal. Comme plusieurs de ses collègues jardiniers, Bled achète en 1749 un emplacement au faubourg Saint-Laurent pour y pratiquer l'horticulture commerciale, alors que son fils et sa fille ont trois et quatre ans. Son incursion dans le monde du jardinage est de courte durée puisqu'il revend la moitié du terrain (sa part lui revenant après le décès de sa première épouse) dès 1758. Sa fille Marie-Anne épouse le jardinier Guillaume Roy.

Dans le cas de Marie-Anne Bled, le choix du conjoint semble moins avoir affaire avec la possibilité d'hériter du jardin de son père qu'avec le milieu social dans lequel elle a grandi. Gabriel Bled avait deux jardiniers de notre cohorte comme témoins lors de la signature de son premier contrat de mariage²²¹; il a ensuite marié en secondes noces la veuve d'un jardinier, tout en demeurant au faubourg Saint-Laurent qui fourmille de maraîchers. Il est évident que le fait que son père ait fréquenté de nombreux jardiniers a eu une influence sur les jeunes gens avec qui la jeune fille est entrée en contact.

²²¹ Il s'agit de Pierre Pommier et Jacques Pressec. BAnQ-M, notaire *Jean-Baptiste Adhémar*, 25 juin 1741, Contrat de mariage entre Gabriel Bled dit St-Martin et Marie-Anne Lesourd.

Le jardinier et maître de danse Joseph Carpilllet dit Fleurdorange a un seul fils, Jean-Baptiste qui arrive jusqu'à l'âge de se marier. À l'instar de Gabriel Bled, il place son fils unique comme apprenti chez des artisans à deux reprises : une première fois alors que Jean-Baptiste a 15 ans, comme apprenti chez un maître forgeron du faubourg Saint-Laurent et une seconde fois en 1781, chez un maître boulanger de la rue Saint-Jacques. Le deuxième apprentissage semble avoir été le bon : le jeune homme est identifié comme boulanger lors du baptême de ses enfants Louis, Charlotte et Joseph. C'est en bêchant les jardins d'Edmé Vervais, de William Price et de Philippe Loubet que Carpilllet a orienté les futurs choix matrimoniaux de ses filles. L'aînée Marie-Angélique épouse le 12 septembre 1785 le jardinier allemand Philippe Lang alors que la benjamine Marie-Reine prend pour mari le voyageur Louis Bergue, fils du jardinier Jean Bergue. La cadette Marguerite épouse quant à elle l'Alsacien Mathieu Wert, qui est d'abord journalier dans les premières années de sa vie active puis devient chamoiseur à partir de 1809. Encore ici, il semble que la reproduction socioprofessionnelle ne soit pas due à la propriété foncière puisque Carpilllet est locataire toute sa vie des terrains qu'il cultive.

On peut présumer que c'est aussi le réseau de sociabilité des parents qui a permis à Marie-Anne, fille de Michel Berthelot et de Charlotte Serre, la sœur du jardinier André Serre, d'épouser le jardinier français Pierre Henry. Son père, qui a pratiqué le maraîchage toute sa vie, n'a jamais acquis de propriété foncière et nous n'avons retracé aucun bail de location le concernant chez un particulier : il aurait plutôt été à l'emploi des communautés religieuses. D'ailleurs, il semble que la reproduction socioprofessionnelle se poursuive avec la troisième génération puisqu'Angélique, la fille unique du couple Henry/Berthelot prend pour mari Henri Pommier, le fils unique du jardinier Pierre Pommier.

À ces exemples de jardiniers dont les filles ont épousé des hommes pratiquant le même métier qu'eux il faut ajouter le cas d'Élisabeth Cordier, fille du jardinier Gabriel

Cordier, qui convole à deux reprises avec des jardiniers. Finalement, la situation de Simon Sorin dit Larochelle diffère sensiblement de celles des autres beaux-pères du groupe.

Cet immigrant et ancien soldat de la compagnie de Contrecoeur a passé la plus grande partie de sa vie active à cultiver de grandes exploitations agricoles. Il acquiert plusieurs terres dans les côtes Saint-Elzéar, Sainte-Rose et Saint-François-de-Sales de l'île Jésus qu'il revend après quelques années. Il réussit à en tirer un profit intéressant et il tente même l'aventure de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent en achetant une terre de 2 arpents de front par 23 arpents de profondeur, en partie défrichée, à la côte Noire de Longueuil. Il se procure la terre le 1^{er} février 1759 au prix de 1500#, somme qu'il règle immédiatement en argent comptant, et la revend à peine un mois plus tard, le 16 mars 1759 à un volontaire de Longueuil pour la somme de 1825# qu'il empoche immédiatement. On perd sa trace dans les actes notariés après 1764, mais on comprend qu'il habite maintenant à Montréal puisque ses enfants à partir de ce moment se font baptiser dans la paroisse Notre-Dame de Montréal.

La singularité de la transmission du métier dans la famille Sorin se manifeste par le fait que sa fille Marie-Jeanne épouse le jardinier anglais David Ray quatre années avant le premier indice d'activités maraîchères chez son père, soit une mention de jardinier dans un acte notarié daté du 4 novembre 1781²²². Plus encore, le père acquiert son seul terrain horticole, situé au faubourg Saint-Laurent en 1784, donc plus de six ans après l'union de sa fille avec un jardinier. Deux possibilités peuvent expliquer ce calendrier. D'un côté, il est possible que Simon Sorin ait évolué dans le milieu de l'horticulture commerciale montréalaise entre 1764 et 1781 sans avoir recours aux services des notaires, et c'est donc par ses contacts avec les acteurs de ce milieu

²²² BAnQ-M, notaire Pierre Mézières, 4 novembre 1781, Contrat de mariage entre Charles Martel et Catherine Laurin, fille majeure de Simon Laurin, jardinier, et de Jeanne Réaume.

professionnel que sa fille Marie-Jeanne aurait rencontré son prétendant. À l'inverse, il est tout à fait plausible que ce soit le gendre qui ait influencé le parcours professionnel du beau-père. Dans ce scénario, Marie-Jeanne Sorin rencontre l'immigrant David Ray à la ville alors que celui-ci est jardinier de profession. Devant les habiletés en horticulture de son gendre, Sorin décide de lui emboîter le pas.

À la lumière de cette analyse de la reproduction socioprofessionnelle, force est de constater qu'à Montréal, au XVIII^e siècle, le jardinage ne se transmet pas de père en fils. L'exogamie professionnelle semble dominer tant chez les filles que chez les garçons, et le recrutement à l'intérieur de ce corps de métier n'est pas dû au jeu des alliances, mais à l'apport de nouveaux candidats venus de l'extérieur. Il n'en demeure pas moins que les cas présentés posent l'hypothèse d'une sociabilité professionnelle assez forte, accentuée par le fait que les jardiniers sont concentrés dans un couloir entre le fleuve et la montagne.

* * *

Ce tour d'horizon du parcours des 83 hommes de notre cohorte et de leur famille nous a permis de distinguer les principales formes d'exercice du métier de jardinier à Montréal au cours du XVIII^e siècle. Nous avons vu que la grande majorité des individus qui ont pratiqué l'horticulture commerciale dans les faubourgs montréalais ont exercé au moins une autre activité professionnelle au cours de leur vie, quand ce n'est pas plusieurs. En fait, à peine 20% des jardiniers se sont consacré exclusivement à l'horticulture pour subvenir à leurs besoins. Ces hommes qui pratiquent la monoactivité se sont adonnés au maraîchage avec des degrés variables d'intensité, parfois en louant le jardin d'un particulier, mais aussi fréquemment à leur propre compte, sur un terrain qu'ils ont acquis aux faubourgs Saint-Laurent ou Saint-Joseph. Les monoactifs ont

exploité des terrains plus grands que les autres jardiniers de la cohorte. Quelques-uns sont devenus des acteurs incontournables du milieu horticole montréalais, comme Edmé Vervais, Antoine Chéroux ou André Serre, et sont impliqués dans de nombreuses transactions économiques avec d'autres jardiniers. L'attribution ou l'autoattribution du titre de « maître jardinier », qui parsèment le cheminement professionnel de plusieurs individus, ne semble obéir à aucune règle. On sait que certains jardiniers ont appris leur métier en France, mais la plupart d'entre eux semblent avoir acquis leurs connaissances à Montréal grâce à l'expérience et à la fréquentation de jardiniers chevronnés.

Quelquefois, le jardinage est une activité passagère, une façon pour un jeune soldat français de s'installer rapidement dans la colonie ou pour un Canadien en transition de gagner provisoirement sa croûte. Chez les uns, ce secteur d'activité est une opportunité pour empocher un peu d'argent et de rencontrer une future épouse avant d'aller grossir définitivement les rangs des habitants. Chez les autres, c'est au contraire un refuge où ils se mettent à l'abri de la misère après avoir en vain tenté leur chance sur une terre agricole ou une concession en bois debout. Certains hommes vont combiner habilement l'horticulture, qui est une activité saisonnière, avec un métier artisanal ou avec des contrats d'engagements en tant que journalier. La pratique du métier de jardinier à Montréal au XVIII^e siècle présente un visage hétérogène, à l'instar de plusieurs autres groupes socioprofessionnels de la même période.

Les jardiniers ont probablement pu bénéficier de l'aide de leurs épouses et de leurs enfants pour les seconder dans la mise en valeur des terrains horticoles, même s'ils sont virtuellement absents des actes notariés. Des indices nous laissent croire que les femmes devaient être responsables de vendre les fruits et légumes au marché pendant que leur mari cultivait le jardin et le verger, seul, avec les enfants ou en compagnie d'engagés.

Enfin, l'étude du destin socioprofessionnel des fils et des gendres a montré que le taux de reproduction professionnel, établi à 8,1%, est assez faible chez les jardiniers. Les hommes de notre cohorte n'ont pas engendré de dynasties d'horticulteurs professionnels, car à peine cinq fils ont décidé de continuer dans les traces de leur père, et seulement cinq filles ont trouvé chaussure à leur pied parmi les jardiniers de la ville.

Les différents chemins empruntés par les jardiniers montréalais sont à présent beaucoup plus clairs. Il reste maintenant à déterminer si la pratique de l'horticulture commerciale s'est avérée un choix judicieux pour ces hommes sur le plan économique, leur permettant de se hisser dans l'échelle économique, ou si au contraire il a contribué à leur appauvrissement.

CHAPITRE IV

STATUT ÉCONOMIQUE AU MARIAGE, NIVEAU DE FORTUNE ET NIVEAU DE VIE

Nous avons démontré dans les chapitres précédents les avantages que pouvait présenter le contrat de mariage pour une étude de la reproduction socioprofessionnelle et des stratégies familiales de notre groupe de jardiniers. Dans la première partie de ce chapitre, nous souhaitons nous pencher sur les renseignements économiques qui se trouvent dans les contrats de mariage pour brosser un portrait de la situation financière des jardiniers au moment de leur mariage. Ces données de nature pécuniaire ou matérielle sont principalement le douaire, le préciput et les apports au mariage. En combinant cette analyse économique des contrats de mariage à une analyse fine des inventaires après décès dans la seconde partie du chapitre, nous serons à même de situer notre groupe de jardiniers dans la hiérarchie économique montréalaise du XVIII^e siècle.

4.1 Statut économique au mariage

4.1.1 Source et méthodologie

D'ores et déjà, il faut mentionner que les valeurs des douaires et des préciputs ainsi que les apports au mariage ne peuvent être considérés comme le reflet exact des niveaux de fortune des personnes concernées. Comme le souligne Louise Dechêne, ces montants reflètent davantage « les prétentions du futur et la circonspection des parents de la

future que des disponibilités réelles ou prévisibles »²²³. Depuis les quarante dernières années, les historiens du Canada préindustriel ont largement su tirer avantage de ces variables économiques pour produire un nombre important d'études d'histoire sociale sur les habitants et les artisans des villes et des campagnes. Selon nous, si on les regarde comme des indices et non comme des certitudes, le douaire et le préciput peuvent apporter de la lumière sur les conditions de vie des individus au moment du mariage.

Les contrats de mariage rédigés au Canada au XVIII^e siècle reposent sur un modèle assez standardisé et la formulation des différentes clauses qu'ils renferment n'offre pas de grande variation, ce qui facilite la tâche du chercheur qui souhaite en extraire les données. Toutefois, il semble que les notaires laissaient également transpirer leur personnalité à travers les actes qu'ils ont libellés et on peut dénoter certaines variations lorsque l'on met en parallèle les minutiers. Dominique Boily a comparé 185 contrats de mariage rédigés par 15 notaires montréalais entre 1700 et 1740 avec la méthode suggérée par Claude-Joseph de Ferrière dans *La Science parfaite des Notaires, ou le Parfait Notaire*, la référence de base pour la formation des notaires tant dans la métropole que dans la colonie²²⁴. Elle conclut que la conformité dans la rédaction des contrats de mariage se situe entre 50% et 60%²²⁵, et que chaque notaire avait ses habitudes propres influencées par sa formation, son milieu et sa clientèle²²⁶. La référence au douaire coutumier ou préfix semble avoir, par exemple, variée assez fortement selon les notaires²²⁷. Ainsi, le chercheur qui appuie son analyse historique sur les contrats de mariage, source riche en informations, est tenu d'agir avec prudence.

²²³ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p.421.

²²⁴ Natalie Battershill, *Les bibliothèques privées sur l'île de Montréal : 1765-1790*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1993, cité par Dominique Boily, *Les contrats de mariage. Étude de la pratique notariale sur l'île de Montréal de 1700 à 1740*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1999, p.6.

²²⁵ Dominique Boily, *op. cit.*, p.129.

²²⁶ *Ibid.*, p.106-107.

²²⁷ *Ibid.*

Pour cette analyse des contrats de mariage, nous devons soustraire de notre corpus les deux jardiniers qui sont demeurés. Les 81 autres jardiniers ont contracté 112 mariages : 54 jardiniers ne se sont mariés qu'une seule fois, 23 se sont mariés une seconde fois alors que quatre d'entre eux l'ont fait à trois reprises. De ces 112 mariages, sept ont eu lieu en Europe (six dans différentes provinces de France et un dans le Saint-Empire romain germanique) et 105 se sont déroulés au Canada. Comme il nous est impossible de consulter, dans le cadre de ce mémoire, les minutiers des notaires des mariages européens, nous avons concentré nos efforts sur les mariages qui ont eu lieu dans la colonie.

Avant de procéder à l'analyse en détails des douaires et des préciputs, il nous apparaît important de mesurer la représentativité de cet acte notarié parmi les individus de notre cohorte. Il n'existe pas de consensus sur le rapport entre nuptialité et actes notariés chez les historiens de la période. D'une part, des historiens n'hésitent pas à affirmer que « *practically everyone who married in New France concluded a marriage agreement before the church wedding* »²²⁸ ou encore que « *by the mid-eighteenth-century, couples almost universally drew up marriage contracts* »²²⁹. Certains chercheurs constatent un taux de concordance entre actes religieux et actes notariés à la hauteur de 90,9 % pour les résidents de La Prairie, sur la Rive-Sud de Montréal²³⁰, et de 96% pour les résidents des paroisses de l'île de Montréal²³¹. Par contre, les travaux de Geneviève Postolec et

²²⁸ Peter Moogk, *La Nouvelle-France: the Making of French Canadas - A Cultural History*, East Lansing, Michigan, Michigan State University Press, 2000, p.160.

²²⁹ Bettina Bradbury et Alan M. Stewart, « Marriage Contracts as a Source for Historians » dans Donald Fyson, Colin M. Coates et Kathryn Harvey (dir.), *Class, Gender and the Law in Eighteenth and Nineteenth-Century Quebec : Sources and Perspectives*, Montréal, Montreal History Group, 1993, p.33.

²³⁰ Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760: étude d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, 143.

²³¹ Yves-Jean Tremblay, *La société montréalaise au début du régime anglais*, cité par Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p.419. Ce taux doit être révisé à la baisse selon les calculs d'Yves Landry, qui affirme que Tremblay propose un taux erroné. Voir Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du Roy au XVIII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p.146.

Josette Brun suggèrent un recours au contrat de mariage un peu moins systématique dans les populations qu'elles ont étudiées, à savoir respectivement des taux de 69,8% chez les résidents de Neuville²³² et 79,6% chez les citoyens de Québec²³³. Quant à la région montréalaise, les études portant sur différents groupes d'artisans ont établi une fréquence des contrats de mariage de l'ordre de 66,6% chez les meuniers²³⁴, de 85,4% chez les tanneurs²³⁵ et de 82,1% dans les familles de charpentiers-menuisiers²³⁶.

Nos recherches dans la banque de données *Parchemin* nous ont permis de retracer 69 contrats de mariage grâce aux noms et prénoms des jardiniers et de leurs épouses que nous avons pu extraire du *Dictionnaire généalogique du Québec ancien* du PRDH. Les 69 contrats de mariage retrouvés pour 105 mariages canadiens révèlent un rapport nuptialité/acte notarié de 65,7%. Ce taux inférieur de pénétration de l'acte chez les jardiniers est difficile à expliquer, et la petite taille de notre échantillon nous empêche de tirer d'autres conclusions sur ce sujet. Nous pouvons simplement constater à ce stade-ci que le contrat de mariage n'est pas une pratique généralisée chez les jardiniers montréalais du XVIII^e siècle. Geneviève Postolec, qui a examiné un nombre important de mariages dans son étude sur la population de Neuville, avance l'hypothèse que les couples qui ne passent pas devant le notaire ont possiblement « trop peu de biens à mettre dans leur corbeille de mariage ou encore qu'il existe, chez certaines familles ou individus, une méfiance viscérale pour tout ce qui concerne les documents

²³² Geneviève Postolec, *Mariage et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782*, Thèse de Ph. D. (Histoire), Université Laval, 1995, p. 73.

²³³ Josette Brun, *Le veuvage en Nouvelle-France : genre, dynamique familiale et stratégie de survie dans deux villes coloniales du XVIII^e siècle, Québec et Louisbourg*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 2000, p.50.

²³⁴ Dominique Laperle, *Les meuniers de la région de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France (1642-1760) : Alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1996, p.131.

²³⁵ Jocelyne Perrier, *Tanneurs et tanneries dans le gouvernement de Montréal au XVIII^e siècle*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2002, p. 85.

²³⁶ France-Isabelle Langlois, *Familles de charpentiers et de menuisiers à Montréal au XVIII^e siècle : alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1996, p.8.

juridiques »²³⁷. Également, il faut garder à l'esprit que les couples ne sont pas dans l'obligation de faire un contrat de mariage; ce sont plutôt les dérogations à la Coutume de Paris qui, depuis 1664, doivent impérativement être inscrites dans un contrat notarié.

4.1.2 Le douaire et le préciput

Le douaire est une forme de protection contre l'indigence accordée à la veuve par la Coutume de Paris pour la protéger des créanciers qui pourraient vouloir mettre la main sur une communauté de biens insolvable. À la mort de son époux, la veuve a le droit à son douaire, qui est en fait une somme qu'elle peut prélever sur les biens propres de son mari avant le partage avec les héritiers et le paiement des créances. Cette somme peut avoir été indiquée précisément en argent dans le contrat de mariage, on parle alors de douaire préfix, ou équivaloir à la moitié de la valeur des biens propres de son époux, ce que l'on nomme douaire coutumier²³⁸. Selon Geneviève Postolec, qui cite le jurisconsulte français Joseph-Nicolas Guyot, le douaire tire son origine en France du fait que de nombreuses épouses n'entraient pas dans le mariage avec une dot. Ainsi, alors qu'elles quittent le nid familial pour passer sous la tutelle de leur nouveau mari, elles peuvent facilement se trouver sans le sou advenant la mort prématurée de ce dernier ou s'il a été un mauvais gestionnaire des biens de la communauté²³⁹.

Bien qu'il existe deux types de douaires prévus par la Coutume de Paris, les recherches de Josette Brun à Québec, de Geneviève Postolec à Neuville et de Nathalie Pilon à

²³⁷ Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.142.

²³⁸ Yves F. Zoltvany, « Esquisse de la Coutume de Paris », *RHAF*, Vol. 25, N° 3, décembre 1971, p.368-370.

²³⁹ Joseph-Nicolas Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle et bénéficielle*, 2^e éd., Paris, Panckoucke, 1776-1783, 64 volumes, cité par Geneviève Postolec, *Mariage et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782*, Thèse de Ph. D. (Histoire), Université Laval, 1995, p.229.

Montréal tendent à démontrer qu'en Nouvelle-France, une somme de douaire préfix est presque systématiquement consignée dans les contrats de mariage²⁴⁰. Observant aussi ce phénomène, Louise Dechêne a avancé l'hypothèse que « comme il n'y a rien pour asseoir le douaire coutumier, la clause du douaire préfix se généralise », la présence d'un douaire préfix atteignant jusqu'à 98% des contrats de mariage entre 1750 et 1770, selon les chiffres avancés par Yves-Jean Tremblay cités par l'auteure²⁴¹. Certains notaires semblent favoriser exclusivement une formulation qui offre à l'épouse le choix entre le douaire coutumier ou le douaire préfix, tels que Jean-Baptiste Adhémar, François Lepailleur ou Joseph-Charles Raimbault, alors que Antoine Adhémar et Michel Lepailleur le stipulent sporadiquement²⁴².

Le préciput est un avantage qui est accordé tant à l'époux qu'à l'épouse, et consiste à la possibilité pour le survivant de prélever certains meubles de la communauté de biens avant le partage avec les héritiers. Ces meubles correspondent en général au lit garni, au linge et aux hardes à son usage. On retrouve parfois mentionné dans quelques contrats de mariage le droit de la femme de récupérer ses bagues et ses bijoux, et à l'homme celui de conserver ses armes, ainsi que l'option de prendre le préciput en biens meubles ou en argent selon une somme prédéterminée, qui correspond souvent en la moitié du douaire préfix²⁴³. Enfin, cette disposition, qui suit ordinairement celle du douaire dans les contrats, est accompagnée la plupart du temps d'une mention qui donne à l'épouse le droit de renoncer à la communauté. En cas de renonciation, la veuve

²⁴⁰ Josette Brun, *op. cit.*, p.77; Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.231; Nathalie Pilon, *Le destin de veuves et de veufs de la région de Montréal au milieu du XVIII^e siècle. Pour mieux comprendre la monoparentalité dans le Québec préindustriel*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2000, p.83.

²⁴¹ Louise Dechêne, *op. cit.*, p.420.

²⁴² Dominique Boily, *op. cit.*, p.107-108.

²⁴³ Bettina Bradbury et Alan M. Stewart, *loc. cit.*, p.49.

perd le privilège de jouir du préciput parce que celui-ci est prélevé à même les biens de la communauté²⁴⁴.

Nous constatons la forte prévalence du douaire préfix chez les jardiniers. Sur les 69 contrats de mariage dépouillés, 64 font mention d'un douaire préfix, un ne donne droit qu'au douaire coutumier²⁴⁵ alors que trois ne font référence à aucune forme de douaire. Le contrat de mariage du jardinier d'origine espagnole Alphonse Lopez offre peut-être une explication à cette absence. L'acte déposé au greffe du notaire Pierre-Méru Panet le 3 décembre 1761 mentionne que le contrat original a été rédigé le 21 février 1759 par le père Antoine Depéret, récollet missionnaire aux forts Carillon et Saint-Frédéric, et « qu'à cause des circonstances de guerre », il n'a pu être déposé avant cette date²⁴⁶. Les contrats et conventions rédigés par des membres du clergé, habituellement dans des paroisses éloignées où la couverture notariale est incomplète, sont souvent lacunaires à cause du manque de connaissances juridiques des curés²⁴⁷. On ne peut expliquer l'omission des douaires des deux autres actes notariés.

Cas unique, Pierre Sorel dit Marly accorde à son épouse, Marie-Louise Campaux, une rente viagère de 25# en plus d'un douaire préfix de 500#²⁴⁸. Cette singularité du contrat de Pierre Sorel dit Marly s'explique peut-être par sa fréquentation des élites coloniales puisqu'il est concierge de l'hôtel du Marquis de Vaudreuil. En effet, certains historiens, dont Peter Moogk, ont remarqué que les notables de la Nouvelle-France semblent favoriser l'établissement d'une rente viagère annuelle dans leur contrat de mariage

²⁴⁴ Dominique Boily, *op. cit.*, p.57.

²⁴⁵ BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Adhémar, 22 mai 1746, contrat de mariage entre Jean-Baptiste Bonin dit Deslauriers et Marie-Françoise Plouf.

²⁴⁶ BAnQ-M, notaire Pierre-Méru Panet, 3 décembre 1761, dépôt d'un contrat de mariage entre Alphonse Lopes dit Lopes et Geneviève Bertody.

²⁴⁷ Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.48 et p.191.

²⁴⁸ BAnQ-M, notaire Charles-René Gaudron de Chèvremont, 1 mars 1734, contrats de mariage entre Pierre Sorel dit Marly et Marie-Louise Campaux.

plutôt que d'offrir une seule somme d'argent²⁴⁹. La présence de personnages importants lors de la signature du contrat, dont Josué Dubois Berthelot de Beaucours, gouverneur de Montréal, Louis Linéard de Beaujeu, lieutenant du roi à Trois-Rivières et Honoré-Michel de Villebois de la Rouvillière, subdélégué à l'intendant, pourrait avoir incité le concierge à accorder cette rente viagère à son épouse.

Le douaire préfix s'élève en moyenne à 670# chez les effectifs de notre groupe, avec près des trois quarts des douaires se situant entre 300# et 600# (tableau 4.1). Le montant le plus souvent rencontré est 300#, que l'on observe 27 fois, alors que 600# est la deuxième somme la plus fréquente avec 10 mentions. La seconde fourchette de la distribution comprend les douaires se situant entre 800# et 1000# et touche 18,5% des contrats de mariage. Les valeurs les plus élevées, entre 1500# et 4000#, représentent seulement 9,2% des douaires et on ne rencontre des sommes supérieures à 1500# que chez 3 jardiniers. Jean-Baptiste Soubre dit Saint-Jean accorde un douaire de 2000# à sa future épouse Charlotte Huau le 25 janvier 1761²⁵⁰; Benoît Jacquet et Véronique Dufresne paraphent de leur côté un contrat daté du 17 novembre 1755 précisant un douaire de 3000#²⁵¹. Élisabeth Cordier, veuve du jardinier Joseph-Augustin Clément et remariée le 3 novembre 1750 au jardinier Joseph Legal dit Sansquartier, aura droit quant à elle à la somme de 3000# de douaire préfix advenant qu'elle survive à son nouvel époux²⁵².

²⁴⁹ Peter Moogk, *op. cit.*, p.161.

²⁵⁰ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 25 janvier 1761, contrat de mariage entre Jean-Baptiste Soubre et Charlotte Huau.

²⁵¹ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 17 novembre 1755, contrat de mariage entre Benoît Jacquet et Véronique Dufresne.

²⁵² BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzy, 1 novembre 1750, contrat de mariage entre Joseph Légal dit Sansquartier et Élisabeth Cordier.

Tableau 4.1

Distribution des douaires et des préciputs accordés dans les contrats de mariage

Douaire	300	400	500	600	800	900	1000	1500	2000	3000	4000	Cout.	aucun indiqué	Moyenne
	27	3	7	10	3	1	8	3	1	1	1	1	3	670#
Préciput	100	150	200	250	300	400	450	500	750	1000	1500		aucun indiqué	Moyenne
	2	26	6	6	9	1	1	7	3	1	2		5	314#

Tous les montants exprimés sont en livres françaises

Les clauses concernant le préciput sont présentes dans des proportions similaires à celles qui traitent du douaire dans les contrats de mariage des jardiniers : seulement cinq actes sur les 69 dépouillés n'en font pas mention. On retrouve dans cette situation les trois contrats qui n'avaient pas indiqué de douaire, soit ceux des jardiniers d'Alphonse Lopez, Simon Longueville et Marcel Bruneau²⁵³. Dans le cas de Longueville, il s'agit peut-être d'un choix volontaire puisque les deux contrats de mariage qu'il contracte durant sa vie ne stipulent aucun préciput. Le 4 septembre 1749, Longueville et sa première épouse, âgés respectivement de 23 et 17 ans, se sont rendus chez le notaire François Comparet pour faire rédiger un acte de donation mutuelle. Le couple avait au préalable conclu un contrat de mariage sous seing privé, mais souhaite grâce à cette donation rendre plus officielles certaines clauses de leur contrat dont une clause de douaire préfix d'une valeur de 1000#; aucun préciput n'est précisé dans ce nouveau « contrat »²⁵⁴. Le cinquième contrat de mariage qui est muet sur la clause du préciput est celui de Jacques Bénard dit Vallée et Catherine Lafleur daté du 8 avril

²⁵³ BAnQ-M, notaire Pierre-Méru Panet, 3 décembre 1761, dépôt d'un contrat de mariage entre Alphonse Lopes dit Lopes et Geneviève Bertody; BAnQ-M, notaire Pierre-Rémi Gagnier, 29 septembre 1787, contrat de mariage entre Simon Longueville et Marguerite Marchand; BAnQ-M, notaire François Leguay, 28 octobre 1781, contrat de mariage entre Marcel Bruneau dit Plante et Marguerite Laroche.

²⁵⁴ BAnQ-M, notaire François Comparet, 4 septembre 1749, donation mutuelle entre Simon Longueville et Marie Leclaire.

1759²⁵⁵. Il s'agit d'un autre contrat rédigé par un membre du clergé. Dans ce cas, peut-être devrions-nous considérer l'absence du préciput moins comme un choix délibéré de la part des futurs époux que comme un oubli du rédacteur.

La valeur moyenne des préciputs accordés dans les 64 contrats de mariage est de 314#, ce qui correspond à 47 % de la moyenne des douaires qui s'élève à 670#. (Tableau 4.1) Étant donné que le préciput le plus fréquemment inscrit dans les actes est de 150# (25 contrats), alors que 300# est le douaire que l'on retrouve le plus souvent, nous pouvons considérer que la coutume d'offrir au veuf ou à la veuve un préciput équivalent à la moitié du douaire s'observe aussi chez les jardiniers montréalais²⁵⁶. Nous constatons ce taux de 50% de la valeur du douaire dans 50 contrats de mariage sur 64.

Comment les douaires et les préciputs des jardiniers se comparent-ils avec ceux des autres groupes socioprofessionnels de la société coloniale ? Avec un douaire moyen de 670#, et un préciput moyen de 314#, les jardiniers se placent avantageusement avec le groupe des artisans, tant ceux de la ville de Québec observés par Nathalie Pilon qui ont un douaire moyen de 624# et un préciput de 297#²⁵⁷, qu'avec les boulangers (douaire de 707,4#) et les charpentiers/menusiers (douaire de 703,5#, préciput de 357#) de Montréal étudiés respectivement par Robert Lamonde²⁵⁸ et France-Isabelle Langlois²⁵⁹. (Tableau 4.2)²⁶⁰

²⁵⁵ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 24 avril 1759, dépôt d'un contrat de mariage entre Jacques Bénard et Catherine Lafleur.

²⁵⁶ Bettina Bradbury et Alan M. Stewart, *loc. cit.*, p.49.

²⁵⁷ Nathalie Pilon, *op. cit.*, p.86.

²⁵⁸ Robert Lamonde, *Les boulangers de Montréal, de la fondation à 1750. Étude d'histoire socio-économique*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.45.

²⁵⁹ France-Isabelle Langlois, *op. cit.*, p.114.

²⁶⁰ Ce tableau est inspiré de celui présenté par Suzanne Gousse à la page 64 de son mémoire de maîtrise *Les couturières en Nouvelle-France. Leur contribution socioéconomique à une société coloniale d'Ancien Régime*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2009.

Tableau 4.2

Tableau comparatif : douaires et préciputs

Auteur-e (année)	Groupe d'individus à l'étude	Région	Période	Contrats avec douaire préfix	Douaire (moyenne)	Contrats avec préciput	Préciput (moyenne)
Brun, J. (2000)	Veufs et veuves de la ville de Québec	Québec (ville)	1700-1744	107	1518#	104	533#
	Habitants	Montréal (île)	1650-1701	100	300#	n-a	n-a
Marchands	1500#				n-a	n-a	
Dechéne, L. (1974)	Officiers				5000#	n-a	n-a
			1650-1719	24	426,1#	n-a	n-a
Lamonde, R. (1997)	Boulangers	Montréal (gouv.)	1720-1749	27	707,4#	n-a	n-a
Langlois, F.-I. (1996)	Charpentiers/menusiers	Montréal (gouv.)	1740-1749	28	703,5#	28	357,1#
Laperle, D. (1996)	Meuniers	Montréal (gouv.)	1642-1760	90	453#	90	227#
Perrier, J. (2002)	Tanneurs	Montréal (gouv.)	1695-1764	35	957,1#	n-a	n-a
	Résidents de Mtl, Longue-Pointe, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles	Montréal (île)	1740-1742				
Pilon, N. (2000)	Nobles			57	1083#	53	550#
	Médecins			4	5700#	4	3200#
	Marchands			1	3000#	1	n-m
	Voyageurs			7	1871#	8	944#
	Artisans			2	800#	2	350#
	Habitants			17	624#	18	297#
	Journaliers			19	450#	19	229#
Postolec. G. (1995)	Résidents de Neuville	Neuville	1669-1782	1	300#	1	150#
				442	525#	429	279#

Les jardiniers de notre cohorte ont des douaires et des préciputs qui font bonne figure par rapport aux meuniers de Montréal, chez qui Dominique Laperle a calculé une valeur moyenne de 453# de douaire et 227# de préciput, mais ne peuvent être placés dans la même catégorie que les tanneurs qui se trouvent au sommet de la hiérarchie des artisans en ce qui a trait à la moyenne de leur douaire évaluée à 957# par Jocelyne Perrier²⁶¹. Avec des douaires moyens mesurés à 1871# par Nathalie Pilon à Québec²⁶² et 3000# par Louise Dechêne à Montréal²⁶³, le groupe des marchands et des négociants offre des douaires manifestement plus élevés à leurs épouses que ne le font la grande majorité des jardiniers de notre échantillon. Enfin, les douaires des jardiniers ne peuvent souffrir la comparaison avec ceux inscrits aux contrats de mariage des officiers et des élites coloniales qui se trouvent en haut de l'échelle des valeurs et peuvent atteindre des sommes vertigineuses.

L'étude qu'a faite Geneviève Postolec des contrats de mariage des résidents de Neuville doit être prise à part. L'historienne a procédé au dépouillement de plus de 400 contrats de mariage, et ce nombre impressionnant d'actes lui permet de dresser un portrait nuancé de la pratique du douaire et du préciput en Nouvelle-France. Dans un échantillon aussi important, les valeurs extrêmes des douaires et préciputs les plus élevés ont moins tendance à tirer la moyenne vers le haut comme elles peuvent le faire dans des corpus d'actes plus réduits.

Les contrats de mariage dépouillés par Geneviève Postolec ont un douaire moyen de 525# et un préciput de 279#. L'auteure constate que plus de 87,3% des valeurs des douaires sont inférieurs à 1000#²⁶⁴, un taux qui se situe à 78,5% dans notre corpus. En

²⁶¹ Jocelyne Perrier, *op. cit.*, p.90.

²⁶² Nathalie Pilon, *op. cit.*, p.86

²⁶³ Louise Dechêne, *op. cit.*, p. 421

²⁶⁴ Geneviève Postolec, *Mariage et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782*, Thèse de Ph. D. (Histoire), Université Laval, 1995, p.238.

retirant les contrats de mariage où le douaire correspond à une valeur de 1000# ou plus du total de nos contrats, la moyenne des douaires qui était de 670# tombe à 433#. En reprenant cet exercice avec les données extraites du tableau *Distribution de la valeur du douaire au premier mariage (Neuville 1669-1782)*²⁶⁵ de Postolec, on obtient un douaire moyen de 425,5#, ce qui semble indiquer que les jardiniers montréalais adoptent les mêmes pratiques en ce qui a trait au douaire que les résidents de Neuville. Si l'on regarde plutôt du côté de la valeur dominante dans la distribution des douaires qui est de 300#, tant chez les jardiniers de Montréal (27 contrats ou 41,5%) que chez les Neuvilleois (158 occurrences ou 35,8%)²⁶⁶, alors on peut conclure qu'un grand nombre d'individus de notre cohorte respectent la coutume bien établie chez les paysans d'offrir à leurs épouses un douaire de 300#²⁶⁷. Est-ce dire, si l'on accepte l'hypothèse de Peter Moogk selon laquelle le montant du douaire choisi par les individus est un indicateur efficace de leur rang social, que la plupart des jardiniers de la colonie se percevaient comme étant au même niveau que les habitants ?

Pour appuyer sa démonstration, Moogk a reproduit la hiérarchie de la société coloniale en se basant sur les montants des douaires préfix extraits de 124 contrats de mariage passés dans la vallée du Saint-Laurent entre 1689 et 1729²⁶⁸. L'auteur a organisé les échelons de sa pyramide sociale en triant les mentions professionnelles des hommes telles qu'elles étaient inscrites dans les actes notariés. Nous avons reproduit et traduit les résultats présentés par l'historien dans l'annexe B.

En se basant sur les données de Moogk, la majorité des jardiniers (56,9%) se retrouve au quatrième échelon de la pyramide, soit celui des occupations modestes, avec les

²⁶⁵ Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.236.

²⁶⁶ *Ibid.*

²⁶⁷ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 421.

²⁶⁸ Peter Moogk, *La Nouvelle-France. The Making of French-Canada: a Cultural History*, East Lansing, Michigan, Michigan State University Press, 2000, p.167-168.

autres acteurs du secteur agroalimentaire. Un nombre presque égal de jardiniers se positionnent dans les catégories supérieures, avec 14 hommes au troisième échelon et 12 au quatrième échelon. Aucun jardinier ne se situe au bas de l'échelle sociale avec les journaliers et les charretiers alors que seulement 2 individus de notre cohorte se placent dans la classe sociale la plus élevée, au sommet de la hiérarchie avec les élites coloniales.

Ces données nous permettent de constater encore une fois que le groupe des jardiniers est fortement hétérogène. Si l'on regarde le douaire comme un instrument d'autoperception des individus dans cette société d'Ancien Régime, alors il y a presque autant de jardiniers qui considèrent appartenir au monde des petits artisans et des habitants qu'il y en a qui estiment faire partie des groupes supérieures.

4.1.3 Les apports au mariage

Les apports au mariage mentionnés dans les contrats de mariage représentent les biens, tant meubles qu'immeubles, que les époux apportent avec eux en tant que contribution au ménage. Ces biens peuvent être mis en commun et entrer dans la communauté, ou être conservés *en propre* et alors demeurer en dehors de la communauté de biens lorsque décédera le premier des deux époux. En général, les apports des hommes sont constitués de biens fonciers, alors que les femmes apportent plus souvent des biens meubles, des hardes, du linge, du cheptel ou des objets nécessaires au ménage comme des marmites, des ustensiles, etc.²⁶⁹. La composition du panier de biens apportés par

²⁶⁹ Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.147.

chacun n'est pas laissée au hasard, et Geneviève Postolec parle d'une certaine « complémentarité des apports »²⁷⁰ des deux sexes.

Au contraire des clauses sur le douaire et sur le préciput, les mentions des apports au mariage sont nettement moins fréquentes dans les contrats de mariage en Nouvelle-France. Pour le XVII^e siècle, Louise Dechêne rapporte que plus de la moitié des contrats ne stipule aucun apport. Postolec constate aussi que plus de 50% des contrats de mariage contractés à Neuville au XVIII^e siècle ne semblent pas faire mention des apports, toutefois l'historienne apporte une nuance à l'affirmation de Louise Dechêne : c'est l'apport de biens *clairement exprimé et détaillé* qui n'est pas systématique dans les contrats. Selon elle, « mis à part de très rares contrats où la partie traitant des apports des conjoints a été déchirée », les notaires font toujours mention de la formule « les époux se prennent avec leurs biens échus et à échoir »²⁷¹. Dès lors, il ne faut pas faire l'équation entre l'absence de mention détaillée des apports et l'absence d'apport.

Chez les jardiniers, c'est plus de 56,5 % des actes qui stipulent précisément un apport au mariage d'un des époux. Les apports masculins sont inscrits dans 17 contrats alors que les apports des épouses sont consignés dans 22 contrats, et neuf des 69 contrats énumèrent dans le détail les apports des deux parties. Cette prédominance des apports féminins sur les apports masculins a également été observée chez les Neuvilleois²⁷². Comme la plupart des biens répertoriés ne sont pas estimés en valeur monétaire, nous avons préféré les regrouper en 6 catégories : les biens immobiliers, les biens meubles,

²⁷⁰ Geneviève Postolec, « La reproduction sociale à Neuville au XVIII^e siècle : l'apport foncier au mariage » dans Rolande Bonnain, Gérald Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction sociale en milieu rurale France-Québec, XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, p.46.

²⁷¹ Geneviève Postolec, *Mariage et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782*, Thèse de Ph. D. (Histoire), Université Laval, 1995, p.146.

²⁷² Geneviève Postolec, *op. cit.*, p.147.

l'argent comptant, le cheptel vif et le cheptel mort²⁷³, les vivres et enfin les hardes et le linge. Le Tableau 4.3 présente les résultats de cette analyse.

Tableau 4.3

Apports au mariage

Catégorie de biens	Hommes	Femmes
Immobilier	9	8
Argent	5	6
Meubles	3	12
Cheptel vif et mort	2	5
Vivres	1	1
Hardes et linge	0	6

On constate que les biens fonciers constituent la catégorie la plus importante pour les jardiniers, alors que ce sont les biens meubles qui viennent au premier rang pour leurs épouses, ce qui s'inscrit dans la tendance générale observée dans l'ensemble de la population. Les biens immobiliers sont assez variés, tant chez les hommes que chez les femmes. On remarque du côté des époux un certain nombre de terres qui ont une faible valeur marchande, des concessions récentes dans les seigneuries de la rive sud de Montréal qu'ils font entrer dans la communauté de biens.

Louise Dechêne énonce dans *Habitants et marchands de Montréal* qu'en ce qui concerne le XVII^e siècle canadien, « les colons n'ont d'abord pas de propres »²⁷⁴.

²⁷³ On distingue le « cheptel mort », c'est-à-dire l'outillage utilisé dans une exploitation agricole, du « cheptel vif » qui est constitué du bétail.

²⁷⁴ Louise Dechêne, *op. cit.*, p.419.

Geneviève Postolec considère que cette affirmation, bien qu'elle soit acceptable pour les débuts de la colonie, ne peut s'appliquer au XVIII^e siècle. Selon elle, les habitants possèdent des biens puisque par « l'effet des générations, les acquêts des parents deviennent les biens propres de leurs enfants »²⁷⁵. On ne peut entériner cette dernière affirmation pour les jardiniers montréalais de notre groupe. Malgré le fait que notre étude se penche sur le XVIII^e siècle, il faut voir les jardiniers d'abord et avant tout pour ce qu'ils sont : des immigrants à 91,6 %. Même si la majorité des jardiniers se marie entre 1740 et 1770, ils arrivent au Canada au même titre que les colons du XVII^e siècle, c'est-à-dire qu'ils doivent tout recommencer. Bien entendu, certains d'entre eux obtiendront des biens lors du décès de leurs parents restés en Europe, et c'est pourquoi Pierre Philippe dit Péronne fait inscrire dans son contrat de mariage que « les biens mobiliers qui lui sont venus de la succession de son défunt père et de sa défunte mère entreront dans la communauté, et les biens immobiliers resteront de nature propre »²⁷⁶.

Du côté des épouses, les apports, tant au niveau des biens meubles qu'immeubles, proviennent essentiellement de la succession d'un mariage précédent ou d'un avancement d'hoirie de la part des parents. Ces avancements d'hoirie peuvent prendre la forme d'argent comptant, de cheptel vif ou mort, de meubles (surtout le lit garni) ou encore de hardes et de linge de maison. On peut observer un cas où les bestiaux et les vivres apportés sont « des dons des parents et amis »²⁷⁷. Marie-Françoise Boucher, qui épouse le Saintongais Michel Berthelot dit L'Espérance, peut compter sur un parrain bourgeois de Québec bien généreux puisqu'il lui donne, en plus d'un lit de plumes

²⁷⁵ Geneviève Postolec, « Le mariage dans la coutume de Paris : normes et pratiques à Neuville aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans Sylvie Dépatie *et al.* (dir.), *Vingt ans après « Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle »*. *Lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 212.

²⁷⁶ BAnQ-Q, notaire Paul-Andoine-François Lanouiller Desgranges, 13 juillet 1749, contrat de mariage entre Pierre Philippe et Marie-Catherine Gendreau.

²⁷⁷ BAnQ-M, notaire Louis Loiseau, 30 janvier 1763, contrat de mariage entre Jean Bargue et Marguerite Petit.

complet, de draps et de couverture, de marmites et de poêles à frire, « 100 livres de marchandises de son choix »²⁷⁸.

Notons que certaines veuves se distinguent par la valeur importante des biens qu'elles font consigner dans leur contrat de mariage. Françoise Achim, qui épouse en secondes noces le célibataire Pierre Bardet dit Lapierre en 1700, inscrit comme apports au mariage une maison et un emplacement sur la rue Saint-Jacques estimés à 700#, en plus de meubles et hardes d'une valeur de 1000# qui lui reviendront au décès de Bardet en tant que propres²⁷⁹. Marguerite Marchand, qui en est à son troisième mariage lorsqu'elle convole avec Simon Longueville le 8 octobre 1787, gardera la totalité des 1127# de biens meubles, hardes et linges et des 629# en argent qu'elle apporte de ses mariages précédents²⁸⁰. De son côté, Elisabeth Cordier, veuve du jardinier Clément, fait entrer dans sa nouvelle communauté de biens avec le jardinier Joseph Légal dit Sansquartier le terrain du faubourg d'Ailleboust d'une valeur de 2000# qu'elle a acquis peu de temps après la mort de son premier mari et de leur unique enfant²⁸¹.

L'analyse des douaires, préciputs et apports au mariage a permis de dresser un premier portrait du statut socioéconomique des jardiniers au moment de leur mariage. Ces hommes se comparent à la classe artisanale et se situent à un niveau légèrement supérieur de celui des paysans des campagnes. L'image demeure floue, et les inventaires après décès vont nous aider à la préciser.

²⁷⁸ BAnQ-Q, notaire Jean-Claude Louet, 22 janvier 1740, contrat de mariage entre Michel Berthelot et Marie-Françoise Boucher.

²⁷⁹ BAnQ-M, notaire Antoine Adhémar, 5 septembre 1700, contrat de mariage entre Pierre Bardet dit Lapierre et Françoise Hachim.

²⁸⁰ BAnQ-M, notaire Pierre-Rémi Gagnier, 29 septembre 1787, contrat de mariage entre Simon Longueville et Marguerite Marchand.

²⁸¹ BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzay, 1^{er} novembre 1750, contrat de mariage entre Joseph Légal dit Sansquartier et Elisabeth Cordier.

4.2 Niveau de fortune et niveau de vie

4.2.1 Source et méthodologie

Le meilleur outil à la disposition des historiens du Canada de l'époque coloniale pour combler les lacunes du contrat de mariage est l'inventaire après décès. Selon Louis Lavallée, « le contrat de mariage est indissociable de l'inventaire après décès. Cet acte complexe est le complément nécessaire au premier »²⁸². En effet, le contrat de mariage est rédigé lors de la formation de la communauté de biens du couple, ce qui correspond bien souvent au début de la vie active du couple, dans le cas de premières noces. L'inventaire après décès survient, quant à lui, à la fin de cette communauté de biens, la plupart du temps lors du trépas d'un des conjoints. L'inventaire nous donne ainsi un aperçu de la situation économique du couple à la fin de celui-ci, ce qu'il ne faudrait pas confondre avec la fin de la vie active, bien que les deux événements ne soient pas mutuellement exclusifs.

Nous pensons qu'une étude du statut socioéconomique des jardiniers serait incomplète sans un examen de cet acte notarié. Plus près de la réalité matérielle des personnes, l'inventaire après décès fige l'espace et le temps, à l'instar d'une photographie, et offre un arrêt sur image de la vie domestique d'un ménage à un moment précis de son existence.

L'inventaire après décès est un document notarié qui consiste en un recensement des biens meubles et immeubles, des titres et des papiers d'un individu au moment de son décès. Lorsque celui-ci est marié, on procède donc à l'inventaire après décès des biens

²⁸² Louis Lavallée, « Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France », *RHAF*, volume 28, numéro 3, décembre 1974, p.395.

de la communauté formée par le défunt et le conjoint survivant. L'inventaire est généralement dressé par un notaire, qui est assisté de deux « experts évaluateurs » chargés de l'estimation des biens. À Montréal, ces experts, toujours des hommes et souvent appelés *arbitres* dans les documents, sont habituellement de simples voisins ou des marchands locaux²⁸³.

Dans un premier temps, le notaire décrit les parties concernées par l'inventaire : la personne décédée, le survivant ou la survivante, les héritiers et les tuteurs s'il y en a, les arbitres en présence, etc. Les notaires les plus minutieux consignent la profession et le lieu de résidence des individus et l'âge des héritiers, majeurs et mineurs. S'ensuit une description qui se veut exhaustive, mais qui en réalité ne l'est souvent pas, de tous les biens appartenant à la communauté au moment précis de la prise de l'inventaire. Le notaire dresse la liste des meubles, des ustensiles, du linge, des outils, des animaux, etc., et précise le nombre d'objets, la matière dans laquelle ils sont faits. S'y ajoute souvent une mention qualitative : vieux, neuf, médiocre, méchant, neuf, usé, inutilisable, etc. Les biens sont alors estimés par les deux arbitres, ce qui par conséquent confère un niveau assez élevé de subjectivité à l'exercice. L'argent comptant, en espèces sonnantes, en ordonnances ou en monnaie de carte est également consigné. Après avoir fait le tour des objets se trouvant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison, le notaire fait une brève description des biens immobiliers et fonciers puis inscrit les dettes actives et les dettes passives du défunt ou de la communauté. Enfin, un inventaire des différents papiers et titres en possession du survivant conclut l'acte notarié.

²⁸³ Martine Cardin et John A. Dickinson, « Les inventaires de biens après décès et la civilisation matérielle dans les plaines de Caen et de Montréal, 1740-1780, dans François Lebrun et Normand Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'ouest XVII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherches en études québécoises, 1987, p.132

En dépit de la richesse des informations qu'il peut nous fournir, l'inventaire après décès n'est pas sans défaut. Tout d'abord, mentionnons que l'inventaire après décès n'a jamais eu un niveau de diffusion dans la société d'Ancien Régime comparable à celui du contrat de mariage, ni en France ni dans la colonie. Les taux les plus optimistes rapportent une représentativité de l'ordre de 41,2 % à Saint-Hyacinthe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, toutes catégories sociales confondues²⁸⁴, alors qu'Yvan Morin relève un taux de 11,3 % à Québec entre 1800 et 1819²⁸⁵. Il faut aussi rappeler que dans le cas du Canada, l'inventaire après décès est beaucoup plus rare chez les anglophones que chez les francophones, même à l'intérieur des couples mixtes²⁸⁶.

De nombreux facteurs intrinsèques et extrinsèques peuvent influencer la valeur scientifique et la portée historique d'un inventaire après décès. Du côté des facteurs extérieurs à l'acte, mentionnons par exemple le délai entre le décès de la personne et la rédaction de l'inventaire. Le contenu de l'acte variera grandement s'il est rédigé quelques semaines après le décès ou plusieurs années plus tard, au moment du remariage du veuf ou de la veuve; des biens pourraient alors avoir été vendus ou donnés en avancement d'hoirie. L'âge du défunt et le moment dans le cycle de vie où survient le décès sont aussi des facteurs externes qui auront une incidence non négligeable sur l'inventaire après décès. En ce qui a trait aux facteurs intrinsèques, il est bien entendu que la qualité des inventaires varie en fonction de la minutie et de la vigilance du notaire, comme c'est le cas pour tous les actes notariés. Certains notaires font des inventaires très courts, où les biens ne sont pas prisés (c'est le cas de l'inventaire du jardinier Antoine Chéroux) alors que d'autres notaires consignent les objets de façon

²⁸⁴ Christian Dessureault, *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie. Le cas de Saint-Hyacinthe 1760-1815*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1985, p.410.

²⁸⁵ Yvan Morin, « La représentativité de l'inventaire après décès- l'étude d'un cas : Québec au début du XIX^e siècle », *RHAF*, vol.34, n^o4, mars 1981, p.518.

²⁸⁶ Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^e siècle : préliminaire à une analyse », *RHAF*, vol.30, n^o2, septembre 1976, p.180.

aussi imprécise qu'« une boîte avec quelques marchandises »²⁸⁷. L'exhaustivité du recensement du notaire peut aussi être remise en question : est-ce que des meubles, des vêtements, de l'argent comptant auraient pu avoir été omis, volontairement ou involontairement ? Le notaire a-t-il pris en compte la table sur laquelle il rédige son inventaire, dans un document où il y a six nappes, mais aucune table²⁸⁸ ? Est-ce que les biens en nature propre du survivant ou les objets inclus dans son préciput ont été répertoriés ?

Également, et ceci est au cœur des débats entre les historiens sur l'utilisation des inventaires dans la recherche historique, peut-on se fier à l'estimation des biens faite par les deux priseurs alors qu'ils doivent évaluer des dizaines, voire des centaines d'objets, usagés pour la grande majorité ? On sait que les prix fluctuent avec le temps selon l'inflation. Dès lors, comment savoir si la prise des biens d'un inventaire après décès rédigé dans une période de grande inflation, on pense par exemple à l'année 1759²⁸⁹, reflétera proportionnellement la hausse des prix à la consommation ? Voilà autant de difficultés qui se présentent au chercheur qui souhaite mesurer la fortune et observer les conditions matérielles en se basant sur les inventaires après décès.

Pour pouvoir utiliser cette source, nous aurons recours à deux grilles d'analyses à la fois différentes et complémentaires. Ces outils ont été utilisés dans un nombre suffisant d'ouvrages pour offrir d'une part, des assises solides à une analyse historique de qualité, et d'autre part, présenter des éléments de comparaison avec d'autres groupes socioprofessionnels de la société montréalaise du XVIII^e siècle.

²⁸⁷ BAnQ-M, notaire Antoine Foucher, 17 janvier 1784, inventaire des biens de feu Joseph Potch Larivière, veuf de Françoise Vaury.

²⁸⁸ BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzay, 20 mars 1748, inventaire des biens de la communauté de Elisabeth Cordier, veuve de Joseph-Augustin Clément.

²⁸⁹ Jean-Pierre Hardy, « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans de Québec et de Montréal, 1740-1755 », *RHAF*, vol.40, n°3, hiver 1987, p.340.

Le premier exercice auquel nous soumettrons nos inventaires après décès est l'analyse du niveau de fortune mobilière. Ce calcul de la richesse des individus en se basant sur les valeurs accordées aux biens mobiliers et immobiliers a été pratiqué à maintes reprises dans la recherche historique au Canada, entre autres par Christian Dessureault²⁹⁰, Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot²⁹¹ et Jean-Pierre Hardy²⁹². La grille d'analyse développée par Dessureault dans son étude des paysans maskoutains sera mise à profit pour notre analyse.

Cette grille sépare les informations disponibles dans les inventaires après décès en trois catégories : les biens mobiliers, les biens immobiliers et les dettes. Dans le cas qui nous occupe, nous n'utiliserons pas les données sur les propriétés foncières et les immeubles puisque ces informations sont inconstantes dans les inventaires après décès. Certains inventaires mentionnent des propriétés foncières et des immeubles, mais n'apposent aucune valeur monétaire; évaluer nous-mêmes la valeur d'une terre serait un exercice périlleux. Dans ce pays de grands espaces où la terre est abondante, on sait que la valeur d'une terre ne se mesure pas à sa dimension, mais bien à son degré de mise en valeur : une immense concession en bois debout vaut beaucoup moins qu'un petit terrain tout en exploitation. Comme les informations sur la mise en valeur des propriétés foncières sont rarement précisées par les notaires dans les inventaires, nous avons préféré les mettre de côté.

Les biens mobiliers prisés dans les inventaires sont divisés en six catégories : les biens de consommation (meubles, vaisselle, linges et hardes, etc.), les biens de production

²⁹⁰ Christian Dessureault, « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent : éléments pour une réinterprétation », *RHAF*, vol.40, n°3, 1987, p.373-407; Christian Dessureault, *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie : le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1985, 564 pages.

²⁹¹ Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^e siècle : préliminaire à une analyse », *RHAF*, vol.30, n°2, septembre 1976, p.163-221.

²⁹² Jean-Pierre Hardy, « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans de Québec et de Montréal, 1740-1755 », *RHAF*, vol.40, n°3, hiver 1987, p.339-372.

(outils), le cheptel, les stocks de vivres, le numéraire et les créances. Après avoir fait la somme des valeurs estimées des biens, les dettes passives sont soustraites pour arriver à un total, positif ou négatif, qui représente la fortune mobilière d'un ménage.

Jean-Pierre Hardy, qui a examiné les inventaires après décès de cinq jardiniers montréalais, a employé une grille semblable, mais en divisant les biens de consommation en sous-catégories : les meubles, la vaisselle et les vêtements (incluant le linge) sont séparés et une catégorie « divers » a été ajoutée²⁹³. Ces sous-divisions soulèvent des questions d'ordre méthodologique, particulièrement le groupe « divers » qui n'est pas explicité. Nous préférons nous en tenir aux catégories traditionnelles élaborées par Dessureault pour cette partie de notre mémoire. En outre, nous n'utiliserons pas les données compilées par Hardy sur les cinq jardiniers en question parce nos résultats diffèrent à plusieurs endroits.

La méthode adoptée a l'avantage de permettre la comparaison avec d'autres groupes sociaux et d'établir un certain ordre de grandeur des niveaux de richesse entre les professions. Cette grille d'analyse tient aussi compte des quantités, ce qui est non-négligeable pour évaluer le niveau d'aisance matérielle d'une famille. Par exemple, les 16 nappes et 19 serviettes de table que possède le couple Favre-Bastien doivent peser plus dans la balance du point de vue du confort matériel que les deux nappes et six serviettes du couple L'Écuyer-Simer, bien que les deux ménages possèdent tous les deux du linge de table²⁹⁴. Autre élément important de cette grille d'analyse : elle inclut le numéraire. Un survol rapide des inventaires après décès de notre cohorte démontre en effet que certains ménages ont en leur possession une importante somme en espèces,

²⁹³ Jean-Pierre Hardy, *Jardins et jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse le temps, creuse la terre*, Québec, Septentrion, 2016, p.80-81.

²⁹⁴ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 16 mai 1752, inventaire de la communauté des défunts Jean-Baptiste Favre et Marie-Anne Bastien; BAnQ-M, notaire Louis Thibodeau, 8 juillet 1793, inventaire de la communauté de Jean L'Écuyer et Marie-Josèphe Simer.

en monnaie de carte et en ordonnance. Alors que l'inventaire des biens de la communauté d'Angélique Clocher et de feu Thomas St-Dizier dit Lyonnais révèle un ménage moyen en ce qui a trait aux biens de consommation, le total du numéraire montré au notaire en espèces sonnantes s'élève à plus de 5622#²⁹⁵ !

En revanche, certains chercheurs ont soulevé des problèmes à l'utilisation du niveau de fortune mobilière pour déterminer le niveau de richesse²⁹⁶. Les deux plus grandes contraintes à son application sont la problématique des valeurs accordées lors de la prisée et de la classification des objets dans les différentes catégories. Alors que la grille d'analyse a été développée pour les paysans des campagnes, certains biens sont difficiles à classer chez les urbains et les habitants des faubourgs; on pense immédiatement aux outils ou aux instruments de transport. Josée Desbiens mentionne par exemple avoir éprouvé des difficultés à classer les instruments d'attelage, qui sont mis dans la catégorie des biens de production par Dessureault à Saint-Hyacinthe, mais qui n'assument pas cette fonction chez les citoyens²⁹⁷. Nous avons dû faire face à des contraintes similaires avec les jardiniers, certains résidant à l'intérieur des murs de la ville et d'autres dans les côtes rurales plus éloignées.

Le deuxième outil auquel nous allons recourir dans le cadre de cet examen des inventaires est l'indice de niveau de vie. La grille d'analyse conçue par Micheline Baulant pour les inventaires après décès de la Brie du XVII^e et XVIII^e siècle, adaptée

²⁹⁵ BAnQ-M, notaire Antoine Foucher, 12 août 1780, Inventaire de la communauté de Thomas St-Dizier dit Lyonnais et Angélique Clocher.

²⁹⁶ Voir la présentation nuancée de Josée Desbiens dans son mémoire de maîtrise *Le niveau de vie et l'univers domestique des artisans montréalais entre 1740 et 1809*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1991, p.25-26, ou la critique de Dominique Bouchard, *Le niveau de vie des artisans du fer à Montréal et à Québec entre 1730 et 1780*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1992, p.10 à 14.

²⁹⁷ Josée Desbiens, *op. cit.*, p.26.

au Québec préindustriel par Christian Dessureault et John Dickinson²⁹⁸, répond en quelque sorte aux inquiétudes soulevées par l'indice du niveau de fortune. Cette méthode d'analyse consiste à synthétiser dans un indice mesurable le contenu d'un inventaire pour jauger « non pas tant la richesse que le degré de bien-être »²⁹⁹. Dans les mots de Micheline Baulant :

Il s'agit d'un indice *économique* ou *socioéconomique*. Plutôt économique si on l'applique à un échantillon suffisamment large et représentatif d'une population, plutôt socioéconomique si l'on s'en sert pour analyser la composition d'un groupe relativement restreint. C'est un indice de *niveau de vie* (et non de *mode de vie*). Même si les inventaires ne permettent pas de prendre en compte l'ensemble des structures de consommation, on peut y voir, dans une certaine mesure, un indice du niveau de consommation³⁰⁰.

Avec cet indice, le chercheur détecte la présence d'un bien à l'intérieur d'une liste préétablie d'objets, classés en cinq catégories, et lui accorde un pointage binaire (1 point pour la présence ou 0 point pour l'absence) qui est ensuite ramené sur 20. L'addition des pointages de chacune des catégories donne un indice sur 100, qui peut alors être comparé à ceux obtenus d'autres groupes de populations. Les cinq séries d'objets, qui vont du nécessaire au superflu, se présentent comme suit : 1 : le

²⁹⁸ Christian Dessureault et John A. Dickinson, « Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal 1740-1804 », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, héritier, succéder. La reproduction familiale en milieu rurale France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, p.153-167.

²⁹⁹ Christian Dessureault et John A. Dickinson, *loc. cit.*, p.155.

³⁰⁰ Micheline Baulant, « Niveau de vie et reproduction sociale. Les paysans de la région de Meaux (1751-1790), dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*, Chicoutimi, Centre interuniversitaire SOREP et Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, p.200.

nécessaire, 2 : la vie domestique, 3 : le confort, 4 : la civilisation, 5 : luxe. La liste des composantes de l'indice se trouve à l'annexe C.

Cet instrument a l'avantage considérable de ne pas tenir compte des valeurs monétaires accordées à chaque objet lors de la prise, le principal problème des inventaires; on cherche plutôt à estimer les conditions de vie des individus. La grille de Baulant/Dessureault/Dickinson n'aborde ni la question des dettes, ni du numéraire, ni des biens fonciers et immobiliers. Les hardes ont été volontairement exclues de l'indice, ce qui règle le problème de leur omission dans un nombre élevé d'inventaires³⁰¹. Surtout, cette méthode offre la possibilité de standardiser ce document fort complexe, ce qui permet une certaine homogénéité des résultats grâce à la grille d'analyse uniforme³⁰².

À la lumière de ces informations, il nous est permis de croire qu'en combinant ces deux approches ayant chacune leur mérite, nous serons à même de mieux comprendre les conditions matérielles dans lesquelles ont vécu les jardiniers de notre cohorte et de pouvoir les situer dans la hiérarchie socioéconomique du XVIII^e siècle montréalais.

Les recherches dans la base de données *Parchemin* nous ont permis de retrouver 18 inventaires après décès appartenant à autant de jardiniers uniques de notre cohorte. Le plus ancien inventaire a été dressé en 1730 et le plus récent en 1793. La grande majorité des documents est issue de la première communauté de biens contractée par ces jardiniers (16) alors que seulement deux inventaires sont le fait d'un second mariage. Les deux célibataires de notre corpus n'ont pas produit d'inventaire après décès. Avec un rapport de 18 inventaires pour 83 individus, la représentativité de l'inventaire chez les jardiniers s'élève à 21,7%, ce qui est supérieur au taux constaté à Québec par Yvan

³⁰¹ Christian Dessureault et John A. Dickinson, *loc. cit.*, p.158.

³⁰² Dominique Bouchard, *op. cit.*, p.17.

Morin (11,3 %) au début du XIX^e siècle, mais significativement inférieur à celui des paysans maskoutains (41,2 %) ou des boulangers montréalais (38 %)³⁰³.

Deux inventaires doivent être retirés de notre analyse parce qu'ils sont incomplets. L'inventaire de Jacques Pressec dit Montaubant, rédigé le 23 mars 1750, quelques semaines avant son remariage, n'emprunte pas la formule habituelle et est lacunaire à plusieurs égards. Le jardinier se présente devant le notaire pour déclarer que feu sa femme n'a laissé aucun meuble « sinon quelques hardes estimées à 100# et un lit de coton de 56# », et qu'il a vendu le tout pour faire prier Dieu et payer les funérailles, le médecin et le chirurgien³⁰⁴. Le second inventaire inexploitable est celui de la communauté de Jean-François Gaudreau et Angélique Clocher³⁰⁵ daté du 8 novembre 1751. Dans ce cas, les biens mobiliers ne sont pas recensés individuellement, mais simplement regroupés et prisés à 43# 10 sols, les hardes et le linge ne sont pas estimés du tout et il n'y a aucune information sur les dettes ou sur la présence ou l'absence de numéraire.

Notre corpus d'inventaires sera donc composé de 16 documents. Nous ne pourrions pas calculer le niveau de fortune mobilière d'Antoine Chéroux, puisque le notaire n'a pas fait priser les biens mobiliers qui y sont consignés³⁰⁶. Cependant, l'inventaire pourra servir à mesurer l'indice du niveau de vie de ce ménage puisque la liste des objets y est assez complète pour être appliquée à la grille d'analyse. Il est entendu que la petite

³⁰³ Robert Lamonde, *op. cit.*, 1997, p.50.

³⁰⁴ BAnQ-Q, notaire Jean-Henry Bouron, 23 mars 1750, inventaire de la communauté de Jacques Pressec dit Montaubant et Charlotte Daragon.

³⁰⁵ Il ne pas confondre la confondre avec sa nièce également nommée Angélique Clocher, épouse du jardinier Thomas St-Dizier dit Lyonnais.

³⁰⁶ L'inventaire d'Antoine Chéroux n'est pas un inventaire après décès à proprement parler puisqu'aucun des deux conjoints n'est décédé. Toutefois, comme il a été mentionné au chapitre 3, ce document est l'inventaire des biens en communs entre les deux concubins.

taille de notre échantillon d'inventaires après décès invite à la prudence dans l'interprétation des résultats de cette partie de l'analyse.

4.2.2 Analyse du niveau de fortune mobilière

Le tableau 4.4 rapporte les données compilées des niveaux de fortune mobilière de 15 jardiniers montréalais. En dépit du nombre limité d'inventaires après décès analysés, nous avons inscrit dans le tableau les moyennes et les médianes de chacune des catégories. Il faut garder à l'esprit que derrière ces statistiques se cachent des réalités fort complexes. Sans grande surprise, les niveaux de fortune des jardiniers démontrent une forte diversité à l'intérieur du groupe, ce qui rejoint les constats faits par plusieurs historiens qui ont examiné cet aspect chez d'autres groupes.

Tableau 4.4

Niveau de fortune de 15 jardiniers montréalais au XVIII^e siècle

Jardinier	Année	Biens de consommation %	Biens de production %	Cheptel %	Stocks %	Fortune mobilière brute	Numéraire %	Dettes actives %	Actif mobilier total	Dettes passives %	Net
St-Dizier, T.	1780	621 9,8	13 0,2	0 0,0	72 1,1	706	5622 88,8	0 0	6328	6 0,09	6322
L'Écuyer, J.	1793	403 7,3	0 0,0	42 7,6	0 0,0	405	3697 66,9	1424 25,8	5526	8,8 9,7	5037
Vervais, E.	1788	968 33,6	23 0,8	60 2,0	4,4 4,5	1177	144 5,0	1564 54,2	2885	105 3,6	2780
Perrault, J.-B.	1756	365 21,2	28 1,6	50 2,9	175 10,2	618	1015 59,1	85 4,9	1718	0 0,0	1718
Rousseau, J.-B.	1750	499 22,7	18 0,8	0 0,0	239 10,9	756	507 23,0	938 42,6	2201	937 42,6	1264
Clément, J.-A.	1748	1354 76,0	24 1,3	60 3,4	190 10,7	1628	117 6,6	37 2,0	1782	743 41,7	1039
Favre, J.-B.	1752	648 58,0	50 4,5	165 8	129 11,5	992	16 1,4	110 9,8	1118	83 7,4	1035
Sorel, P.	1740	599 66,1	0 0,0	107 8	0 0,0	706	200 22,0	0 0,0	906	0 0,0	906
Longueville, S.	1787	429 52,0	123 9	103 5	165 20,0	825	0 0,0	0 0,0	825	0 0,0	825
Peronne, P.	1777	251 33,7	102 7	258 6	90 12,1	701	0 0	43 5,8	744	50 6,7	694
Bernard, F.	1761	637 94,2	0 0,0	0 0,0	15 2,2	652	0 0,0	24 3,6	676	403 59,6	273
Potche, J.	1784	210 81,7	25 9,7	0 0,0	22 8,6	257	0 0,0	0 0,0	257	0 0,0	257
Bardet, P.	1730	185 0	0 0,0	0 0,0	0 0,0	185	0 0,0	0 0,0	185	0 0,0	185
Montrais, R.	1759	220 75,1	49 7	0 0,0	0 0,0	269	24 8,2	0 0,0	293	382 130,4	-89
Tessier, J.-B.	1756	404 95,7	0 0,0	0 0,0	18 4,3	422	0 0,0	0 0,0	422	662 156,9	-240
Moyenne		520	30	56	83	687	872	301	1724	275	1467
Médiane		429	23	42	72	701	24	24	906	83	906

* Les données ont été arrondies à la livre

La moyenne des fortunes mobilières brutes des 15 jardiniers s'élève à 687#, avec des écarts allant de 185# à 1628#; si l'on ajoute le numéraire et les créances, la moyenne grimpe à 1724#, le plus petit actif immobilier étant de 185# et le plus grand montant de 6328#. Il faut savoir que les inventaires de trois individus renferment d'importantes sommes d'argent comptant et ces montants tirent fortement la moyenne des fortunes vers le haut. Les veuves de Thomas St-Dizier dit Lyonnais, de Jean L'Écuyer et de Jean-Baptiste Perreault dit Potvin déclarent avoir en leur possession respectivement 5622#, 3697# et 1015# en espèces, en monnaie de carte et en ordonnances, ce qui peut s'expliquer par le fait que la vente de produits au marché implique une circulation monétaire³⁰⁷.

Nous avons comparé les indices de fortune mobilière avec ceux d'autres acteurs de la société montréalaise du XVIII^e siècle. Une mise en parallèle avec les autres groupes socioprofessionnels à l'avantage d'offrir un ordre de grandeur. (Tableau 4.5)

³⁰⁷ BAnQ-M, notaire Antoine Foucher, 12 août 1780, inventaire de la communauté de Thomas St-Dizier dit Lyonnais et Angélique Clocher; BAnQ-M, notaire Louis Thibodeau, 8 juillet 1793, inventaire de la communauté de Jean L'Écuyer et Marie-Josèphe Simer; BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzly, 15 mars 1756, inventaire de la communauté de Jean-Baptiste Perrault dit Potvin et Jeanne Garineau.

Tableau 4.5

Tableau comparatif : niveau de fortune mobilière

Auteur-e (année)	Groupe d'individus à l'étude	Région	Période des inventaires après décès	Nbr d'inventaires après décès	Actif mobilier, incluant numéraire et créance (moyenne)	Dettes (moyenne)	Fortune mobilière nette (moyenne)
Perrier, J. (2002)	Tanneurs	Montréal (gouv.)	1722-1807	29	5387	1544	3843
Fortin, G. (2018)	Jardiniers	Montréal (île)	1730-1793	15	1724	275	1467
Desbiens, J. (1991)	Artisans	Montréal (gouv.)	1770-1779	33	1212	184	1027
Fortin, G. (2018)	Jardiniers	Montréal (île)	1730-1793	12***	1024	280	744
Langlois, F.-I. (1996)	Charpentiers/ menuisiers	Montréal (gouv.)	1700-1765	23	1506	625	645
Dessureault, C. et Dickinson, J. (1992)	Paysans	Montréal (île) Boucherville (seign)	1770-1774	94	1035	437	598
Lamonde, R. (1997)	Boulangers	Montréal (gouv.)	1685-1789	25	1479**	895**	584**
Desbiens, J. (1991)	Artisans	Montréal (gouv.)	1740-1749	24	1257	714	542
Dessureault, C. et Dickinson, J. (1992)	Paysans	Montréal (île) Boucherville (seign)	1740-1749	94	911	502	409
Roy, E. (1997)	Tisserands	Montréal (plaine)	1733-1780	10	483	418	64

*Les montants ont été arrondis à la livre. ** Lamonde propose une moyenne *ajustée* où les deux valeurs extrêmes de sa distribution ont été retirées. Comme l'inventaire le plus riche de son groupe est 15 fois supérieur à la moyenne, nous utilisons aussi cette moyenne ajustée plutôt que la moyenne simple. *** Les inventaires de Thomas St-Dizier dit Lyonnais, de Jean-Baptiste Perrault dit Porvin et de Jean L'Écuyer ont été retirés de ce calcul.

À l'appui de ces données, il apparaît que les jardiniers peuvent se comparer avantageusement aux autres corps de métier. Ils semblent démontrer un niveau de richesse mobilière supérieur à celui des paysans et de la plupart des artisans, à l'exception des tanneurs qui possèdent sans hésitation les fortunes les plus élevées. À cause des limites de notre échantillon de 15 inventaires, nous devons être prudents avec ce constat. En retirant simplement les trois inventaires où sont répertoriées de grandes sommes d'argent comptant, le niveau de fortune mobilière nette des jardiniers tombe à 744# en moyenne, ce qui place ces hommes très légèrement au-dessus des artisans et des paysans, mais de façon beaucoup moins prononcée. Jean-Pierre Hardy, dans son analyse des inventaires après décès de cinq jardiniers parmi les plus prospères, en arrive à la même conclusion³⁰⁸.

La distribution des données du tableau 4.5 nous permet de faire quelques constats. Une poignée de jardiniers ont pu accéder un à niveau de prospérité enviable. C'est le cas des monoactifs Thomas St-Dizier dit Lyonnais et Edmé Vervais dit St-Amour. La fortune du premier est composée en grande partie de numéraires (88,8% de son actif immobilier total). Edmé Vervais dit St-Amour jouit de son côté d'une fortune matérielle qui repose à 33,6 % sur les biens de consommation et à 54,2 % sur des créances qui lui sont dues, qui oscillent entre 48# et 777#³⁰⁹. Vervais, en tant que fermier de l'Hôtel-Dieu et bailleur de ses vergers, se retrouve avec un grand nombre de créances qui sont probablement des sommes dues pour des ventes ou des loyers impayés. On ne s'étonne guère de constater que l'inventaire du pluriactif Jean L'Écuyer est le deuxième plus important en termes de niveau de fortune, surtout en ce qui à trait à la quantité de numéraire en sa possession au moment de sa mort (3697#). L'Écuyer passe plusieurs marchés dans la décennie 1760, qu'il paye tous en argent comptant :

³⁰⁸ Jean-Pierre Hardy, *op. cit.*, p.76-83.

³⁰⁹ BAnQ-M, notaire Joseph Papineau, 26 juillet 1788, inventaire de la communauté de Edmé Vervais et Marie-Anne Vivier.

contrat de livraison de pieux de cèdre (100#), de blé froment (92#), de bois équarris pour une maison (170#)³¹⁰. Celui qui a arboré tour à tour les titres de jardinier, peintre et marchand est très actif sur le marché foncier : il achète au cours de sa vie cinq terrains dans les faubourgs qu'il revend chaque fois en encaissant un beau profit. Par exemple, il achète deux parcelles au coteau Saint-Louis le 18 août 1764 pour la somme de 350#, et il les revend à peine 3 mois plus tard pour la somme de 550#³¹¹.

Les trois hommes possèdent très peu de biens de production, de cheptel ou de stock. Notons au sujet des biens de production que les outils repérés dans les inventaires des 15 jardiniers sont assez rudimentaires : râtaux, bêches, herses, pioches, arrosoirs et quelques brouettes. Les cloches et les châssis, deux outils nécessaires aux avancées techniques horticoles qui apparaissent en France et en Angleterre au XVII^e siècle, sont totalement absents des inventaires que nous avons dépouillés. Ce constat confirme les propos de Sylvie Dépatie qui avait signalé l'absence de mention de la culture sous verre dans les baux de locations de jardins et de vergers au XVIII^e siècle³¹².

Au milieu de la distribution se trouvent les jardiniers qui ont des niveaux de fortune mobilière situés entre 900# et 1718#. Les cinq inventaires qui se classent dans cette catégorie ont été rédigés entre 1740 et 1756. Les valeurs accordées aux biens de

³¹⁰ BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 5 février 1762, Marché de livraison de pieux de cèdre entre Joseph Chartran, de l'île Jésus, paroisse Ste Geneviève; et Jean Ecuier, peintre, de la ville de Montréal, faubourg St Joseph.; BAnQ-M, notaire Gervais Hodiesne, 28 novembre 1763, Marché de livraison de bois; par François Mondou et Paul Mondou, habitant, de Longueuil, frères, à Jean Lecuyer, peintre, du faubourg St Joseph, près de la ville de Montréal; BAnQ-M, notaire François Simonnet, 28 juin 1762, Marché de livraison de blé par Pierre Labarriere, de l'île Jésus, paroisse de Sainte-Geneviève, au profit de Jean Lecuyer, peintre, du faubourg Saint-Antoine.

³¹¹ BAnQ-M, notaire Pierre-Méru Panet, 18 août 1764, Vente de deux lopins de terre situés au coteau St Antoine; par Charles Hery, négociant, de la ville de Montréal, à Jean Ecuier, du faubourg St Joseph de la ville de Montréal; BAnQ-M, notaire Pierre-Méru Panet, 15 novembre 1764, Vente de deux lopins de terre situés au coteau St Antoine; par Jean Ecuier, peintre et Marie-Josèphe Simaire, son épouse, du faubourg St Joseph de la ville de Montréal, à Dominique Debartzsch, négociant, de la ville de Montréal.

³¹² Sylvie Dépatie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle », dans Sylvie Dépatie *et al.* (dir.), *Vingt ans après « Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle »*. Lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 242.

consommation de quatre d'entre eux s'avoisinent, avec des prisées entre 365# et 648#, alors que le ménage de Joseph-Augustin Clément et Élisabeth Cordier se démarque avec des biens de consommation estimés à 1354#, la valeur la plus élevée parmi les 15 inventaires pour cette composante de l'indice³¹³. Encore ici, les biens de production sont très peu présents, mais on constate une légère hausse dans la section du cheptel et des stocks. Soulignons également que deux communautés ont des dettes passives assez élevées, représentant 42,6% du total de l'actif mobilier de Jean-Baptiste Rousseau dit St-Jean et 41,7% de celui de Joseph-Augustin Clément.

Tout au bas de l'échantillon se trouvent les jardiniers ayant les communautés les plus modestes, avec une valeur nette inférieure à 900#, ce qui est le cas de sept jardiniers. Certains ménages s'en tirent mieux que d'autres du point de vue des biens de consommation. C'est le cas du pluriactif François Bernard dit Lafontaine qui possède pour 637# de biens de consommation, mais aucun outil ni cheptel, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il est devenu marchand tailleur d'habits depuis plusieurs années.³¹⁴ Les composantes liées au monde du travail comme l'outillage ou le cheptel sont mieux représentées parmi les individus de ce sous-groupe : trois d'entre eux possèdent des instruments de production qui composent plus de 13 % de leur fortune, et on dénombre chez Philippe Péronne deux petits cochons, un cheval de 3 ans et une jument de 13 ans, deux vaches et deux moutons, qui sont évalués ensemble à 258#. La présence de ces animaux chez ce jardinier pluriactif est un autre exemple de diversification de ses activités économiques.

Les deux jardiniers qui se trouvent au bas de l'échelle des fortunes ont des communautés dont le bilan entre actif et passif est négatif. Il s'est écoulé plus de 15

³¹³ BAnQ-M, notaire Louis-Claude Danré de Blanzay, 26 mars 1748, inventaire de la communauté de Joseph-Augustin Clément et Elisabeth Cordier.

³¹⁴ BAnQ-M, notaire Pierre-Méru Panet, 8 octobre 1761, inventaire de la communauté de François Bernard Lafontaine et Louise Larche.

années lorsque le jardinier Pierre Pommier dit St-Martin fait dresser l'inventaire de la communauté de son épouse Jeanne-Angélique Périllard, récemment décédée, et son premier mari. Pommier doit rendre des comptes au subrogé tuteur du fils unique des deux défunts. Il est possible voire probable que des biens mobiliers du premier ménage aient, avec le temps, été vendus, donnés ou tout simplement été fusionnés avec les meubles de la seconde communauté. Il est vrai cependant que Tessier fait partie des monoactifs qui sont demeurés locataires toute leur vie, il n'a donc pas pu bénéficier de l'effet de levier que permet parfois la possession de son propre terrain. L'absence d'outillage s'explique peut-être par le fait qu'au moment de sa mort, il était locataire d'un jardin où les outils de jardinage lui étaient fournis par le bailleur³¹⁵.

René Montrais, qui a été en alternance jardinier et journalier vers la fin de sa vie, semble avoir vécu humblement presque toute son existence. Déjà en 1757, il a été obligé de se départir d'un terrain au faubourg D'Ailleboust acheté 3 ans plus tôt parce qu'il se voyait « hors d'état de pouvoir soutenir les charges, clauses et promesses de paiements qu'il a fait le 1^{er} juillet 1754 »³¹⁶. Montrais fait dresser le 11 janvier 1759 l'inventaire de sa communauté avec feu Charlotte Juillet, décédée 19 ans auparavant, à la suite du mariage des deux seuls enfants issus de cette union. En plus de ne déclarer au notaire Simonnet que des objets vieux, usés et abîmés représentant à peine le montant de 265#, somme qui est déjà sans doute très augmentée par l'inflation. Le passif fait état de

³¹⁵ BAnQ-M, notaire François Lepailleur de la Ferté, 10 avril 1736, Marché de bail à loyer d'un jardin situé près de la ville de Montréal entre Pierre Legardeur de Repentigny, écuyer et capitaine d'une compagnie d'infanterie, au nom et comme grand-père et tuteur aux enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, écuyer et officier dans les troupes, son fils, et Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, écuyer et officier des troupes de la marine.

³¹⁶ BAnQ-M, notaire Antoine Foucher, 21 avril 1757, rétrocession d'un terrain par René Montret à Jean-Baptiste Tardif.

dettes nombreuses pour des besoins aussi primaires que du lait, du bois de corde, le loyer d'une maison et même 18# pour la location d'un poêle de chauffage³¹⁷.

Ce que l'examen minutieux des 15 inventaires dévoile, c'est qu'il existe une grande variété de niveaux de richesse et de conditions de vie chez les hommes qui ont exercé le métier de jardinier à Montréal au XVIII^e siècle. Une poignée d'individus ont pu tirer leur épingle du jeu en amassant un pécule très enviable et en participant activement au marché. La plupart ont toutefois vécu dans des conditions matérielles qui se rapprochent assez fortement de celle de leurs collègues du monde rural et artisanal. Inévitablement, un certain nombre de malheureux auront dû se contenter d'une vie matérielle médiocre orientée sur le minimum nécessaire pour survivre.

4.2.3 Analyse de l'indice du niveau de vie

Le calcul du niveau de vie de 16 jardiniers d'après leur inventaire après décès révèle un indice moyen de 37.1 (tableau 4.6) Dans l'ensemble, nous constatons une forte hétérogénéité à l'intérieur du groupe. En divisant également les 16 individus, on remarque que la médiane se trouve précisément à 40.0 avec d'un côté les indices situés entre 40.4 et 53.5, et de l'autre, les valeurs se trouvant entre 39.0 et 16.1. On retrouve dans le haut de la liste les jardiniers qui avaient les niveaux de fortune mobilière les plus élevés identifiés. Edmé Vervais, Jean L'Écuyer, Thomas St-Dizier et Philippe Péronne sont parmi les jardiniers ayant le niveau de vie le plus important, avec un indice entre 43.0 et 46.8. Avec un indice calculé à 53.5, le monoactif Jean-Baptiste Favre est définitivement le jardinier qui démontre le plus d'aisance matérielle. Le cas

³¹⁷ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 11 janvier 1759, inventaire de la communauté de René Montrais et Charlotte Juillet.

de Favre, le jardinier attiré des dames hospitalières de l'Hôtel-Dieu, est très intéressant et se distingue peut-être des autres à cause des circonstances exceptionnelles dans lesquelles l'inventaire après décès a été rédigé.

Tableau 4.6

Niveau de vie de 16 jardiniers montréalais au XVIII^e siècle

Jardinier	Année	Première nécessité	Vie domestique	Objets de confort	Objets de civilisation	Objets de luxe	Indice total
Favre, J.-B.	1752	20.0	18.0	8.8	6.7	0.0	53.5
Rousseau, J.-B.	1750	20.0	14.0	7.5	5.6	1.4	48.5
L'Écuyer, J.	1793	20.0	11.0	10.0	4.4	1.4	46.8
St-Dizier, T.	1780	18.3	17.0	0.0	7.7	0.0	43.0
Vervais, E.	1788	18.3	10.0	10.0	3.3	1.0	43.0
Peronne, P.	1777	18.3	15.0	5.0	4.4	0.0	42.7
Perrault, J.-B.	1756	20.0	13.0	6.3	2.2	0.0	41.5
Sorel, P.	1740	16.6	13.0	5.0	4.4	1.4	40.4
Longueville, S.	1787	16.6	14.0	5.0	3.3	0.0	39.0
Clément, J.-A.	1748	15.0	12.0	3.8	5.6	0.0	36.4
Tessier, J.-B.	1756	18.3	9.0	5.0	0.0	0.0	32.3
Chéroux, A.	1754	13.3	10.0	6.3	1.1	0.0	30.7
Bernard, F.	1761	13.3	8.0	2.5	5.6	0.0	29.4
Montrais, R.	1759	15.0	10.0	1.3	2.2	0.0	28.5
Bardet, P.	1730	9.1	9.3	1.3	1.3	0.0	21.0
Potche, J.	1784	6.6	6.0	1.3	2.2	0.0	16.1
Moyenne		16.2	11.8	4.9	3.8	0.3	37.1

Jean-Baptiste Favre dit St-Jean, 54 ans, et son épouse Marie-Anne Bastien, 59 ans, sont tous les deux assassinés brutalement le 13 mai 1752 à coups de pistolet, de couteau et de bêche de jardinier. Le voisin Jean-Baptiste Goyer dit Belisle est venu dérober l'argent comptant qui se trouve dans la maison. Bastien meurt sur le coup dans la

maison du verger Saint-Joseph qu'habite le couple alors que Favre succombe à ses blessures le lendemain à l'Hôtel-Dieu. C'est deux jours plus tard que le notaire Gervais Hodiesne procède à l'inventaire après décès en compagnie des deux tuteurs subrogés des enfants mineurs du couple et de Marie-Josèphe Dumouchelle, l'épouse du fils majeur d'un premier lit de Marie-Anne Bastien.

Ce qui est unique dans le cas de cet inventaire, c'est qu'il s'agit véritablement d'un arrêt sur image alors que la mort frappe de façon aussi subite qu'imprévisible. Il n'y a pas eu de maladie ou d'infirmité ici, qui auraient obligé le ménage à user de ses ressources pour pallier la perte de revenu ou payer les dépenses du chirurgien et du médecin. Fait extrêmement rare, nous avons entre les mains un inventaire où les deux conjoints meurent en même temps.

Jean-Baptiste Favre est jardinier pour les sœurs hospitalières depuis 1731. À peine trois mois avant sa mort, celui qui se dit « jardinier et arboriste » signe avec son épouse un bail à vie du verger Saint-Joseph à ½ profit avec la supérieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu³¹⁸. On peut donc supposer que la santé est toujours bonne et que le ménage se trouve encore dans la partie active de sa vie, d'autant plus qu'ils ont deux jeunes filles de 14 et 17 ans sous leur toit. Après plus de 20 années de vie commune et avant qu'ils ne doivent verser des avances d'hoirie à leurs filles, Jean-Baptiste Favre et Marie-Anne Bastien ont pu accumuler une fortune mobilière nette de 1035#. Ceci est sans compter qu'il manque à l'inventaire d'importantes sommes de d'argent volées par l'assassin qui « s'en étoit allé et luy avoit emporté tout l'argent qui restoit dans le tiroir », y compris un rouleau d'ordonnances et un portefeuille rempli de cartes³¹⁹. Nous

³¹⁸ BAnQ-M, notaire François Simonnet, 7 février 1752, bail à ferme d'un jardin par l'Hôtel-Dieu de Montréal à Jean Favbre, jardinier, et Marie-Anne Bastien.

³¹⁹ BAnQ-M, Fonds Juridiction royale de Montréal, *Procès contre Jean-Baptiste Goyer dit Bélisle, menuisier, époux d'Anne Descaries, accusé du meurtre de Jean Favre, jardinier au verger Saint-Joseph, et de sa femme Marie Bastien* - 14 mai 1752 - 4 juin 1752. Disponible en version numérisée intégrale sur le site internet de BAnQ.

croyons que la conjoncture particulière dans laquelle s'est produite la fin de la communauté de biens du couple Favre-Bastien a joué un rôle déterminant dans sa posture au sommet de la liste des indices du niveau de vie de notre corpus.

Les huit jardiniers se trouvant sous la médiane ont des indices assez variés allant de 16.1 à 39.0. L'écart est important. Ce sont les deux inventaires les plus modestes qui abaissent la moyenne de 37.1. René Montrais et Jean-Baptiste Tessier, qui avaient les deux niveaux de fortune mobilière les plus bas, semblent se tirer un peu mieux d'affaire à travers cette grille d'analyse. C'est Joseph Potche dit Larivière qui ferme la marche avec un indice de niveau de vie extrêmement bas de 16.1.

Cet immigrant du Saint-Empire romain germanique, âgé d'environ 61 ans au moment de son décès en 1784, semble avoir vécu dans le plus grand dénuement les dernières années de sa vie. Accablé par la malchance, il perd d'abord sa jeune épouse Marie-Françoise Varin, aussi d'origine germanique, en 1768 des suites de complications liées à l'accouchement de leur fille Catherine. Il se retrouve donc veuf à 45 ans, avec huit enfants mineurs à sa charge. Il ne se remariera jamais. Celui qui a été jardinier dans les premières années de sa vie conjugale a terminé ses jours en tant que journalier. Les biens recensés par le notaire Antoine Foucher ne couvrent même pas l'essentiel : pas de table, pas de chaise ni meuble de rangement, à peine un peu de vaisselles, quelques vêtements et un poêle de taule évalué à 12#. Potche ne possède que 4 des 12 articles du volet *Première nécessité*, 6 des 20 objets du volet *Vie domestique* et un seul objet du volet « *Objets de confort*. L'homme semble toutefois avoir aimé fumer pour se divertir, puisqu'on retrouve dans son maigre inventaire 4 carottes de tabac estimées à 1# 10 sols, un sac contenant environ 5 lb de tabac d'une valeur de 6# et un panier avec plusieurs calumets valant ensemble 10#³²⁰. Voyant que la succession de Potche s'avère

³²⁰ BAnQ-M, notaire Antoine Foucher, 17 janvier 1784, inventaire de la communauté de Joseph Potch dit Larivière et de Françoise Veurry.

plus onéreuse que profitable, le tuteur des 5 enfants mineurs et la seule fille mariée du couple vont y renoncer et vendre les biens aux enchères.

Un constat : chez les jardiniers de notre échantillon, il semble que le niveau de fortune mobilière soit en adéquation avec l'indice du niveau de vie. Cette observation va à l'encontre de ce qu'affirme Micheline Baulant dans son étude du niveau de vie des familles rurales de la Brie au XVIII^e siècle³²¹. Ceci est peut-être dû au petit nombre d'inventaires dont nous disposons. Une autre explication plausible est le fait que chez les paysans, les biens de production et surtout le cheptel constituent les principales composantes de la fortune paysanne³²² deux catégories de biens qui ne font pas partie de l'indice du niveau de vie. Dès lors, il nous semble que les paysans se trouvent désavantagés dans cet indice par rapport aux jardiniers qui n'ont pas besoin de beaucoup d'animaux pour exercer leur profession.

4.2.4 Composantes de l'indice du niveau de vie

Le premier volet de l'indice du niveau de vie rassemble les objets de première nécessité considérés comme indispensables pour tout ménage au Canada de l'ère coloniale. C'est dans cette catégorie qu'on retrouve des objets tels que le lit, la vaisselle, la table, les chaises, etc. Les jardiniers de notre corpus obtiennent un indice moyen de 16.2 pour ce volet. À l'exception des deux ménages les plus démunis du groupe, qui ont des indices

³²¹ Micheline Baulant, « Niveau de vie des familles rurales dans la Brie du XVIII^e siècle », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre. Hériter. Succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, p.142.

³²² Christian Dessureault et John A. Dickinson, « Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal 1740-1804 », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, p.157.

de 9.1 et 6.6, tous les jardiniers détiennent au moins les 2/3 des objets de la liste, et les trois ménages les mieux nantis possèdent tous les objets. Il n'y a rien d'étonnant à cette situation : il s'agit du strict minimum.

Le second volet regroupe aussi des objets du quotidien très répandus, nécessaires à la vie domestique, mais où certaines distinctions entre les individus peuvent être effectuées. Par exemple, les fers à flasquer (repassage) ne sont pas d'une absolue nécessité pour survivre, ni la nappe ou le buffet, mais la crémaillère, la huche à pain ou la poêle à frire font partie intégrante d'un équipement ménager de base. Les 16 inventaires après décès ont révélé un indice moyen de 11.8, et aucun inventaire ne comporte tous les biens de cette liste. Tous les objets compris dans ce volet sont présents au moins une fois dans un des inventaires.

Les trois derniers volets de l'indice sont ceux où l'historien peut véritablement constater une différenciation prononcée dans le niveau de consommation des individus à l'intérieur d'un groupe.

Le volet *objet de confort* est réservé aux biens de consommation qui rendent la vie quotidienne plus agréable. Selon le niveau d'aisance économique, ces objets peuvent varier en qualité et en raffinement. Tous les jardiniers du corpus ont possédé des biens rendant leur habitation plus confortable : le niveau le plus bas est de 1.3 pour les trois ménages les plus modestes, et le plus élevé se trouve chez Edmé Vervais dit St-Amour et Jean L'Écuyer avec un indice de 10.0. Avoir un oreiller pour poser sa tête, des rideaux à sa fenêtre ou une bergère pour s'asseoir semble faire partie du quotidien d'un bon nombre de jardiniers. En revanche, les parapluies, parasols et paravents sont entièrement absents des inventaires dépouillés, comme ils le sont d'ailleurs de la plupart des inventaires de l'époque étudiée.

Le quatrième volet ambitionne de mesurer le niveau de civilisation des individus et la « pénétration de certaines pratiques associées à la progression de la culture occidentale urbaine »³²³. La plupart des éléments qui composent ce volet sont de nature symbolique, et nous permettent d'en connaître un peu plus sur le niveau d'instruction des hommes et des femmes sur lesquels repose cette étude. La présence d'essuie-main, de fourchettes, de couteaux et de verre à boire suggère des manières de table plus raffinées que la simple cuillère et le gobelet de fer-blanc. Une balance et des poids laissent entendre l'usage du calcul, les livres et le papier insinuent un niveau d'instruction élevé et les cartes et les atlas démontrent une ouverture sur le monde. On retrouve très peu de ces éléments de civilisation chez les jardiniers qui obtiennent une moyenne de 3.8 pour ce volet.

Le jardinier-aubergiste Jean-Baptiste Rousseau et son épouse Marie Compain sont le seul couple qui possède des livres : deux tomes de *La vie de Saint François*, une paire d'*Heures de vie*, une *Semaine sainte* et quatre livres « de différents auteurs »³²⁴. On retrouve des instruments de calcul dans les inventaires des jardiniers Simon Longueville et Joseph Potche, mais aucun instrument de musique ni de mesure du temps chez les jardiniers. Il faut préciser que plusieurs jardiniers, qu'ils soient à leur compte ou non, devaient utiliser des « tailles », ces petits bâtons de bois divisés en deux parties qui se rapportent exactement et grâce auxquels le vendeur et l'acheteur peuvent tenir les comptes des marchandises vendues et des sommes dues en échange. Les fourchettes et les miroirs sont les objets qui sont les plus fréquents et ils sont présents chez neuf jardiniers sur 16, et du tabac a été recensé chez trois jardiniers. Enfin, on dénote la présence d'objets *suggérant* un certain raffinement dans l'alimentation : huit jardiniers ont des cafetières ou des moulins à café, deux peuvent assaisonner leur repas

³²³ Dominique Bouchard, *Le niveau de vie des artisans du fer à Montréal et à Québec entre 1730 et 1780*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1992, p.16.

³²⁴ BAnQ-M, notaire Jean-Baptiste Adhémar, 30 avril 1750, inventaire de la communauté de Jean Rousseau dit St-Jean et Marie Compain.

du soir d'un peu de poivre alors que l'on retrouve des condiments (vinaigre) dans deux autres maisonnées.

Le cinquième et dernier volet de la grille d'analyse réunit les objets les plus chers et les plus rares dans la colonie. Les horloges et les montres, les lustres et le cristal, les matières nobles telles que l'acajou, le marbre ou la porcelaine sont entièrement absents des 16 inventaires après décès de notre échantillon. Ces objets de distinction sociale sont absolument hors de portée du ménage moyen, et on ne s'étonne guère de constater que seuls 4 jardiniers inscrivent un point dans cette section, ce qui explique l'indice moyen de 0.3. Les inventaires des jardiniers Vervais, L'Écuyer, Rousseau et Sorel contiennent chacun des pièces d'argenterie (gobelets, couverts, tasses), mais jamais en grande quantité.

L'indice du niveau de vie a beaucoup été utilisé par les historiens pour mesurer une évolution générale du niveau de vie et du bien-être matériel dans le temps. Il nous est impossible de procéder à ce genre d'exercice à cause du petit nombre d'inventaires rédigés sur une longue période de temps dont nous disposons pour notre analyse.

Nous avons comparé l'indice de niveau de vie moyen des 16 jardiniers avec ceux d'autres groupes. Le tableau 4.7 permet de consulter d'un seul coup d'œil les résultats des autres chercheurs récoltés çà et là dans les différentes études.

Tableau 4.7

Tableau comparatif : indice du niveau de vie

Auteur-e (année)	Groupe étudié	Région	Période IAD	IAD	Indice du niveau de vie
Poliquin, M.-C. (1996)	Aubergistes	Montréal	1700-1755	14	49.0
Bouchard, D. (1994)	Artisans du fer	Montréal et Québec (région)	1770-1780	30	48.7
Perrier, J. (2002)	Tanneurs	Montréal (gouv.)	1722-1807	29	47.8
Bouchard, D. (1994)	Artisans du fer	Montréal et Québec (région)	1740-1750	27	43.4
Desbiens, J. (1991)	Artisans	Montréal (gouv.)	1770-1779	33	41.2
Laperle, D. (1997)	Meuniers	Montréal (gouv.)	1730-1760	22	40.7
Desbiens, J. (1991)	Artisans	Montréal (gouv.)	1740-1749	24	37.9
Fortin, G. (2017)	Jardiniers	Montréal (île)	1730-1793	16	37.1
Lamonde, R. (1997)	Boulangers	Montréal (gouv.)	1685-1789	25	35.5
Laperle, D. (1997)	Meuniers	Montréal (gouv.)	1700-1730	14	33.6
Roy, E. (1997)	Tisserands	Plaine de Montréal	1733-1780	10	33.6
Dessureault, C. et Dickinson, J. (1992)	Paysans	Montréal (île) Boucherville (seign.)	1770-1774	94	31.7
Dessureault, C. et Dickinson, J. (1992)	Paysans	Montréal (île) Boucherville (seign.)	1740-1749	94	28.8
Laperle, D. (1997)	Meuniers	Montréal (gouv.)	1642-1700	6	28.5

IAD = Inventaire après décès

Avec les indices les plus élevés, les artisans des métiers du fer, les tanneurs et les aubergistes se retrouvent au sommet de la liste des ménages les mieux nantis du point de vue des objets de consommation et du niveau de vie³²⁵. La moyenne de 37,1

³²⁵ Il est à noter, au sujet des aubergistes, que les objets de consommation sont en grande partie à ranger dans les objets de production. Ceci explique pourquoi on retrouve chez le jardinier-aubergiste Jean-Baptiste Rousseau une grande quantité de draps, de taies d'oreiller, de tables, etc.

observée chez les jardiniers les place dans le deuxième tiers avec la plupart des artisans³²⁶, légèrement au-dessus des boulangers et des tisserands. La taille de notre corpus d'inventaires nous empêche de tirer de grandes conclusions à cette étape-ci. Cela dit, les indices de 28.8 (1740-1749) et 31.7 (1770-1774) obtenus par Christian Dessureault et John Dickinson chez les paysans des seigneuries de Montréal et Boucherville laissent entendre que les jardiniers affichaient un niveau de vie et de confort matériel qui se rapproche beaucoup plus du monde artisanal intra-muros et des faubourgs que de celui des habitants des campagnes.

* * *

À travers cet examen des contrats de mariage et des inventaires après décès, le portrait socioéconomique des jardiniers montréalais se précise. L'analyse des douaires et des préciputs a révélé que les jardiniers ont des pratiques similaires à celles adoptées par la plupart des corps de métiers du monde artisanal. Du point de vue du statut social, les jardiniers ne se trouvent jamais bien loin des autres acteurs du secteur agroalimentaire urbain et périurbain comme les boulangers et les meuniers. La proximité de la ville, obligatoire pour la vente de produits fragiles et périssables, permet à plusieurs jardiniers de s'intégrer en quelque sorte au monde du commerce, au même titre que les artisans qui vendent les produits de leurs ateliers. Ils adoptent des comportements

³²⁶ Josée Desbiens étudie tous les groupes de métiers du monde artisanal (fer, bâtiment, cuir, alimentation, arts et luxe, vêtement, transport, bois, divers). Toutefois, nous avons préféré utiliser la moyenne totale du tableau IX (p.53) parce que les inventaires dépouillés pour chacun des métiers se trouvaient en trop petit nombre.

économiques qui les placent un peu au-dessus de la paysannerie et des occupations plus modestes comme les journaliers et les charretiers.

Les niveaux de richesse et l'indice du niveau de vie mesurés à partir d'un nombre restreint d'inventaires sont venus confirmer en partie cette première impression. Les jardiniers n'ont pas besoin de beaucoup d'outils ni d'un grand cheptel pour pratiquer l'horticulture à des fins commerciales, ce qui leur laisse plus de ressources économiques pour améliorer leur condition matérielle et leur quotidien. Possédant peu de biens de production, ne conservant guère de stocks, on remarque toutefois parmi les plus grandes fortunes la présence de sommes considérables de numéraire et de créances, une caractéristique qui avait aussi été observée chez les boulangers³²⁷. Ceci est tributaire du fait que les jardiniers doivent vendre leurs produits au marché où l'argent et les créances circulent. Après tout, le jardinier ne peut entreposer ses fruits et légumes pour les revendre plus cher en temps de disette, comme peut le faire l'habitant avec son blé. Il ne va pas non plus investir ces sommes dans plus d'équipement : combien de bûches et de pioches un homme peut-il utiliser en même temps ? Quant au cheptel, une vache, peut-être un cochon ou quelques poules suffisent amplement aux besoins de la maisonnée.

Le constat général doit être nuancé à cause de la grande diversité des niveaux de fortune, des niveaux de vie et des statuts socioéconomiques constatés. Comme l'examen de la pratique du métier l'a révélé au chapitre 3, les jardiniers constituent un groupe hétérogène, à l'instar de la plupart des groupes socioprofessionnels étudiés par les chercheurs. La monoactivité s'est avérée être un choix judicieux pour des individus comme Jean-Baptiste Favre, Edmé Vervais et Thomas St-Dizier car la vente des fruits et légumes leur a donné accès à une quantité importante de numéraire. Pour d'autres,

³²⁷ Robert Lamonde, *op. cit.*, p.63.

c'est la combinaison du jardinage avec un métier urbain comme peintre ou aubergiste qui a permis à Jean L'Écuyer et Jean-Baptiste Rousseau de diversifier leurs activités et atteindre un niveau de vie confortable. Certains jardiniers disposent de fortunes appréciables : ils offrent à leurs épouses des douaires élevés et adoptent des modes de consommation qui les rapprochent des classes sociales supérieures. Les plus malchanceux, surtout ceux qui alternent entre le jardinage et les contrats de journaliers, devront se contenter d'un confort matériel limité au strict minimum et ne laisseront à leurs descendants que des dettes. La majorité des jardiniers évoluent quelque part entre les deux. Ils adoptent les mêmes pratiques de douaire et de préciput que les habitants des campagnes, et vivront dans des conditions matérielles confortables et adéquates sans excès de luxe, comme leurs contemporains de la ville et des faubourgs.

CONCLUSION

Ce mémoire avait pour ambition de combler les lacunes de l'historiographie concernant les individus pratiquant l'horticulture à des fins commerciales sur le territoire de l'île de Montréal au XVIII^e siècle. À travers les différentes démarches entreprises dans le cadre de cette étude, nous avons cherché à répondre à notre question de départ, à savoir, est-ce que les jardiniers professionnels de Montréal forment au XVIII^e siècle une communauté socioprofessionnelle cohérente, affichant des caractéristiques sociales, économiques et démographiques qui la distinguent des classes paysannes, artisanales et marchandes, ou est-ce que leur profil correspond plutôt à celui d'individus disparates, agissant de façon autonome et n'ayant que peu de choses en commun, mis à part leur intitulé professionnel parfois passager ? Notre enquête aura permis de jeter de la lumière sur ces hommes jusqu'ici négligés par les historiens canadiens.

Le premier chapitre a permis de jeter les bases théoriques et méthodologiques de notre recherche. Alors que les études historiques sur la culture des fruits et légumes et sur l'alimentation des habitants de la Nouvelle-France se sont multipliées au cours des dernières années, on en sait toujours très peu sur les individus qui ont fait de l'horticulture commerciale leur principale activité économique. C'est du côté de l'historiographie française et anglaise, à la fois dans les études d'histoire rurale régionale et les monographies sur les grands jardins royaux, que nous avons dû tourner notre regard pour obtenir des réponses sur l'organisation et le développement de cette profession à l'époque moderne. De cet exercice historiographique a résulté l'élaboration de notre problématique.

Le second chapitre a brossé un premier portrait des jardiniers avant qu'ils ne s'adonnent à l'horticulture commerciale à Montréal à l'aide de certains indicateurs sociodémographiques. Dans un premier temps, nous avons examiné le milieu d'origine des 83 jardiniers de notre cohorte et avons déterminé que la profession était occupée massivement par des immigrants. En fait, la proportion d'Européens parmi les rangs des horticulteurs, établie à 91,6%, est sans commune mesure avec celle que l'on retrouve chez d'autres groupes professionnels de la société montréalaise. Le groupe de jardiniers professionnels se distingue aussi par le grand nombre de soldats qui composent ses rangs (61,4%), un fait qui n'est pas sans lien avec la surreprésentation des immigrants. Dans un deuxième temps, l'analyse des mariages a révélé que les jardiniers ont adopté sensiblement les mêmes comportements matrimoniaux que leurs compatriotes, sauf en ce qui a trait à l'âge au mariage, plus élevé chez les jardiniers et leurs épouses, ainsi qu'à la proportion plus importante de jardiniers qui ont épousé des veuves. Enfin, tant chez les hommes que chez les femmes, le métier du père ne semble pas avoir été un facteur déterminant dans les stratégies matrimoniales des époux puisque seulement trois jardiniers étaient fils de jardiniers et aucune épouse n'était fille de jardiniers. Les stratégies nuptiales adoptées par les jardiniers reposent essentiellement sur les facteurs de proximité géographique et de disponibilité du bassin matrimonial.

Le troisième chapitre s'est intéressé aux modalités d'exercice du métier de jardinier à Montréal. Pour déterminer si nous étions en présence d'un groupe socioprofessionnel cohérent, nous avons analysé le parcours individuel de chacun des 83 jardiniers de notre cohorte pour détecter des tendances dans les trajectoires professionnelles. Nous cherchions à savoir comment ils ont pratiqué l'horticulture à Montréal, et de quelle façon cette activité économique s'inscrivait dans le cycle de vie familiale des individus. La reconstruction des itinéraires professionnels des jardiniers a d'abord permis de constater qu'il existe trois façons de pratiquer l'horticulture à Montréal au XVIII^e siècle. Une minorité d'individus vont faire du jardinage leur unique

activité professionnelle après leur arrivée dans la colonie : ce sont ceux que nous avons qualifiés de monoactifs. Ils ont en commun d'avoir tiré l'essentiel de leur subsistance de la culture et la vente des fruits et légumes, mais il appert que l'intensité avec laquelle ils ont pratiqué leur métier a grandement varié d'un individu à l'autre. Certains sont devenus des acteurs importants de l'économie locale des faubourgs, employant de la main d'œuvre et acquérant plusieurs propriétés foncières, alors que d'autres sont demeurés locataires toute leur vie des jardins et vergers qu'ils ont exploités. Nos observations suggèrent cependant que le jardinage à Montréal se présente généralement comme une occupation temporaire, que l'on pratique en alternance ou simultanément avec une ou plusieurs activités professionnelles. En effet, la grande majorité des jardiniers vont emprunter la voie de la biactivité ou de la pluriactivité. Pour les uns, le jardinage dans les faubourgs de la ville est un tremplin vers la vie rurale alors que pour les autres, il s'agit d'un refuge après quelques années infructueuses passées sur une concession. Le fait que l'horticulture soit une occupation saisonnière qui se pratique à proximité des villes favorise la complémentarité des activités économiques chez les jardiniers qui vont souvent faire des incursions dans le monde artisanal ou agricole. Cette diversité des pratiques semble caractériser le métier.

Nous avons tenté dans ce chapitre de mesurer le rôle joué par la main d'œuvre familiale dans les activités horticoles du ménage. Malheureusement, les femmes et les enfants sont pour ainsi dire absents des sources interrogées, même si l'on soupçonne que la vente des fruits et légumes au marché devait être l'apanage de l'épouse, et que filles et garçons ont dû assister leur père dans les jardins et les vergers, à l'instar des enfants de l'habitant des campagnes. Il s'avère toutefois que certains parents ont choisi de se priver de l'aide de leurs enfants puisque plusieurs garçons sont mis en apprentissage chez des artisans de la ville alors que des enfants des deux sexes sont engagés comme domestiques. Enfin, la transmission du métier à la génération suivante est plutôt faible chez les jardiniers avec seulement 5 fils et 5 filles qui continuent d'évoluer dans le monde horticole. Le métier de jardinier à Montréal ne se transmet donc pas de père en

fil, et ce sont des facteurs tels que la propriété de la terre au moment du mariage du fils ou le réseau de sociabilité des parents chez la fille qui vont avoir le plus d'impact sur la reproduction socioprofessionnelle.

Le dernier chapitre de cette étude a cherché à établir le statut économique des jardiniers au début et à la fin de leur vie active pour pouvoir les comparer aux autres groupes professionnels et de les situer dans la hiérarchie socioéconomique montréalaise du XVIII^e siècle. Notre analyse des contrats de mariage a révélé que les jardiniers embrassent des pratiques semblables à celles des artisans en ce qui a trait au douaire et au préciput, ce qui les place un peu au-dessus des habitants des campagnes et des occupations plus modestes comme les journaliers et les voituriers au début de leur vie active. Nous avons conclu que leur statut social se rapproche de celui d'autres acteurs du secteur agroalimentaire comme les boulangers et les meuniers. La mesure des indices de niveau de vie et de niveau de fortune à l'aide des inventaires après décès indique de son côté une grande hétérogénéité des profils économiques après plusieurs années de labeur dans le monde horticole. La proximité de la ville et de son bassin de consommateurs et les forts montants de numéraire aperçus dans les inventaires suggèrent une intégration des jardiniers au marché, et le peu d'investissement en cheptel mort et en cheptel vif requis pour la culture des fruits et légumes laisse supposer une plus grande disponibilité des ressources financières pour améliorer les conditions matérielles au quotidien. Toutefois, les grandes disparités observées entre les jardiniers, accentuées par le petit nombre d'inventaires disponibles, démontrent qu'il n'y a pas un profil économique type qui puisse représenter les jardiniers.

À la lumière des résultats obtenus, on ne peut conclure à l'existence d'une véritable communauté professionnelle de jardiniers à Montréal au XVIII^e siècle. Notre recherche démontre plutôt que les hommes qui s'adonnent à l'horticulture commerciale dans la ville et ses faubourgs et qui arborent le titre de jardinier dans les actes notariés sont des individus hétéroclites, agissant de façon autonome et au final, ayant peu de chose en

commun excepté leur intitulé professionnel, souvent temporaire. Mis à part quelques individus qui vont réussir à prospérer dans le monde horticole, demeurer dans ce milieu toute leur vie et développer une véritable expertise, les rangs des jardiniers sont surtout peuplés de soldats nouvellement débarqués et d'immigrants récents pour qui la présence dans les jardins et les vergers montréalais est provisoire.

Nos observations suggèrent que deux phénomènes sont en cause pour expliquer le caractère majoritairement transitoire de la profession à Montréal au XVIII^e siècle.

D'une part, on retrouve des facteurs qui sont inhérents à cette activité professionnelle. L'horticulture est une activité saisonnière qui doit se pratiquer à proximité de la ville. Alors que l'aubergiste, le charron, le boulanger, le tisserand peuvent continuer d'exercer leur profession l'hiver durant, le jardinier doit pratiquer une activité complémentaire au cours de la saison froide s'il veut assurer la subsistance de sa famille. Une fois les fruits et légumes vendus, les graines séchées et entreposées et les arbres fruitiers taillés, le jardinier qui vit à l'intérieur des murs de la ville ou dans les faubourgs a l'opportunité de diversifier ses activités professionnelles en pratiquant l'artisanat ou en s'engageant comme journalier. Notre recherche démontre que la plupart des jardiniers montréalais ont adopté des stratégies de diversification professionnelle, simultanément ou en alternance. Cette pluriactivité qui caractérise le métier accentue l'hétérogénéité des parcours professionnels, limitant ainsi la cohésion du groupe socioprofessionnel.

D'autre part, la multiplication accélérée des terrains horticoles à vocation commerciale et l'augmentation marquée du nombre de jardiniers à Montréal sont des phénomènes qui surviennent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au moment où la ville se développe et la population augmente. Plusieurs choix s'offrent à ces jeunes soldats célibataires et aux immigrants lorsqu'ils débarquent dans la ville. Ils peuvent aller s'établir sur une concession pour y pratiquer l'agriculture, comme de nombreux colons

l'ont fait avant eux. Cette option comporte son lot d'inconvénients, dont des conditions de vie difficiles dans les premières années et des décennies de durs labeurs et de défrichement à effectuer avant de pouvoir vivre à peu près confortablement. Il faut ajouter à ceci le facteur non négligeable de l'isolement. Plus on avance dans le XVIII^e siècle, plus les terres concédées par les seigneurs se trouvent dans des côtes éloignées de la ville et des bourgs, ce qui réduit les chances de trouver rapidement une épouse et d'établir des liens sociaux. Les nouveaux arrivants ont aussi l'opportunité de s'engager chez un artisan des faubourgs pour y apprendre le métier ou chez un habitant comme journalier. Mais une nouvelle alternative se présente à ces hommes au fur et à mesure que la ville s'agrandit et que les terrains horticoles se multiplient dans les faubourgs : acquérir une parcelle de terrains et se lancer dans l'horticulture commerciale. La densité de population dans la ville à cette époque crée un bassin de consommateurs assez grand pour que plusieurs individus mettent simultanément à profit leur savoir-faire horticole aux quatre coins de la ville et parviennent à gagner leur vie de la commercialisation des fruits et légumes.

D'autres vont choisir de s'engager comme jardinier chez un propriétaire terrien. Ces propriétaires ont besoin de main-d'œuvre pour cultiver leurs jardins et leurs vergers. Ils recherchent des hommes prêts à s'engager l'espace d'un ou plusieurs étés, avec ou sans famille et ils sont généralement prêts à fournir l'outillage nécessaire et le fumier, parfois même le logement dans la maison. Ils ont trouvé chez ces nouveaux venus une main-d'œuvre abondante et disponible. En retour, ces jeunes Français ont trouvé dans le jardinage une source de revenus provisoire leur permettant de s'installer rapidement dans la région, quitte à combiner cette activité avec un autre métier, et de trouver chaussure à leur pied parmi le bassin de Montréalaises célibataires ou veuves. Toutefois, force est de constater que la taille du marché n'a permis qu'à un petit nombre de jardiniers de pouvoir vivre à l'aise de cette activité. Dans les jardins et les vergers montréalais du XVIII^e siècle, nous voyons beaucoup d'appelés, et peu d'élus.

ANNEXE A

TABLE DE CONVERSION DES ANCIENNES MESURES FRANÇAISES EN VIGEUR AU CANADA SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Mesure ancienne	Mètre
1 pied	0,324 m
1 toise	1,949 m
1 perche	5,847 m
1 arpent	58,47 m
1 arpent carré	3418,80 m ²

Source : Bibliothèque et Archives Canada
<https://ledecoublogue.com/2014/04/24/comprendre-les-anciennes-mesures-francaises-un-arpent-une-toise-une-perche-une-lieue/>

ANNEXE B

PYRAMIDE SOCIALE DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT BASÉE SUR LE CHOIX DU MONTANT DE DOUAIRE SELON PETER MOOGK

Rang social	Mentions professionnelles	Montant du douaire
I. Les élites	Officiers militaires des rangs supérieurs (major, colonel)	3000-12 000#
	Officiers de justice	
	Officiers militaires des rangs intermédiaires (enseigne, lieutenant, capitaine)	
	Marchands de gros	
	Orfèvres	
II. Les professions lucratives	Capitaines de navire	1000-2000#
	Maçons	
	Tanneurs (propriétaires de tanneries)	
	Chirurgiens / Perruquiers	
	Chapeliers	
	Tonneliers	
	Armuriers	
III. Les professions respectables	Soldats-Artisans	600-800#
	Notaires	
	Menuisiers	
	Métallurgistes	
	Officiers militaires des rangs inférieurs	
	Marins / Voyageurs	
	Tailleurs d'habits	
IV. Les professions modestes	Cordonniers	300-500#
	(boulangers, bouchers, etc.)	
	Tailleurs de pierre	
	Marchands au détail	
	Charpentiers / Constructeurs naval	
	Soldats	
	Habitants / Fermiers	
V. Les professions inférieures	Artisans-journaliers	200#
	Chartiers	
	Journaliers	
Comme l'ouvrage de Peter Moogk n'est disponible qu'en anglais, nous avons traduit nous-même les titres professionnels.		

ANNEXE C

FICHE INDIVIDUELLE POUR LE CALCUL DE L'INDICE DU NIVEAU DE VIE

Nom du jardinier :		Résidence :		Notaire :	
Épouse :		Qui décède :		Date de l'inventaire :	
Raison IAD :		Années de vie commune :		Combien de temps depuis décès:	
Volet 1 : Première nécessité		Volet 3: Objets de confort		Volet 4: Objets de civilisation	
Lit, couchette, paillasse	Bassin	Au moins une chambre	Boissons excitantes (café, thé, alcool)		Volet 5: Objets de luxe
Linge de lit	Buffet	Armoire	Calcul		Trois chambres ou plus
Table	Chandelier	Bassinoire	Condiments (moutarde, vinaigre)		Acajou
Chaise	Chaudière	Bergère	Couteau de table		Argenterie
Meuble de rangement	Chenets	Commode	Décoration intérieure		Bureau
Récipient de conservation	Coffre	Courtepointe	Écriture		Calèche
Récipient de cuisson à l'eau	Crémaillère	Dressoir	Épices		Cristal
Autre cuisson	Cuillère à pot	Fauteuil	Essuie-main ou serviettes		Horloge
Ustensile de cuisine	Drap	Fontaine	Fourchettes		Lustre
Vaisselle de table	Fanal ou lampe	Oreiller	Jeux		Marbre
Moyen de chauffage	Fer à flasquer / repassage	Parapluie/Parasol	Lecture		Montre
Objets d'éclairage	Huche	Paravent	Mesure du temps		Poissonnière
	Marmitte	Pêle en fer ou en fonte	Miroir		Porcelaine
	Nappe	Rideaux de fenêtre	Musique		Tournebroche
	Pelle à feu	Soufflet	Ouverture sur le monde (cartes, atlas)		Tric trac
	Poêle à frire	Tour de lit	Pot de chambre ou chaise d'aisance		
	Potager		Tabac		
	Saloir		Verre à boire		
	Seau				
	Terrine				
Indice sur 12 =	Indice sur 20 =	Indice sur 16 =	Indice sur 18 =	Indice sur 14 =	
Indice sur 20 =	Indice sur 20 =	Indice sur 20 =	Indice sur 20 =	Indice sur 20 =	
Total indice sur 100 =					

ANNEXE D

FICHE INDIVIDUELLE POUR LE CALCUL DU NIVEAU DE FORTUNE

Nom du jardinier :	
Catégorie	Valeur #
Biens de consommation	
Biens de production	
Cheptel	
Stock ou vivres	
Fortune mobilière brute	
Numéraire	
Créances	
Actif mobilier total	
Passif	
Net	

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

1.1 Sources manuscrites

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Greffes des notaires du gouvernement de Montréal

- Adhémar dit St-Martin, Antoine (1668-1714)
- Adhémar dit St-Martin, Jean-Baptiste (1714-1754)
- Aumasson de Courville, Louis-Léonard (1754-1781)
- Bouron, Jean-Henry (1749-1760)
- Bourassa, Ignace Gamelin (1789-1804)
- Bouvet, Mathurin (1769-1783)
- Chaboillez, Louis (1787-1813)
- Cherrier, François-Pierre (1751-1789)
- Comparet, François (1736-1755)
- Coron, Charles-François (1734-1767)
- Daguilhé, Jean (1749-1783)
- Danré de Blanzzy, Louis-Claude (1738-1760)
- David, Jacques (1719-1726)
- Delisle, Jean-Guillaume (1787-1819)
- DeSève, Jean-Baptiste (1785-1805)
- Dufault, Jacques (1767-1806)
- Desmarets dit Doulon, Charles (1753-1754)
- Foucher, Antoine (1746-1800)
- Gagnier, Pierre-Rémi (1784-1817)
- Gaudron de Chèvremont, René (1732-1739)
- Guillet de Chaumont, Nicolas-Auguste (1727-1752)
- Hantraye, Claude (1765-1776)
- Hodiesne, Gervais (1739-1764)
- Janvrin dit Dufresne, Jean-Baptiste (1733-1750)
- Lalanne, Jean (1752-1767)
- Leguay, François (1770-1789)
- Lepailleur de la Ferté, Michel (1701-1732)
- Loiseau, Louis (1760-1788)
- McCarthy, Richard (1765-1770)
- Mézières, Pierre (1758-1786)

- Mondelet dit Bellefleur, Dominique (1760-1785)
- Monmerqué dit Dubreuil, Cyr de (1731-1765)
- Panet, Pierre-Louis (1780-1783)
- Panet de Méru, Pierre (1755-1778)
- Papineau, Joseph (1780-1841)
- Porlier, Claude-Cyprien-Jacques (1733-1745)
- Raimbault, Pierre (Père) (1697-1727)
- Raimbault de Piedmont, Joseph-Charles (1726-1737)
- Rouillet dit Châtellier, Jean-Marie (1762-1781)
- Sanguinet, Simon (Fils) (1764-1786)
- Sanguinet, Simon (Père) (1734-1747)
- Senet dit Laliberté, Nicolas (1704-1731)
- Simonnet, François (1737-1778)
- Soupras, Louis-Joseph (1762-1792)
- Souste, André (1745-1769)
- Thibaudeau, Louis (1793-1822)
- Turgeon, Joseph (1783-1808)
- Vuatier, Thomas (1751-1785)

Greffes des notaires du gouvernement de Québec

- Barbel, Jacques (1703-1740)
- Barolet, Claude (1728-1761)
- Boucault de Godefus, Gilbert (1736-1756)
- Crespin, Antoine (Père) (1751-1782)
- Decharnay, Jean-Baptiste (1755-1759)
- Dubreuil, Jules-Étienne (1708-1734)
- Dupont, Noël (1746-1774)
- Duprac, Noël (1723-1748)
- Genaple de Bellefonds, François (1682-1709)
- Genest, André (1738-1784)
- Lanouiller Desgranges, Paul-Antoine-François (1749-1760)
- Latour, Jean de (1736-1741)
- Louet, Claude (1739-1767)
- Panet, Jean-Antoine (1772-1786)
- Panet, Jean-Claude (1745-1775)
- Pinguet de Vaucour, Jean-Nicolas (1726-1748)

Greffes des notaires du gouvernement de Trois-Rivières

- Dielle, Paul (1761-1778)
- Duclos, Nicolas (1751-1769)

- Pillard, Louis (1736-1767)
- Rigaud, François-Pierre (1750-1778)

1.2 Sources imprimées

CASGRAIN, Henri-Raymond, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, Québec, Imprimerie de Léger Brousseau, 1880, p.128-129.

GUY, Louis, Jacques VIGER et Claude PERRAULT, *Montréal en 1825*, Montréal, Groupe d'études gen-histo, 1977, 535

PARKMAN, Francis, *The Old Régime in Canada*, Boston, Little, Brown & Company, 1874, 448p.

1.3 Bases de données

Parchemin : banque de données notariales 1626-1801, Société de recherche historique Archiv-Histo. [En ligne], <https://www.archiv-histo.com/index.php>

Pistard, Bibliothèque et Archives nationales du Québec. [En ligne], <http://pistard.banq.qc.ca/>

Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal. [En ligne], <https://www.prdh-igd.com/>

2. Études

2.1 Études France

ABAD, Reynald, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, 1030p.

BAIN, Christian, Jean-Louis BERNARD et André FOUGERASSE, *Histoire de la protection des cultures. De 1850 à nos jours*, Paris, Champs libre, 2010, 255p.

BAULANT, Micheline, « Niveau de vie des familles rurales dans la Brie du XVIII^e siècle », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre. Hériter. Succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 433p.

- BAULANT, Micheline, « Niveau de vie et reproduction sociale. Les paysans de la région de Meaux (1751-1790), dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*, Chicoutimi, Centre interuniversitaire SOREP et Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, 388p.
- BENNEZON, Hervé, *Montreuil sous le règne de Louis XIV. Un village à l'ombre de Paris*, Paris, Les Indes Savantes, 2009, 491p.
- CURÉ, Jean-Baptiste, *Les jardiniers de Paris et leur culture à travers les siècles*, Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1900, 459p.
- GARDEN, Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1975, 374p.
- GARNOT, Benoît, *La population française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1988, 125p.
- GARRIGUES, Dominique, *Jardins et jardinier de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, France, Champ Vallon, 2001, 386p.
- GIBAUT, Georges, « Origines, conditions et salaires des jardiniers au XVI^e et XVII^e siècles », *Le Vieux Marly, bulletin de la société archéologique, historique et artistique de Marly-le-Roi*, 3, 2, 1907, p.23-29.
- GOUBERT, Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII^e siècle*, Paris, Éditions É.H.É.S.S., 1958, 653p.
- GURVIL, Clément, *Les paysans de Paris du milieu du XV^e siècle au début du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2010, 694p.
- HUBSCHER, Ronald, « La pluriactivité : un impératif ou un style de vie? L'exemple des paysans ouvriers du département de la Loire au XIX^e siècle » dans *La pluriactivité dans les familles agricoles. Colloque de l'Association des ruralistes français, L'Isle-d'Abeau, 19-20 novembre 1981*, Paris, ARF Éditions, 1984, p.75-85.
- LEBRUN, François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1998, 185p.
- MAYAUD, Jean-Luc, « De la pluriactivité paysanne à une redéfinition de la petite exploitation rurale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 106, 1, 1999, p.231-248.

- NEVEUX, Hugues, « Vergers et vignobles en région de Montmorency au XVII^e siècle : Montmagny vers 1680 », *Annales de Normandie*, 46^e année, 3, 1996, p.331-341.
- PELLERIN, Guillaume et Cléopée DE TURKHEIM, *Mémoires d'un jardinier. Un siècle d'aventure horticole*, Genève, Éditions Aubanel, 2008, 159p.
- PHILIPPONNEAU, Michel, *La vie rurale dans la banlieue parisienne, étude de géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1956, 503p.
- QUELLIER, Florent, *Histoire du jardin potager*, Paris, Armand Colin, 2012, 192p.
- QUELLIER, Florent, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600- vers 1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 464p.
- QUELLIER, Florent, « Le bourgeois arboristes (XVII^e-XVIII^e siècles). Les élites urbaines et l'essor des cultures fruitières en Île-de-France », *Histoire urbaine*, 2, 6, 2002, p.33.

2.2 Études Angleterre

- THICK, Malcolm, « Market Gardening in England and Wales », dans Joan Thirsk (dir.), *The Agrarian History of England and Wales*, Cambridge, Angleterre, Cambridge University Press, 1967, Vol.5, Partie 2, 856p.
- WEBBER, Ronald, « London's Market Gardeners », *History Today*, décembre 1973, 23, p.871-878.
- WILLES, Margaret, *The Gardens of the British Working Class*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 2014, 413p.
- WILLES, Margaret, *The Making of the English Gardeners: Plants, Books and Inspiration 1560-1660*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 2011, 299p.

2.3 Études Canada

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Gabriel Roy (1770-1848) », juin 2009. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/anciens-parlementaires/roy-gabriel-379.html> (22 juillet 2018).

- BERNARD, Jean-Paul, Paul-André LINTEAU et Jean-Claude ROBERT, « La structure professionnelle de Montréal en 1825 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 3, 1976, p.383-425.
- BESSIÈRE, Arnaud, *La domesticité dans la colonie laurentienne au XVII^e siècle et début du XVIII^e siècle (1640-1710)*, thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal et Université Paris IV-Sorbonne, 2007, 571p.
- BOILY, Dominique, *Les contrats de mariage. Étude de la pratique notariale sur l'île de Montréal de 1700 à 1740*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1999, 139p.
- BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, dir., *Transmettre, hériter, succéder la reproduction familiale en milieu rural France-Québec: XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 433p.
- BOUCHARD, Dominique, « Structure et effectifs des métiers du fer à Montréal avant 1765 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 1, 1995, p. 73-85.
- BOUCHARD, Dominique, *Le niveau de vie des artisans du fer à Montréal et à Québec entre 1730 et 1780*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1992, 108 pages.
- BOUCHARD, Gérard, « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec du XVII^e au XX^e siècle », *Histoire sociale / Social History*, 16, 31, mai 1983, p.35-60.
- BRADBURY, Bettina et Alan M. STEWART, « Marriage Contracts as a Source for Historians » dans Donald Fyson, Colin M. Coates et Kathryn Harvey (dir.), *Class, Gender and the Law in Eighteenth and Nineteenth-Century Quebec: Sources and Perspectives*, Montréal, Montreal History Group, 1993, 143p.
- BRUN, Josette, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, 185p.
- BRUN, Josette, *Le veuvage en Nouvelle-France : genre, dynamique familiale et stratégie de survie dans deux villes coloniales du XVIII^e siècle, Québec et Louisbourg*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université de Montréal, 2000, 316p.
- CARDIN, Martine et John A. DICKINSON, « Les inventaires de biens après décès et la civilisation matérielle dans les plaines de Caen et de Montréal, 1740-1780, dans François Lebrun et Normand Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'ouest XVII^e-XX^e*

- siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherches en études québécoises, 1987, 416p.
- CASTONGUAY, Stéphane, « Agriculture et société urbaine sur l'île de Montréal », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, Tome I : Des origines à 1930*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p.570-611.
- CHARBONNEAU, Hubert *et al.*, « La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760 », dans Serge Courville (dir.), *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1996, 182p.
- CHARBONNEAU, Hubert et André LAROSE (dir.), *Du manuscrit à l'ordinateur*, Québec, Archives nationales du Québec, Collection « Études et recherches archivistiques », 1980, 229p.
- CHARBONNEAU, Hubert, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, 267p.
- CHOQUETTE, Leslie, « L'émigration vers la Nouvelle-France », dans Yves Landry (dir.), *Le peuplement du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles. Actes des premières journées d'études du Programme de recherche sur l'émigration des Français en Nouvelle-France (PRÉFEN)*, Caen, Université de Caen Basse-Normandie, 2004, 116p.
- CHOQUETTE, Leslie, *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery (Québec), Septentrion, 2001, 323p.
- DECHÊNE, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, 532p.
- DECHÊNE, Louise, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27, 2, 1973, p.163-179.
- DÉPATIE, Sylvie, « La transmission du patrimoine au Canada (XVII^e-XVIII^e siècles) : qui sont les défavorisés ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 4, printemps 2001, p.588-570.
- DÉPATIE, Sylvie, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle », dans Sylvie Dépatie, *et al.* (dir.), *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p.226-253.
- DÉPATIE, Sylvie, « La transmission du patrimoine dans les territoires en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2, automne 1990, p.171-198.

- DESBIENS, Josée, *Les niveaux de vie et l'univers domestique des artisans de Montréal 1740-1809*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1991, 115p.
- DESLOGES, Yvon, *À table en Nouvelle-France. Alimentation populaire, gastronomie et traditions alimentaires dans la vallée laurentienne avant l'avènement des restaurants*, Sillery (Québec), Septentrion, 2009, 231p.
- DESMARAIS, Gilbert, *Du glaive à la charrue. Étude de l'inclusion sociale des soldats français de la guerre de Sept Ans*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2011, 112p.
- DESSUREAULT, Christian, John A. DICKINSON et Joseph GOY, *Famille et marché, XVI^e-XX^e siècles*, Sillery (Québec), Septentrion, 2003, 380p.
- DESSUREAULT, Christian et John A. DICKINSON, « Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal 1740-1804 », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, héritier, succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 433p.
- DESSUREAULT, Christian, « Niveau de vie dans le Richelieu-Yamaska, 1800-1840. Étude préliminaire pour une comparaison France-Québec », dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*, Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et Éditions de l'E.H.E.S.S., 1990, 388p.
- DESSUREAULT, Christian, « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent : éléments pour une réinterprétation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 3, 1987, p.373-407.
- DESSUREAULT, Christian, *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie : le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université de Montréal, 1985, 564p.
- DONOVAN, Kenneth, « Imposing discipline upon nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Cape Breton, 1713-1758 », *Material Culture Review/Revue de la culture matérielle*, 64, automne 2016, p.20-37.
- FONCK, Bertrand, « Introduction à l'histoire des troupes de la Marine sous l'Ancien Régime », dans Marcel Fournier et al. (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada. 1683-1760*, Sillery (Québec), Septentrion, 2017, p.23-33.
- FOURNIER, Marcel, *La population de Montréal en 1741, ville et faubourgs : un recensement reconstitué*, Montréal, Éditions Histoire Québec, 2018, 292p.

- FOURNIER, Marcel *et al.* (dir.), *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, 626p.
- FOURNIER, Martin, *Jardins et potagers en Nouvelle-France. Joie de vivre et patrimoine culinaire*, Sillery (Québec), Septentrion, 2004, 240p.
- GAUVREAU, Danielle, *Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Sillery (Québec), Les Presses de l'Université du Québec, 1991, 232p.
- GAUVREAU, Danielle, « Nuptialité et catégories professionnelles à Québec pendant le régime français », *Sociologie et sociétés*, 19, 1, avril 1987, p.25-35.
- GOSSAGE, Peter, « Family Formation and Age at Marriage in Saint-Hyacinthe, Québec, 1854-1891 », *Histoire sociale/Social History*, 24, 47, 1991, p.61-84.
- GREER, Allan, *Peasant, Lord and Merchant Rural Society in three Quebec Parishes 1740-1840*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, 304p.
- HARDY, Jean-Pierre, *Jardins et jardiniers laurentiens 1660-1800. Creuse la terre, creuse le temps*, Sillery (Québec), Septentrion, 2016, 298p.
- HARDY, Jean-Pierre, « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans de Québec et de Montréal, 1740-1755 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 3, p.339-372.
- HENRIPIN, Jacques, *La population canadienne au début du XVIII^e siècle. Nuptialité. Fécondité. Mortalité infantile*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954, 129p.
- IGARTUA, José E., « Le comportement démographique des marchands de Montréal vers 1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 3, 1979, p.427-445.
- IGARTA, José, *The Merchants and Negotiants of Montreal, 1750-1775: A Study in Socio-Economic History*, these de Ph.D. (histoire), Michigan State University, 1974, 369p.
- LACHANCE, André, *Vivre, aimer, mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Libre Expression, 2000, 226p.
- LAMONDE, Robert, *Les boulangers de Montréal, de la fondation à 1750. Études d'histoire socioéconomique*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1997, 105p.
- LANDRY, Yves, *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Léméac, 1992, 434p.

- LANGLOIS, France-Isabelle, *Familles de charpentiers et de menuisiers à Montréal au XVIII^e siècle : alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1996, 211p.
- LAPERLE, Dominique, *Les meuniers de la région de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France (1642-1760) : alliances matrimoniales et reproduction sociale*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1996, 197p.
- LARIN, Robert, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Sillery (Québec), Septentrion, 2000, 229p.
- LAVALLÉE, Louis, *La Prairie en Nouvelle-France. Études d'histoire sociale*, Montréal-Kingston, McGill Queen's University Press, 1992, 301p.
- LAVALLÉE, Louis, « Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 28, 3, décembre 1974, p.385-403.
- LEMIRE, Maurice, « Henri-Raymond Casgrain, historien », *Voix et Images*, 22, 2, hiver 1997, p.261-275.
- LÉPINE, Daniel, *La domesticité juvénile à Montréal pendant la première moitié du XVIII^e siècle (1713-1744)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1982, 109p.
- LÉPINE, Luc, « Bref historique de la guerre de Sept Ans 1756-1763 », dans Marcel Fournier *et al.* (dir.), *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, 626p.
- LESUEUR, Boris, « Les mutations d'une institution : le corps des officiers des troupes de la Marine au Canada », dans Marcel Fournier *et al.* (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada. 1683-1760*, Sillery (Québec), Septentrion, 2017, 524p.
- MACKEY, Frank, *Done with Slavery: the Black Fact in Montreal. 1760-1840*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p.279.
- MARTIN, Paul-Louis, *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douceurs de la table*, Sillery (Québec), Septentrion, 2002, 219p.
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « La rue Saint-Alexandre et le Faubourg d'Ailleboust », *Le Bulletin des recherches historiques*, XLI, 7, juillet 1935, p.409-411.

- MOOGK, Peter, *La Nouvelle-France: the Making of French Canadas – A Cultural History*, East Lansing, Michigan, Michigan State University Press, 2000, 340p.
- MORIN, Yvan, « La représentativité de l'inventaire après décès- l'étude d'un cas : Québec au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34, 4, mars 1981, p.515-533.
- OBJOIS, Catherine, *Les Meuniers dans la seigneurie de Montréal au XVIII^e siècle*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1981, 265 p.
- PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT, « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^e siècle: préliminaires à une analyse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 2, 1976, p. 163-221.
- PAUL, Josianne, *Exilé au nom du roi. Les fils de famille et les faux saulniers en Nouvelle-France 1723-1749*, Sillery (Québec), Septentrion, 2008, 222p.
- PERRIER, Jocelyne, *Tanneurs et tanneries dans le gouvernement de Montréal au XVIII^e siècle*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 2002, 136p.
- PERROT, Jean-Claude, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris, Mouton, 1975, 1157p.
- PILON, Nathalie, *Le destin de veuves et de veufs de la région de Montréal au milieu du XVIII^e siècle. Pour mieux comprendre la monoparentalité dans le Québec préindustriel*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 2000, 136p.
- POLIQVIN, Marie-Claude, *Les aubergistes et cabaretiers montréalais entre 1700 et 1755*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1996, 119p.
- POSTOLEC, Geneviève, « Le mariage dans la Coutume de Paris : normes et pratiques à Neuville aux XVII^e-XVIII^e siècles » dans Sylvie Dépatie et al. (dir.), *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, 297p.
- POSTOLEC, Geneviève, *Mariages et patrimoines à Neuville, de 1669 à 1782*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université Laval, 1995, 340p.
- POSTOLEC, Geneviève, « La reproduction sociale à Neuville au XVIII^e siècle : l'apport foncier au mariage » dans Rolande Bonnain, Gérald Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction sociale en milieu rurale France-Québec, XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 433p.

- PROULX, Gilles, « Soldat à Québec, 1748-1759 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32, 4, 1979, p.535-563.
- ROBERT, Jean-Claude, « Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal 1820-1840 », dans Normand Séguin et François Lebrun (dir.), *Sociétés Villageoises et rapports ville-campagne au Québec et dans la France de l'Ouest, XVIIe-XXe siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987, 416p.
- ROY, Emmanuelle, *Les familles de tisserands de la plaine de Montréal au XVIIe siècle : étude socioprofessionnelle*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1997, 160p.
- SÉVIGNY, André, « S'habituer dans le pays. Facteurs d'établissement du soldat en Nouvelle-France à la fin du grand siècle », *Les Cahiers des dix*, 46, 1991, p.61-86.
- STEWART, Alan M, *Settling an 18th Century Faubourg: Property and Family in the Saint-Laurent Suburb, 1735-1810*, Mémoire de M.A. (histoire), Université McGill, 1988, 230p.
- THIVIERGE, Marïse, « Les artisans du cuir à Québec (1660-1760), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34, 3, décembre 1980, p.341-356.
- TOUPIN, Sophie, « Recrutement, mobilité professionnelle et reproduction sociale des artisans de Saint-Denis-sur-Richelieu, 1740-1810 », *Scientia Canadensis: Canadian Journal of the History of Science, Technology and Medicine / Scientia Canadensis : revue canadienne d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine*, 24, 52, 2000, p.27-50.
- VERRETTE, Michel, *L'alphabétisation au Québec 1660-1900 : en marche vers la modernité culturelle*, Sillery (Québec), Septentrion, 2002, 192p.
- VOYER, Simonne, *La danse traditionnelle dans l'est du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, 509p.
- WAYWELL, Jennifer, *Farm Leases and Agriculture on the island of Montreal, 1780-1820*, Mémoire de M.A. (histoire), Université McGill, 1989, 178p.
- WIEN, Thomas, *Peasant Accumulation in a Context of Colonization. Rivière-du-Sud, 1720-1775*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université McGill, 1988, 364p.
- ZOLTVANY, Yves F., « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 25, 3, décembre 1971, p.365-384.